



Romilly-sur-Seine

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMILLY-SUR-SEINE

2019 - 2023



L'Europe s'invente chez nous



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



REMERCIEMENTS

La ville de Romilly Sur Seine et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, copilotes de l'élaboration du Contrat Local de Santé, remercient :

- L'ensemble des élus, des partenaires, des acteurs locaux pour leur contribution et leur participation aux réunions de travail,
- L'équipe de l'Antenne de l'Aube de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Grand est (IREPS) pour son accompagnement méthodologique.

PROPOS PRELIMINAIRES

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « *la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.* »

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Outil souple et modulable, le CLS permet la rencontre du projet porté par l'ARS et des politiques des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Une dynamique collective

Les signataires du contrat sont les collectivités territoriales et l'ARS avec le Préfet, les services de l'Etat, les partenaires institutionnels et d'autres acteurs de santé.

Un projet participatif

- Une stratégie et des objectifs définis en commun,
- Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux,
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints.

Le dispositif permet de prendre en compte plusieurs enjeux :

- Mettre en cohérence le projet stratégique de l'ARS et la politique de santé menée par les collectivités, décliner le PRS sur les territoires
- Mutualiser les moyens pour répondre aux besoins locaux de santé,
- Consolider par contrat les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée.

Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population

Les initiatives sont souvent dédiées à la promotion et la prévention de la santé.

Le CLS incite à élargir le champ de la contractualisation à l'ensemble des domaines d'intervention des partenaires signataires afin de :

- faciliter les parcours de soins et de santé : prévention, soins, accompagnement médico-social
- prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : logement, environnement, éducation, relations sociales, mobilité,

Trois objectifs prioritaires pour les territoires

- Améliorer l'état de santé des populations
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité

SOMMAIRE

PREAMBULE ET DELIBERATIONS	P 5
PARTIE I CONTEXTE	P 6
PARTIE II CHAMP DU CONTRAT	P 19
PARTIE III AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	P 23
PARTIE IV ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	P 24
PARTIE V SUIVI ET EVALUATION	P 29
SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2019 – 2023 VILLE DE ROMILLY SUR SEINE	P 33
ANNEXES	
ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE	P 34
ANNEXE 2 : PROGRAMME OPERATIONNEL DES FICHES ACTIONS	P 43

PREAMBULE

Le présent contrat est conclu entre la Ville de Romilly-sur-Seine, l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS), la Préfecture de l'Aube, l'Education Nationale, la Caisse Primaire d'assurance Maladie (CPAM) de l'Aube, les Hôpitaux Champagne Sud et plus particulièrement le Groupement Hospitalier Aube Marne, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, le Département de l'Aube et la Région Grand Est.

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de sa signature, à savoir le 3 septembre 2019.

Le présent contrat pourra être révisé par voie d'avenant en cours de contrat.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal de la Ville de Romilly-sur-Seine du 22 juin 2019, par délibération n° 19 094(DEL36) a approuvé et autorise la signature du Contrat Local de Santé II de la Ville,

L'Assemblée du Conseil Départemental de l'Aube du 1^{er} Juillet 2019, par délibération n°072019/230 a approuvé et autorise la signature du Contrat Local de Santé II de la Ville,

L'Assemblée du Conseil Régional Grand Est, du ... 2019, par délibération n° ... a approuvé et autorise la signature du Contrat Local de Santé II de la Ville,

PARTIE 1 – CONTEXTE DU CONTRAT

1 - Le Contrat Local de Santé 2014-2017 et son avenant de 2018

Le CLS de la ville de Romilly-sur-Seine 1ère génération a été signé en février 2015, pour une durée de trois années, entre l'ARS Champagne Ardenne, la ville de Romilly-sur-Seine, la Préfecture de l'Aube, la Direction Départementale des services de l'Education Nationale, le Conseil Général de l'Aube ; prorogé d'une année en 2018.

1.1. Le contenu et le bilan du CLS I

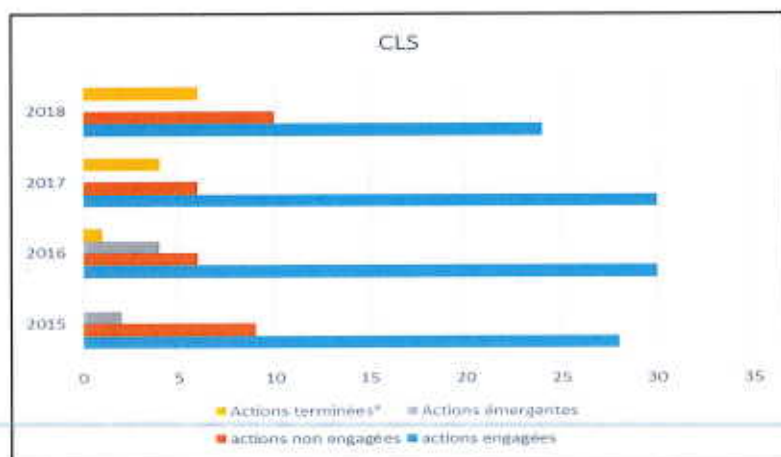
Le CLS de Romilly-sur-Seine I est le fruit d'une démarche de concertation avec les acteurs locaux. Entre juillet et fin septembre 2014, plus d'une cinquantaine d'acteurs, représentant les structures des champs sanitaires, sociaux, socio-éducatifs, éducatifs, et services publics ont œuvré à l'élaboration de projets d'action. Ce travail de concertation partenariale a permis de co-construire un contrat en adéquation avec les besoins du territoire, notamment mis en lumière par le diagnostic santé du territoire réalisé en amont.

Aussi, le CLS de la ville de Romilly-sur-Seine s'est déployé autour de six axes stratégiques et comporte 37 fiches action (40 avec l'avenant en 2018) :

- AXE 1 - Accès aux droits et aux soins
- AXE 2 - Développement de la prévention et de l'éducation à la sante
- AXE 3 - Parcours de santé des personnes âgées
- AXE 4 - Sante mentale et bien être
- AXE 5 - Réduction de l'impact des déterminants environnementaux sur la sante
- Et
- AXE 6 -Transversal du CLS

Le bilan triennal des actions est positif avec :

- 88 actions réalisées : 100% des actions des axes 1 et 2 ont été réalisées, portant à plus de 75%, le taux de réalisation global des actions du programme opérationnel du 1^{er} CLS,



- Tous les axes ont été mis en œuvre opérationnellement,
- Plus de 11 000 personnes touchées,
- Une autorisation pour un IRM,
- Une dynamique collective,
- Une gouvernance animée : 2 COPIL/3 COTECH/30 RDV des groupes de travail.

Au-delà des réalisations proprement dites, ce contrat a permis également, à l'échelle communale, de :

- Faire émerger, pour la collectivité, un portage qui a donné lieu à la formalisation d'une véritable politique publique locale en santé,
- Dynamiser, consolider et développer le partenariat existant avec les différents acteurs intervenants en santé, au-delà du territoire strictement communal,
- Faire émerger des projets en matière de prévention de la santé.

Le bilan du CLS réalisé en 2017, s'est conclu avec une année de prorogation, en 2018. Cette période a été mise à profit pour dresser un portrait global des réalisations du CLS, de la diversité et des multiples acteurs impliqués.

1.2. Les enseignements majeurs du CLS I

Globalement, le CLS est un outil innovant garantissant sur le territoire, une organisation cohérente, gage d'efficacité, en phase avec les nécessités de la prévention, de l'offre de soin et de la prise en charge.

Elle permet :

- de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- d'améliorer l'état de santé de la population,
- de mieux coordonner les actions de proximité et de réussir une plus grande complémentarité dans les actions entre institutions signataires,
- de mieux coordonner les engagements des différents partenaires en réponse aux besoins de santé identifiés et partagés,
- de susciter l'émergence d'actions innovantes et probantes

Le CLS de la ville de Romilly-sur-Seine a été le premier contrat signé dans le département de l'Aube.

Chaque année, le bilan des réalisations a été fait. Les principaux constats portent sur :

- La réussite et la dynamique induites par la démarche :
Le CLS est considéré comme un outil de mobilisation partenariale, de mise en cohérence des actions et des acteurs, et de coordination d'une action territorialisée. Tous les services impliqués concluent favorablement sur ce mode de « contractualisation », qui structure l'action locale, la rend visible et lisible. La gouvernance et le portage local de ces questions se sont fait jour et se sont organisés.
- La nécessité de prendre en compte les attentes suivantes :



En vue du lancement de la démarche de renouvellement du CLS, le comité de pilotage réuni le 3 juillet 2018, a conclu sur :

- la mise en œuvre d'un programme plus opérationnel,
- la nécessité d'action plus percutantes, plus significatives, dont le fil rouge doit être celui de l'innovation, la capacité à faire levier sur les problématiques partagées,
- l'implication renforcée des acteurs de terrain, pour une animation plus dynamique,
- l'objectif d'apporter de réelles solutions pour améliorer et préserver la santé des habitants et de mieux prendre en compte, de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- la prise en compte et la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé.

Le travail des copilotes et de l'équipe projet a porté sur la dynamique et la démarche évaluative interne des conditions d'élaboration et de déroulement du contrat (le processus).

Et de conclure, à une nouvelle étape : le CLS 2nde génération.

2 - Le Contrat Local de Santé II 2019-2023 : diagnostic, enjeux et élaboration

2.1. Des questions sanitaires les plus prégnantes à l'échelle régionale, une situation encore plus critique sur la Ville de Romilly sur Seine

Le système de santé doit faire face à des défis majeurs, lesquels sont encore plus marqués dans notre Région Grand Est :

- Une population vieillissante avec une forte augmentation de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030 : plus du quart de la population du Grand Est sera âgée de 65 ans et plus en 2030 ; le nombre de personnes âgées dépendantes augmentera de +35% à +60% entre 2007 et 2030
- Une mortalité plus défavorable : plus de 40% des décès avant 65 ans pourraient être évités
- Un accroissement des maladies chroniques :
 - o les cancers : avec près de 14 000 décès par an en région Grand Est, le cancer représente la première cause de mortalité (28% des décès) et 40% des décès avant 65 ans
 - o les maladies cardiovasculaires : à l'origine de 12 500 décès par an dans le Grand Est soit 25% des décès, les maladies cardiovasculaires représentent la deuxième cause de mortalité en région
 - o La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est la deuxième cause de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire dans le Grand Est avec 940 décès annuels. Ces chiffres sont probablement sous-estimés du fait du nombre élevé de malades non diagnostiqués : 2 malades sur 3. La BPCO est attribuable au tabagisme dans plus de 80% des cas.
 - o Le diabète : la région Grand Est est une des régions métropolitaines ayant la plus forte prévalence du diabète de type II et celle où la mortalité dues aux complications du diabète est la plus élevée.
- L'obésité : en 2012, les trois premières régions du Grand Est se situaient dans le 1^{er} tiers des régions françaises présentant les plus forts taux de prévalence de l'obésité chez les adultes. Chez les enfants de 6 ans, les taux de surpoids et d'obésité observés se situaient au niveau de la moyenne nationale, avec toutefois des disparités infra régionales fortes.
- Une récente étude de Santé publique France, l'agence nationale de santé publique, évalue à 5 000 le nombre de décès qui pourraient être évités chaque année dans le Grand Est en maîtrisant la pollution de l'air liée aux particules fines.

L'état de santé de la population communale se caractérise par des indicateurs dégradés, reflétant une situation socio-économique difficile pour bon nombre d'habitants. Il est constaté notamment une surmortalité prématurée par cancers, pathologies liées à l'alcool et suicide. Les habitants ont des

difficultés à s'approprier les démarches de prévention, en raison d'obstacles, de freins économiques, culturels ou sociaux.

Seconde ville du département avec une population de 14 303 habitants en croissance démographique (+3,96%), la commune de Romilly-sur-Seine se caractérise par (voir annexe 1 : diagnostic territorial de santé) :

- Une démographie dynamique conjuguée avec un vieillissement et une paupérisation de la population,
- Une espérance de vie moindre alliée à une surmortalité générale (+24% chez les Hommes et +21% chez les Femmes),
- Une prévalence des affections longue durée plus élevée (18,6% de la population avec pour pathologies identifiées : cardiopathies valvulaires, diabète, cancers, affections psychiatriques de longue durée, AVC),
- Un recours aux soins hospitaliers important pour les moins de 6 ans et les plus de 75 ans,
- Un recours aux médecins généralistes important dans un contexte déficitaire de professionnels de santé généralisés, (une offre de médecins généralistes en tension et une profession vieillissante, une offre de paramédicaux en tension),
- Une offre de soins hospitalière et une offre médico-sociale à consolider,
- En santé environnementale :
 - o L'eau est de bonne qualité. Toutefois, des teneurs excessives en chlore résiduel ont été constatées dans l'eau, ce qui peut générer à long terme, des risques sanitaires de par la formation de sous-produits de désinfection,
 - o Une forte concentration de polluants intérieurs dans les établissements recevant du public sensible
 - o L'ambrosie : une espèce végétale allergisante nuisible dont la propagation est de plus en plus importante.

2.2. La méthode d'élaboration du CSL II de la ville de Romilly-sur-Seine

Le COPIL du 3 juillet 2018 s'est inscrit dans une démarche partenariale de renouvellement du CLS co-construite avec les partenaires institutionnels.

Les membres du COPIL ont arrêté les axes stratégiques en s'appuyant sur un diagnostic territorial de santé et sur le bilan triennal 2015-2018.

A la suite, plusieurs rendez-vous de l'équipe projet ont permis de co-construire une feuille de route de la démarche à poursuivre. En parallèle la redynamisation et le renforcement partenarial se sont engagés, à l'occasion de rendez-vous particuliers.

Le 20 novembre 2018, en assemblée, tous les acteurs locaux ou départementaux ont été réunis dans l'objectif d'engager le travail de définition des futures actions. Ils ont ainsi posé des pistes de réalisation, défini des moyens, les engagements et l'identification du portage et prévu le calendrier.

Ce travail s'est poursuivi, en février suivant, avec la réunion des groupes thématiques par axe, travaillant sur la base des objectifs spécifiques arrêtés par le comité technique du 31 janvier. En parallèle, l'action des services municipaux a été appelée, suite aux orientations fixées par les élus le 29 janvier. Le 30, elles ont donné lieu, au lancement des travaux de propositions d'actions municipales.

Le travail des groupes thématiques a ensuite abouti à la définition d'actions formalisées dans un programme opérationnel validé par le COPIL du 23 mai 2019.

2.3. Les enjeux en matière de santé sur le territoire

2.3.1. La réduction des inégalités territoriales et sociales de santé, enjeu transversal du CLS II

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé s'impose comme une priorité. Elle est transversale à l'ensemble du Projet Régional de Santé actuel de l'ARS et de la politique de santé de la ville de Romilly-sur-Seine. L'impact du territoire sur la santé de la population concernée a été réaffirmé par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et l'impact de la situation sociale est constamment rappelé dans les plans, programmes et projets de santé.

L'objectif est de faciliter l'accès à la prévention et aux soins au moyen de 3 objectifs stratégiques pris en compte dans le CLS II :

- Améliorer la connaissance et l'observation partagée des inégalités territoriales et sociales de santé,
- Adapter les politiques de prévention, de promotion de la santé et d'accès aux soins aux populations concernées,
- Adapter les politiques de santé aux territoires et favoriser leur prise en compte au sein d'autres politiques publiques.

2.3.2. Autres enjeux du CLS :

- o La situation est particulièrement critique **en matière de démographie médicale** :

La densité moyenne des médecins généralistes installés sur la ville de Romilly-sur-Seine est inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales.

Pour une population de 15 000 habitants, on recense (RPPS et ADELI 2018), 10 médecins généralistes, 11 masseurs kinésithérapeutes, 3 sages-femmes en libéral et 16 salariées, 14 infirmiers, 13 chirurgiens –dentistes, 8 pharmaciens.

A court terme, ces chiffres vont évoluer à la baisse. En effet, en fin d'année 2019 trois départs de masseurs kinésithérapeutes sont attendus, ainsi qu'en 2020 une diminution drastique du nombre d'orthophonistes (2.5 ETPS restant). Par ailleurs, 80% de médecins généralistes ont plus de 55 ans (55,4% au plan départemental). Si ces chiffres ne sont malheureusement plus une exception, ils sont particulièrement problématiques sur un territoire, en croissance dynamique et avec une part plus élevée de seniors (le taux de consommation des soins ambulatoires est supérieur à la moyenne).

C'est pourquoi, renforcer la démographie médicale constitue un enjeu majeur et est identifié comme l'axe premier du CLS. Il sera largement porté par la commune et ses partenaires.

- o Prévention et la promotion de la santé vers les publics les plus fragiles :

L'enjeu en matière de prévention est de prendre en compte l'ensemble des facteurs de risque, qu'ils soient liés au mode de vie, à l'alimentation, aux pollutions environnementales, aux conditions sociales mais également de considérer les facteurs intrinsèques aux individus. Une attention particulière est donc portée aux actions de promotion et de prévention conduites par les acteurs.

- o Prendre en compte la situation des seniors, par leurs aidants familiaux.

Plus de 30 % de la population de la ville est âgée de plus de 65 ans, dont 12.7% de plus de 75 ans. Les courbes représentant l'évolution de la population suivent les tendances du département, de la Région et du niveau national. Cependant depuis les années 1980, l'écart est plus significatif pour la part des 60/74ans et des plus de 75ans. La prise en charge de ce public revêt donc une importance, l'accent sera mis sur l'accompagnement des aidants.

- o L'innovation en santé :

Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé fait partie des 7 leviers stratégiques permettant d'atteindre les objectifs du PRS à 2028, soit :

- diminuer la mortalité évitable dans la région et agir sur les comportements à risque
- assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur le territoire
- promouvoir un système de santé efficient

Dans le domaine de la santé, l'Aube confirme actuellement son dynamisme et son esprit d'innovation. C'est surtout dans le domaine de l'innovation en santé que les avancées sont très visibles notamment avec l'**expérimentation nationale de la démarche de responsabilité populationnelle art 51 (51RP) conduites par le centre hospitalier de Troyes et la Fédération hospitalière de France (suivi IPEP de la Direction générale de la santé).**

La 51RP a pour objectif de répondre aux enjeux de santé publique et ainsi d'améliorer durablement l'état de santé des populations cibles en mobilisant et fédérant les acteurs du sanitaire, social et médico-social et renforçant de ce fait le travail coordonné en s'appuyant sur des programmes cliniques partagés.

Par ailleurs, le développement de la télémédecine constitue un important vecteur d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones fragiles et permet une prise en charge au plus près du lieu de vie de patients. Elle donne aux professionnels de santé une capacité d'agir mieux, au plus vite et/ou plus tôt. Sur le département de l'Aube, une véritable dynamique de territoire concernant le déploiement de la télémédecine s'est mise en place.

Pour le territoire de Romilly sur Seine, le choix s'est porté sur le développement de :

L'innovation technologique et numérique : e-santé et objets de santé connectés dans le domaine de l'autonomie, du bien vivre, de l'information des patients, de la télémédecine, du partage des données de santé et open data, de la robotique chirurgicale, de l'imagerie en 3D, etc.

L'innovation organisationnelle et comportementale : nouveaux modes d'exercice et de prise en charge, parcours de soins coordonnés, dossier médical partagé, plateformes de suivi à distance, éducation thérapeutique, patient connecté, solutions de e-santé ayant un impact sur l'organisation et les comportements.

2.4. Les axes prioritaires retenus

Au vu de ces éléments de diagnostic et à l'issue des premiers travaux, les axes prioritaires suivants ont été retenus :

- Axe 1 – Enrichir l'offre médicale
- Axe 2 – Romilly Sur Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé
- Axe 3 – Faciliter la vie des aidants
- Axe 4 – Romilly Sur Seine, territoire d'innovation en santé

Une action transversale finalise cette programmation : coordination du CLS

3 - Focus : Articulations entre le contrat de ville 2015/2020 et CLS II

Le contrat local de santé a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire et notamment sur le quartier prioritaire de la Politique de la Ville, le quartier des LUMIERES-Alfred Boucher à Romilly-sur-Seine. A cet effet, il en constituera le volet santé.

En conséquence, dès que cela sera possible, les actions du contrat auront vocation à s'y déployer et notamment pour les actions menées dans les fiches suivantes :

Numéro des fiches action	Objets
Fiche action n°2.1	Sensibilisation et valorisation des données sur la qualité de l'air via la communication de Romilly sur Seine et Actions de lutte contre les espèces allergisantes (information grand public et formation)
Fiche-action n°2.2	Renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d'agir de la population en matière de santé environnementale : les perturbateurs endocriniens (information et formations des habitants)
Fiche-action n°2.3	Sport sur ordonnance (prescription en faveur des patients -habitants le quartier)
Fiche-action n°2.4	Forum santé (ateliers, informations grand public et publics bénéficiaires des structures d'insertion par l'activité économique domiciliés dans le quartier)
Fiche-action n°2.5	Comment apprivoiser les écrans et les réseaux sociaux (informations, ateliers, expositions, soirée débat organisés dans les établissements scolaires du quartier et par l'Espace Animation Jeunesse situé dans le quartier)
Fiche-action n°2.6	Education sensorielle et alimentaire (publics scolarisés dans le quartier)
Fiche-action n°2.7	Agir et promotion la lutte contre les cancers (informations, manifestations grand public, dont la course la « Romillonne » organisée avec des jeunes femmes habitants le quartier)
Fiche-action n°2.8	Estime de soi : premier pas vers la santé et l'emploi (public salarié de structure d'insertion par l'activité économique, habitant le quartier)
Fiche-action n°2.9	Diabète : Accroître et relayer l'information santé sur le dépistage du diabète et les risques cardiovasculaires.
Fiche-action n°3.1	Accueil et accompagnement des aidants (rdv ouvert à tous les habitants)
Fiche-action n°3.2	Augmenter l'offre de répit des aidants : séances de relaxation (offre ouverte à tous les habitants)
Fiche-action n°3.3	Meilleure coordination des acteurs intervenants dans le champ du grand-âge (actions bénéficiant à tous les seniors)
Fiche-action n°3.4	Diversification de l'offre de répit à destination des aidants (offre ouverte à tous les habitants)
Fiche-action n°4.1	Plan départemental de lutte contre les Dys (public scolarisé dans l'école Robespierre et au collège Le Noyer Marchand, accueillant les enfants du quartier)
Fiche-action n°4.2	Responsabilité populationnelle auprès des Personnes atteintes de BPCO et de public en situation de précarité (offre de prise en charge ouverte à tous les habitants)
Fiche-action n°4.3	Accompagner le développement des usages de la Télémédecine (dispositif mis en place au bénéfice de tous les patients)
Fiche-action n°4.4	Permanences de la Maison de l'adolescence de l'Aube à Romilly sur Seine (rdv ouverts à tous les jeunes, locaux situés en limite du quartier)
Fiche-action n°4.5	Déclic (offre de prise en charge pour tous les locataires du parc social et notamment des logements situés au sein du quartier).

Au regard des caractéristiques de plus grande fragilité socio-économique et d'insertion concernant les habitants du quartier prioritaire, une large majorité des actions du contrat local de santé pourront ainsi directement concourir à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

4 - Articulation du CLS avec les politiques publiques de l'ETAT, la politique de santé de la Ville de Romilly-sur-Seine et des partenaires

4.1. Mise en œuvre du Projet Régional de santé de l'Agence Régionale de Santé

Le CLS constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre du Projet Régional de Santé. L'Agence est ainsi garante de la compatibilité de ce contrat avec les orientations du Projet Régional de Santé.

Le cadre d'orientation stratégique (COS), composante stratégique du Projet Régional de Santé, a fixé les orientations et objectifs stratégiques à 10 ans.

Le schéma régional de santé (SRS) 2018-2023 fixe les objectifs opérationnels à 5 ans et définit les coopérations transfrontalières avec les pays voisins disposant d'un accord cadre.

Les 10 projets prioritaires « Parcours » de l'ARS Grand Est

- 1. Parcours « Personnes âgées »
- 2. Parcours « Personnes en situation de handicap »
- 3. Parcours « Santé des enfants et des adolescents »
- 4. Parcours « Personnes en situation sociale fragile »
- 5. Parcours « Santé mentale »
- 6. Parcours « Maladies chroniques »
- 7. Parcours « Patients atteints de cancer »
- 8. Parcours « Maladies neurovasculaires / AVC»
- 9. Parcours « Maladie neurodégénératives »
- 10. Parcours « Maladie rares et génétiques »

Les 8 projets prioritaires « Transformation de l'organisation de l'offre de santé »

- 1. Prévention / promotion de la santé et lutte contre les addictions
- 2. Soins et hôpitaux de proximité ; articulation ville-hôpital
- 3. Ressources humaines en santé
- 4. Virage ambulatoire, gradation de l'offre et soins spécialisés
- 5. Innovations et e-santé
- 6. ORSAN (situations exceptionnelles)
- 7. Qualité et pertinence des soins
- 8. Coopération transfrontalière

4.2. Articulation avec la politique de santé portée par la ville de Romilly-sur-Seine

Depuis, plusieurs années la ville de Romilly-sur-Seine conduit une politique volontariste en matière de santé qu'elle compte, aujourd'hui, renforcer avec ce CLS nouvelle génération.

En effet, elle s'est employée à :

- soutenir et renforcer les équipements en offre de santé, plus récemment, avec le portage immobilier de la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire,
- signer le 1^{er} contrat local de santé du Département : programme opérationnel de 40 fiches, mis en œuvre par plus de 40 acteurs, comportant notamment un projet de conseil local en santé mentale
- soutenir l'installation des professionnels de santé exerçant en libéral par :
 - des concours financiers, l'attribution de solutions logements, un accompagnement administratif, des solutions complémentaires

Par ailleurs, elle intervient en transversale, au travers de ses politiques publiques, en matière :

- d'aménagement (création de piste cyclable, aménagement urbain...),
- de sport (action sur ordonnance, labellisation des éducateurs sportifs du dispositif « Prescri'Mouv », création de terrains multisports, mise à disposition d'équipements sportifs, notamment salle dojo, centre aquatique des 3 vagues),
- associative (financement des structures d'insertion intervenant en matière de santé)
- sociale (accès aux droits des publics précaires...), des seniors (aide aux aidants, ateliers de bien vivre, gym douce, animations...)
- d'éducation (gestion de la restauration scolaire, accueils des enfants en temps périscolaires...)
- d'enfance jeunesse (animations, activités, actions...),

- de citoyenneté (action de prévention des conduites à risques, addictives, lutte contre les violences...)
- de gestion de l'eau potable (préservation de la ressource, surveillance de la qualité du gisement, lutte contre l'utilisation désherbant...)

La ville conçoit son action en matière de santé, comme un ressort dynamique d'animation et de développement de son territoire, un outil d'attractivité au service de tous les Romillons et Romillonnes.

C'est pourquoi, elle compte continuer à s'investir et se donne comme objectifs :

- d'animer une politique locale de santé partagée, de porter une gouvernance lisible,
- de coordonner et soutenir les acteurs locaux, notamment renforcer la démographie médicale pour les 5 ans à venir,
- de promouvoir et développer des démarches en matière de santé, notamment en matière de lutte contre les addictions (drogues)
- de concevoir et mettre en œuvre des projets, répondant aux besoins constatés et si nécessaire planifier à moyen terme des actions structurantes : seconde Maison de Santé Pluridisciplinaire entre le centre-ville et le quartier de l'ouest.

Pour se faire, elle y affecte des moyens, au service de cette politique volontariste, notamment des engagements financiers directs (exemple : aide à l'installation des professionnels de santé en libéral, subventions...) et indirects (exemple : actions des services municipaux), des actions de communication et d'agent de coordination.

4.3. Articulation avec les politiques en matière sociale et médicosociale portées par le Département de l'Aube

Le Département de l'Aube intervient sur des aspects concrets du quotidien et tout particulièrement en matière de solidarité, dont il est l'acteur principal depuis Les lois de décentralisation qui ont systématisé le transfert de compétences de l'État aux collectivités territoriales, si possible à un seul échelon sachant que celles-ci ont, dans beaucoup de domaines, des compétences complémentaires. Plusieurs lois ont structuré ces compétences et actions.

La loi du 27 janvier 2014 « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » a désigné des chefs de file pour coordonner l'action commune des collectivités dans un domaine de compétence donné.

La loi NOTRe du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République vise à clarifier l'organisation territoriale de la France à simplifier les relations entre l'État et les collectivités. Cette loi supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions et recentre les compétences départementales sur le volet de la solidarité sociale.

La loi n° 2004 – 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dispose quant à elle que le rôle de chef de file de la politique gérontologique départementale est confié aux départements avec en complément la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, sur les politiques du handicap.

La loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé propose de rassembler les acteurs de la santé autour d'une stratégie partagée contribuant à l'élaboration d'une politique de santé de l'enfant globale et concertée. La loi du 5 Mars 2007 relative à la protection de l'enfance, complétée de celle du 16 mars 2016 confirme les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans leurs missions de suivi pré natal, prénatal, périnatal et postnatal pour les femmes enceintes ou les bilans de santé pour tous les enfants entre 3 et 4 ans.

La loi du 1er décembre 2008 généralise le RSA et réforme les politiques départementales d'insertion. S'agissant du logement des personnes défavorisées les lois « Besson » du 31 mai 1990, celles du 25 mars 2009 et du 24 mars 2014 définissent les modalités d'interventions du Département.

Pour décliner ces chefs de filât, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale et celle du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales précise que le Département de l'Aube a adopté des Schémas d'organisation sociale et médico-sociale (Personnes Âgées, Personnes en situation de handicap, Enfance, insertion/logement et prévention de la perte d'autonomie).

Comme le prévoit les textes, il coordonne particulièrement les actions menées par les différents intervenants, définit des secteurs géographiques d'intervention et détermine les modalités d'information du public, ce en concertation étroite avec l'ARS Grand-Est et les services déconcentrés de l'État.

Ces politiques publiques menées par le Conseil Départemental de l'Aube reposent sur deux principes majeurs :

- assurer l'égalité des aubois en matière d'accès aux droits
- respecter une exigence d'équité de traitement dans les réponses apportées.

le tout nécessitant la mise en œuvre de la coordination des acteurs, outil indispensable.

Leurs déclinaisons opérationnelles

Au-delà de cette approche stratégique, le Département de l'Aube met en œuvre directement, au travers de son Pôle des Solidarités, des dispositifs déclinant ces politiques publiques.

Ils se structurant autour de quatre axes :

- Information, sensibilisation et orientation des usagers et des professionnels vers les ressources du territoire (sociales, médico-sociales ou sanitaires).
- Appui à l'organisation des parcours.
 - o évaluation de la situation et des besoins des usagers,
 - o appui à l'organisation de la concertation pluri-professionnelle,
 - o planification de la prise en charge, le suivi et la programmation des interventions auprès des usagers, allant de celles favorisant le maintien à domicile jusqu'à l'organisation des admissions ou sorties des établissements,
 - o appui à la coordination des interventions.
- Soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation des parcours, d'accès aux dispositifs de prises en charge et de coordination.
- Actions de prévention, notamment de la perte d'autonomie via la conférence des financeurs

A titre d'illustration pour le soutien et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité temporaire ou définitive via les équipes du Département :

- Population âgée ou en situation de handicap au travers des sept unités personnes âgées/personnes handicapées correspondant aux CLIC de niveau III et aux antennes de la MDPH situées dans les circonscriptions d'action sociale du Département ou de la MAIAube

Population mère/enfants

- o consultations médicales en Protection Maternelle et Infantile (visites à domicile de sages-femmes et puéricultrices pour le suivi de grossesse et le développement des moins de 6 ans)
- o consultations dans les centres de planification
- o missions sanitaires et de santé publique (éducation à la santé, dépistage des handicaps)
- o pour les enfants et femmes enceintes,
- o dépistages de troubles sensoriels et de handicap notamment en école maternelle,
- o prise en charge des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

▪ **Actions RSA, logement, insertion**

Le département définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes. S'agissant du logement, le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) définit les mesures destinées à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Par ailleurs, dans le cadre du Plan pauvreté d'autres actions sont mises en œuvre.

▪ **Autres populations : action sociale et médico-sociale de proximité**

L'article L123-2 du Code de l'action sociale et des familles précise que « Le service public départemental d'action sociale a pour mission d'action générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie ».

4.4. Articulation avec la politique de Santé portée par la Région GRAND EST

La politique régionale de santé s'inscrit dans la compétence d'aménagement du territoire de la Région et vise à faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires et à toute la population.

Ainsi, elle répond aux enjeux suivants :

- Contribuer à une organisation de l'offre de soins de premiers recours accessibles et équilibrée sur tous les territoires et ainsi lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé.
- Favoriser de nouveaux modes d'accès aux soins répondant aux aspirations des jeunes médecins (équilibre vie privée et vie professionnelle, travail en équipe, télémedecine...)
- Accompagner l'organisation et l'équipement en télémedecine des établissements de santé (dont les hôpitaux de proximité), Maisons de Santé Pluri professionnelles, centres de santé et ainsi contribuer à faire évoluer les représentations des professionnels de santé et des patients vis-à-vis des outils numériques encore trop peu utilisés.
- Privilégier les logiques de parcours et donc une prise en charge globale, coordonnée, continue et de qualité des patients, au plus près de chez eux. Cela suppose d'associer actions de prévention, soins, suivi médico-social voire social et faire le lien entre la ville et l'hôpital.
- Favoriser les innovations et les axes de recherches permettant d'améliorer le bien-être des populations et les soins. Cela concerne notamment les innovations technologiques telles que les innovations organisationnelles et territoriales.
- Favoriser des environnements favorables à la santé aux plus près des habitants ainsi que le maintien en bonne santé des populations.

4.5. Articulation avec la politique de santé portée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube

L'accès aux droits et aux soins est au cœur de la mission de service public confiée à l'Assurance Maladie. Ses efforts doivent être orientés vers l'accompagnement des publics fragiles.

Afin de répondre à cet objectif, l'Assurance Maladie déploie un programme destiné à agir contre les ruptures, les non recours et les incompréhensions. Dans ce cadre, une plate-forme départementale pour l'accès aux soins et à la santé a été mise en place. Les actions déployées nécessitent d'être relayées par d'autres acteurs de terrain en prise directe avec les populations les plus fragiles (en situation de précarité, d'isolement, de handicap,...).

Ce programme couvrant à la fois le champ de la couverture sociale et celui de la prévention, s'intègre dans les objectifs affichés du présent CLS. Dans ce cadre, elle participe activement et/ou collabore sur le secteur de Romilly :

- Aux ateliers de garanties jeunes mis en place par la mission locale,
- Par son point d'accueil du public ouvert du lundi au vendredi et équipé d'une borne multi-services accessible 24h/24.

En partenariat avec le Centre médico-social,

- par la participation à la PASS,
- par des séances de formation/information à destination des professionnels et des publics vulnérables,
- par le développement de différents partenariats avec les établissements de santé sur les sorties d'hospitalisation, le retour à domicile, l'hospitalisation à domicile, l'offre ambulatoire, les structures pour personnes âgées...

L'implication de l'Assurance Maladie en matière de prévention, outre les bilans de santé effectués par l'antenne de l'UC-CMP située à Troyes se prolonge par des actions thématiques en matière de prévention, notamment sur l'éducation bucco-dentaire des classes de CP situées sur des quartiers prioritaires de la Ville.

L'Assurance Maladie est également présente pour soutenir les professionnels de santé du secteur et accompagne les structures d'exercice coordonné que sont le centre de santé polyvalent, la maison de santé,...

La CPAM de l'Aube souhaite poursuivre sa collaboration et son investissement auprès des partenaires et des assurés aubois et Romillons à travers le Contrat Local de Santé en apportant ses compétences pour lutter efficacement contre les inégalités sociales de santé.

4.6. Articulation avec la politique de Santé portée par le Groupement Hospitalier du Territoire et les orientations du Groupement Hospitalier Aube Haute-Marne

Dans un contexte de démographie médicale contraint et d'un déficit d'attractivité des professions de santé sur le territoire, le GHAM porte une politique de recrutement médicale dynamique qui fait l'objet d'un plan d'actions spécifique. Celui-ci est identifié au terme de la démarche d'identification et d'évaluation des risques psychosociaux, avec des mesures concrètes relatives à l'accueil des professionnels et la qualité de l'intégration des médecins au sein de notre établissement. Ainsi, le GHAM se positionne naturellement comme contributeur au sein de l'axe 1 relatif à l'enrichissement de la démographie médicale.

Concernant le volet médico-social, le GHAM a signé son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens médico-social à la fin de l'année 2017, validant des objectifs ambitieux au service de l'accompagnement des personnes âgées en institution mais aussi des aidants. Une offre d'hébergement temporaire sur ses différents sites doit se concrétiser à cet effet. Notre établissement a donc vocation à porter une action au sein de l'axe 3 et soutenir la diversification de l'offre de répit à destination des aidants.

Enfin, en matière d'innovation, le GHAM s'inscrit pleinement dans l'axe 4 avec une contribution active au projet de responsabilité populationnelle porté à l'échelle du territoire de santé, le dépistage des BPCO pouvant être projeté avec un temps identifié de pneumologue. Par ailleurs, les projets de développement de télé médecine sont évidemment dans le prolongement de la politique d'accès aux soins que cela soit au bénéfice des résidents, le dispositif est aujourd'hui existant, mais également des patients pour les autres unités d'hospitalisation.

4.7. Articulation avec les orientations de l'Inspection Académique de l'Aube

Pour contribuer à l'égalité des chances, il importe d'installer un cadre propice au sein des établissements scolaires qui doivent être à la fois un lieu d'apprentissage et un lieu de vie empreint de sérénité et ouvert sur le monde. C'est aussi pour toute la communauté éducative un lieu où il convient de promouvoir la santé et le bien-être comme facteurs de réussite. S'agissant des indicateurs de santé, certains chiffres académiques sont préoccupants : surpoids, consommation de certains produits psychoactifs.

En complément de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS) qui poursuit les objectifs de santé et prépare les élèves à la gestion de leur vie physique future, concernant la promotion de la santé par les activités physiques, la politique de santé de l'Education Nationale vise à développer l'éducation à la nutrition, prévenir la souffrance psychique par un repérage précoce, promouvoir l'éducation à la sexualité (respect de soi, des autres, prévention des Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG), prévenir les comportements à risques et les conduites addictives. Accueillir tous les élèves avec bienveillance et porter une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin est un des objectifs du projet académique 2018.2020. Parmi les 15 à 20% des élèves en difficulté, 6 à 8% présentent des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

La direction départementale de l'Aube s'est engagée face à cette problématique dans la mise en œuvre d'un plan départemental en faveur de la prise en charge des élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA, dyslexie).

Les enjeux du parcours éducatif de santé :

Mis en place à la rentrée 2016, le parcours éducatif de santé recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Il structure et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires. Le parcours éducatif de santé a été créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

La mise en œuvre du parcours éducatif de santé (PES) est détaillée dans la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016. L'organisation du parcours éducatif de santé concerne toutes les écoles et tous les établissements ; son contenu est adapté aux besoins et demandes des élèves et aux ressources disponibles. Cette circulaire donne une visée opérationnelle de ce parcours en précisant comment ce dispositif est au service du contenu des projets déjà menés par les acteurs éducatifs.

4.8. Articulation avec les orientations du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Aube

L'Ordre des médecins est au service des médecins dans l'intérêt des patients et de la santé publique, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Aube (C.D.O.M. 10) trouve sa place dans le Contrat Local de Santé de Romilly sur Seine.

PARTIE II – CHAMP DU CONTRAT

Le CLS constitue un plan commun d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire par plusieurs partenaires. Le CLS est un engagement partagé. Il ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur le territoire, mais seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun.

Il impose par contre :

- un devoir d'information sur les politiques menées par chaque signataire,
- un devoir de coordination sur les actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle,
- un engagement pour la co-construction des éventuelles nouvelles actions.

Outil stratégique et opérationnel, il doit permettre de passer d'une logique institutionnelle à une logique de territoire de santé, et ce dans une optique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

1 - Les signataires du contrat

- Pour l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Directeur Général,
- Pour la Ville de Romilly-sur-Seine, le Maire de la commune,
- Pour l'Etat, le Préfet du département de l'Aube,
- Pour la Région Grand Est, le Président,
- Pour le Département de l'Aube, le Président,
- Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube, le Directeur,
- Pour l'Education Nationale, Le Directeur Académique de l'Aube,
- Le Conseil de l'Ordre des Médecins, le Président,
- Le Centre Hospitalier du territoire Champagne Sud, le Directeur Général **et le** Groupement hospitalier Aube Marne, son Directeur,

2 - Ouverture à d'autres partenaires

Les partenariats restent à développer sur la durée du contrat. Ainsi, les acteurs et partenaires de l'action en santé pourront être signataires par voie d'avenant.

3 - Le territoire retenu

Le CLS couvrira l'ensemble du territoire de la commune de Romilly-sur-Seine et sa population. Une attention particulière sera portée au quartier prioritaire défini par la politique de la Ville, dit quartier des LUMIERES Alfred Boucher/Eugène DELACROIX, à travers :

- La mise en œuvre de l'Appel à Projet annuel et le Protocole d'Engagement Renforcé Réciproque qui consacre le CLS, comme volet Santé du Contrat de ville
- La prise en compte de la nécessaire proximité et du territoire prioritaire dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions de prévention et de promotion de la santé.

4 - La gouvernance du contrat

4 - 1. Comité de Pilotage

Il est présidé par le Maire de Romilly-sur-Seine et la Déléguée territoriale de l'Aube de l'ARS Grand Est.

Le cas échéant, le Maire de Romilly-sur-Seine pourra mandater le Conseiller Municipal Délégué à la santé, pour le représenter.

Composition du Comité de pilotage du CLS :

- Le Préfet ou son représentant,
- Le Recteur ou son représentant, le Directeur Départemental de l'Académie,
- Le Directeur de la CPAM de l'Aube ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental de l'Aube ou son représentant,
- Le Président de la Région GRAND EST ou son représentant,
- Le Directeur Général du Groupement Hospitalier de Territoire Champagne Sud ou son représentant, notamment le Directeur du Groupement Hospitalier Aube/Marne,
- Le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Aube,

Le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

Missions du comité de pilotage :

- Arrêter la stratégie générale (plan de réalisation et calendrier),
- Arrêter le périmètre du contrat,
- Valider les objectifs stratégiques du contrat et les modalités de coopération,
- Valider les ajustements/évolutions nécessaires,
- Mandater le comité opérationnel pour le suivi de la mise en œuvre du contrat,
- Définir les orientations en termes d'évaluation du contrat.

4 - 2. Comité de suivi (technique)

Il est composé des représentants opérationnels des institutions représentées au comité de pilotage.

Sa composition, dans le cadre des travaux d'élaboration du CLS était la suivante :

- La Déléguée Territoriale de l'Aube de l'ARS,
- Le Conseiller Municipal Délégué à la santé,
- Le Représentant de la Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine,
- Le Directeur Général des services de la Ville de Romilly-sur-Seine,
- Le Directeur-Adjoint ou représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- Le Représentant ou coordonnateur santé de l'Education Nationale,
- Le Représentant du Département de l'Aube,
- Le Représentant de la Région GRAND EST,
- Le Représentant du Groupement Hospitalier de Territoire Champagne Sud ou son représentant, notamment le Directeur du Groupement Hospitalier Aube/Marne,
- Le Représentant du Conseil de l'Ordre des médecins,
- Le Coordinateur du CLS, responsable du service Cohésion Sociale,
- Le Chef de projet CLS de la Délégation Territoriale de l'Aube de l'ARS et les pilotes par thématique.

Le comité de suivi pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

Missions :

Instance intermédiaire du comité de pilotage, il a pour missions de :

- Préparer les comités de pilotage et s'assurer de la mise en œuvre des décisions
- Prendre les décisions nécessaires à l'avancée des travaux du CLS entre les comités de pilotage
- Rendre compte de l'avancée des travaux aux comités de pilotage
- Solliciter l'organisation d'un comité de pilotage dès que nécessaire

4.3. L'équipe projet

Elle est animée par les représentants des copilotes du CLS, soit la cheffe de projet CLS de l'ARS et le coordonnateur du CLS, représentant la ville. Elle assure la coordination opérationnelle du CLS.

Missions :

- De s'assurer de la mise en œuvre des décisions prises par le COPIL (prendre les décisions nécessaires à l'avancée des travaux du CLS entre les COPIL)
- D'élaborer les propositions
- De coordonner l'évaluation du CLS
- De présenter la mise en œuvre et le suivi du CLS au COPIL
- De préparer les réunions du COPIL, du COTECH

Toute structure membre du comité de pilotage peut intégrer, à sa demande, l'équipe projet et dès lors aura pour missions :

- De participer systématiquement aux rdv de l'équipe-projet,
- De participer, le cas échéant, aux groupes de travail concernant les orientations du contrat cohérentes avec les blocs de compétence de son institution,
- De faciliter de façon générale la circulation de l'information en lien avec les orientations du contrat,
- D'informer l'équipe-projet et/ou groupes de travail des propositions d'arbitrage.

Chaque institution s'engage à informer sans délai les pilotes du contrat des éventuelles modifications de référent du CLS.

Plus particulièrement, **le coordonnateur du CLS**, est chargé :

- D'animer et faire « vivre » le Contrat Local de Santé :
 - o Suivre la mise en œuvre du programme opérationnel du contrat et l'application des orientations de sa convention partenariale,
 - o Accompagner les porteurs d'actions dans la réalisation de leurs actions,
 - o Diffuser les informations du CLS en vue de créer une communauté des acteurs du CLS,
 - o Préparer et animer des instances de la gouvernance, les restitutions,
 - o Organiser et animer des groupes de travail avec les acteurs et/ou porteurs de projets,
 - o Etablir les bilans annuels et le reporting, conduire l'évaluation et tenir les calendriers prévisionnels des réalisations,
 - o Suivre les financements conventionnés,
 - o Elaborer les avenants ou décliner la clause de revoyure,
 - o Promouvoir le CLS par les actions de communication.
- De conduire et réaliser certaines actions du CLS,
- De développer, renforcer et animer une politique locale globale de santé :

- o Mobiliser les partenariats pour renforcer la dynamique territoriale locale autour des enjeux locaux,
- o Développer de nouveaux partenariats, consolider les dynamiques existantes, fédérer les acteurs, décloisonner,
- o Faire transversalité avec le COPIL soin de proximité,
- o Faire une veille d'enjeux permettant de contribuer à la réalisation des objectifs opérationnels du CLS,
- o Etudier des faisabilités (élargissement du périmètre, intégration nouveaux copilotes...)

4.4. Groupes de travail thématiques

Actifs pendant la phase d'élaboration du CLS, puis en fonction des axes de travail identifiés, ils ont pour missions :

- D'enrichir le diagnostic, affiner le recensement des ressources et actions existantes
- De participer à la définition des objectifs spécifiques à partir des priorités retenues
- De proposer des pistes d'actions nouvelles ou d'amélioration d'actions existantes, en lien avec les orientations du CLS

Les groupes de travail constituent la structure de base de la production du CLS.

PARTIE III – AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES

Pour faire suite à la définition des axes stratégiques, les fiches actions suivantes composent le programme opérationnel du contrat :

AXE 1 : Enrichir l'offre médicale

Numéro des fiches action	Intitulés
Fiche-action n°1.1	Visibilité de l'offre médicale
Fiche-action n°1.2	Romilly, ville d'accueil pour ses professionnels de santé
Fiche-action n°1.3	Une coordination renforcée du maillage territorial

AXE 2 : Romilly/Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé

Numéro des fiches action	Intitulés
Fiche-action n°2.1	Sensibilisation et valorisation des données sur la qualité de l'air via la communication de Romilly sur Seine et Action de lutte contre les espèces allergisantes
Fiche-action n°2.2	Renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d'agir de la population en matière de santé environnementale : les perturbateurs endocriniens
Fiche-action n°2.3	Sport sur ordonnance
Fiche-action n°2.4	Forum santé
Fiche-action n°2.5	Comment apprivoiser les écrans et les réseaux sociaux
Fiche-action n°2.6	Education sensorielle et alimentaire
Fiche-action n°2.7	Agir et promotion la lutte contre les cancers
Fiche-action n°2.8	Estime de soi : premier pas vers la santé et l'emploi
Fiche-action n°2.9	Sensibilisation aux risques cardiovasculaires et liés au diabète

AXE 3 : Faciliter la vie des aidants

Numéro des fiches action	Intitulés
Fiche-action n°3.1	Accueil et accompagnement des aidants
Fiche-action n°3.2	Augmenter l'offre de répit des aidants : séances de relaxation
Fiche-action n°3.3	Meilleure coordination des acteurs intervenants dans le champ du grand-âge
Fiche-action n°3.4	Diversification de l'offre de répit à destination des aidants

AXE 4 : Romilly-sur-Seine, Territoire d'innovation en santé

Numéro des fiches action	Intitulés
Fiche-action n°4.1	Plan départemental en faveur des élèves Dys
Fiche-action n°4.2	Responsabilité populationnelle auprès des personnes atteintes de BPCO et de public en situation de précarité
Fiche-action n°4.3	Accompagner le développement des usages de la Télémédecine
Fiche-action n°4.4	Permanences de la Maison De l'Adolescence de l'Aube à Romilly sur Seine
Fiche-action n°4.5	Déclic – équipe mobile d'entraide

AXE transversal :

Numéro des fiches actions	Intitulés
Fiche-action Transversale	Coordination du CLS

PARTIE IV – ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

1 - Engagements de l'Agence régionale de Santé GRAND EST

L'ARS Grand Est s'engage à mobiliser :

- **Des moyens humains** : un chef de projet CLS est désigné par l'ARS ; il co-pilote avec la ville de Romilly sur Seine la réalisation du diagnostic local de santé, la négociation du CLS, la mise en œuvre des actions identifiées, le suivi et l'évaluation des réalisations. Le pilotage du CLS s'organise en mode projet, mobilisant les compétences au sein de l'Agence (pilotes par thématique) de façon transversale.
- **Des moyens financiers** : l'ARS s'engage à soutenir sur la durée du contrat via son Fonds d'Intervention Régional (FIR) les actions identifiées en annexe 2.

2 - Engagements de la ville de Romilly-sur-Seine

La Ville de Romilly-sur-Seine s'engagera sur les points suivants :

En consacrant des moyens humains d'ingénierie, d'animation, de coordination et de tâches administratives :

- Coordination, animation et suivi global du CLS, (ETP du coordinateur)
- Pilotage, mise en œuvre des objectifs du contrat et du programme opérationnel du CLS,
- Mobilisation, coordination, accompagnement des acteurs locaux, y compris les habitants, autour d'actions et de démarches de promotion de la santé,
- Mobilisation des services municipaux autour des priorités retenues dans le cadre du CLS (habitat-urbanisme, affaires sociale, sports, jeunesse, éducation, gestion de l'eau/environnement),
- Diffusion des informations du CLS, des politiques publiques de santé, en vue de créer une communauté des acteurs du CLS.

En animant une politique globale, locale de santé sur le territoire :

- Mobiliser les partenaires pour renforcer la dynamique territoriale locale autour des enjeux locaux partagés,
- Développer de nouveaux partenariats, consolider les dynamiques existantes, fédérer les acteurs, décloisonner,
- Favoriser la transversalité avec les dispositifs connexes intervenant en matière de santé,
- Intégrer tous dispositifs départementaux consolidant le pôle santé de Romilly-sur-Seine.

Numéro des fiches action	Intitulés
Fiche action n°1.2	adhésion INFORMED - action N°8

En consacrant des moyens financiers et notamment :

- Des aides financières en faveur de l'installation des médecins généralistes exerçant en libéral, ou d'autres professionnels de santé dont la profession est en tension sur le territoire :

Numéro des fiches action	Intitulés
Fiche action n°1.2	Installation médecins généralistes et orthophonistes - action N°6

- En portant, si nécessaire, l'investissement de projets d'équipement de santé structurants et si nécessaire ses charges de fonctionnement,
- En mettant à disposition ses moyens logistiques, matériels et équipements municipaux et notamment son parc locatif pour l'installation des professionnels de santé,

Numéro des fiches action	Intitulés
Fiche action n°1.2	Mise à disposition des logements pour les professionnels de santé - action N°5

- Moyens techniques et logistiques pour la réalisation de certaines actions partenariales (mise à disposition gratuite de locaux, équipements).

Numéro des fiches action	Intitulés
Fiche action n°1.1	Visibilité de l'offre médicale (diffusion de l'annuaire des professionnels de santé).
Fiche action n°1.2	Elaboration et diffusion d'un livret d'accueil - action N°3 Organisation d'un rdv annuel pour les professionnels de santé - action N°7.
Fiche action n°2.1	Sensibilisation et valorisation des données sur la qualité de l'air, via la communication de Romilly-sur-Seine et action de lutte contre les espaces allergisants - actions N°1 (utilisation du site internet pour diffusion de l'indice de la qualité de l'air) Utilisation du site internet de la ville pour la communication de message de sensibilisation) – action N°4 Utilisation du site internet de la ville pour la mise en œuvre des actions liées au Réseau POLLIN'AIR et diffusion de bulletin pollens) – action N°5 Conférence « Respirer, est-ce bon pour la santé » – action N°6 (locaux) Formation pour repérage Ambroisie – action N°7 (locaux)
Fiche action n°2.3	Sport sur ordonnance : actions sportives mises en place par le service des sports.
Fiche action n°2.5	Comment apprivoiser les écrans et les réseaux sociaux. actions portées par le service Enfance-Jeunesse (locaux, moyens techniques).
Fiche action n°2.6	Education sensorielle et alimentaires. actions des acteurs (mise à disposition des locaux)
Fiche action n°2.7	Agir et promouvoir la lutte contre les CANCERS .actions « manifestations de mobilisation en faveur du dépistage du cancer du sein : La Marche Rose, La Romillonne, et mise à disposition de locaux pour les formations ADECA 10, diffusion des supports de communication
Fiche action n°4.2	Responsabilité populationnelle auprès des personnes atteintes de BPCO et de public en situation de précarité .action Mise en place des groupes de travail « précarité » et actions de prévention grand public (locaux).
Fiche action n°4.3	Permanences de la Maison de l'Adolescence de l'Aube. action (extension de la mise à disposition des locaux d'accueil).

En consacrant un budget de fonctionnement aux actions municipales du CLS mises en œuvre par les services municipaux de la Ville, validé chaque année par le Conseil Municipal. En 2020, une ligne de crédit sera inscrite au budget primitif correspondant au montant des dépenses ainsi réalisées.

En développant les transversalités au sein de la collectivité, pour la mise en œuvre d'actions nouvelles et la prise en compte de la dimension santé dans ses politiques publiques : aménagement de pistes cyclables, équipements des quartiers en terrain multisport, déclinaison dans le marché de la restauration scolaire des prescriptions nutrition-santé, gestion de la ressource en eau potable, équipement des écoles primaires en outils pédagogiques facilitateurs pour les élèves repérés Dys (livres), et relai auprès de ses partenaires de l'action municipale, notamment le centre communal d'action sociale.

3 - Engagements du Département de l'Aube

Le Département s'engage à se mobiliser sur les actions entrant dans ses champs de compétences et dans la mesure de ses possibilités :

- En participant aux instances du CLS et des groupes de travail mis en place dans le cadre des actions relatives aux différents axes,
- En mobilisant les partenaires pour renforcer, sur les politiques publiques qu'il met en œuvre, la dynamique territoriale locale,
- En contribuant, sur les politiques publiques qu'il met en œuvre, à développer de nouveaux partenariats, consolider les dynamiques existantes ou fédérer les acteurs
- En contribuant aux actions d'informations/sensibilisations/orientations de toutes les populations auprès desquelles il intervient,
- En poursuivant la sensibilisation des publics fragiles aux actions de dépistage ou en leur proposant d'autres actions de prévention,
- En poursuivant son accompagnement touchant à la lutte contre la désertification médicale
- En mobilisant les acteurs de proximités dédiées à la coordination des parcours,
- En contribuant à développer la télémédecine, notamment à partir des établissements médicosociaux,
- En contribuant à l'émergence de projets relatifs à l'accès aux droits, la Prévention, l'innovation, la transformation de l'offre médicosociale.

4 - Engagements de la Région GRAND EST

Actions mises en œuvre par la Mission Santé, Direction de la Cohésion et de la Proximité des territoires de la Région Grand Est :

La Région Grand Est est partenaire et cosignataire de plus d'une vingtaine de démarches de CLS. Ces démarches constituent une opportunité pour les territoires, au sein desquelles la politique régionale volontariste de santé a toute sa place.

Cette politique est plus particulièrement tournée vers la prévention et l'éducation pour la santé au bénéfice des jeunes (jeunes lycéens, jeunes en insertion sociale et professionnelle). Les thématiques régionales prioritaires visées par **le dispositif de soutien aux actions de promotion, prévention et éducation à la santé** sont l'alimentation/nutrition et l'activité physique à des fins de santé.

La politique de santé s'intéresse également à la santé-environnement, dans le cadre de l'élaboration et de la co-signature du **Plan Régional Santé Environnement** (PRSE).

Enfin, l'accès à la santé sur les territoires est également une priorité régionale, avec les dispositifs de soutien suivants :

- **Soutien aux Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP).** L'aide régionale concerne en priorité les projets de MSP dont l'implantation est prévue dans une zone dite « déficitaire » dont les quartiers Politique de la Ville.
- **Aides incitatives à la pratique en zones fragilisées des internes en médecine générale,** à l'organisation de manifestations ayant pour objectif d'informer les internes sur les nouveaux modes d'exercice et l'installation en médecine générale, à la création des lieux d'hébergement pour les internes.
- **Soutien aux dynamiques territoriales de santé** dans le cadre de Contrats Locaux de Santé ou d'autres démarches de santé territoriales. Il peut s'agir d'impulser une démarche de diagnostic local, d'accompagner le soutien au montage de projet en aidant par exemple la coordination, ou encore de soutenir une démarche d'évaluation à condition que ces actions soient externalisées. Cette aide peut aussi concerner du matériel médical - rétinographe, mammographe, par exemple - ou non médical, répondant à un besoin avéré, mutualisé et au cœur d'un projet de santé. Enfin, l'aide peut concerner le bâti dans le cadre de la création « d'espaces de santé de proximité » au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
- **Soutien aux projets de télésanté et télémédecine.** La Région Grand Est souhaite agir

prioritairement sur des projets au service du parcours de santé du patient (informatisation et haut-débit au service du numérique en santé) et au service de la santé et de la sécurité du patient ; par exemple, partage et archivage des dossiers d'imagerie médicale, déploiement et usage de la télémédecine, identito-vigilance régionale.

Compte tenu de ces orientations et dispositifs, la Région pourra intervenir dans le cadre des axes 1, 2 et 4 du CLS de Romilly-sur-Seine.

5 - Engagements de la Caisse Primaire d'assurance Maladie de l'Aube

La CPAM s'engage à mobiliser des moyens humains, dans la mesure de ses possibilités :

- en participant aux instances du CLS et des groupes de travail mis en place dans le cadre des actions relatives aux différents axes,
- en contribuant aux actions d'informations/formations en direction des professionnels et publics en difficultés concourant à améliorer la compréhension des dispositifs d'accès aux droits et aux soins (CMUC, ACS, ...) à éviter les ruptures de droits et le non recours aux différents dispositifs,
- en contribuant à la détection de situation de renoncement aux soins dans son lieu d'accueil et dans les différents groupes/ateliers où elle est engagée,
- en accueillant le public sur son lieu d'accueil pour tout renseignement et démarches liées à l'Assurance Maladie, (accueil libre le matin et sur RDV les après-midis),
- en facilitant la réalisation de bilans de santé pour les publics les plus en difficultés,
- en poursuivant la sensibilisation des publics précaires aux actions de dépistage ou en leur proposant d'autres actions de prévention,
- en poursuivant son accompagnement de l'ensemble des professionnels de santé dans leur exercice conventionnel, quel que soit le mode d'exercice de leur profession (isolé ou coordonné),
- En soutenant les initiatives de projets émergents relatifs à l'accès aux droits, l'accès aux soins, la Prévention, l'innovation, la transformation du système de santé,
- En portant son offre de services pour l'ensemble de ses publics (employeurs, assurés, professionnels de santé et partenaires).

6 - Engagements du Groupement Hospitalier du Territoire et le Groupement Hospitalier Aube Haute-Marne

- Assister systématiquement aux réunions du Comité de Pilotage, par la voix du Directeur Délégué et/ou de ses représentants
- Participer aux réunions des groupes de travail par la voix des pilotes identifiés par la direction de l'établissement
- Porter et/ou piloter les thématiques pour lesquelles l'établissement est désigné Référent
- Contribuer aux actions pour lesquelles sa collaboration est requise
- Formaliser les documents nécessaires à la réalisation de ses missions
- Valider ses engagements identifiés au sein du plan d'actions sous réserve de l'adéquation de ses moyens humains et financiers

7 - Engagements de l'Inspection Académique

- Désigner un représentant pour participer au comité de pilotage du CLS,
- Participer à l'élaboration, la validation et le suivi du plan d'action et son évaluation,
- Mobiliser ses ressources techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat qui la concerne,
- Dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses capacités, mobiliser des moyens humains et financiers permettant d'accompagner les actions retenues avec la participation ou non de différents partenaires.

8 - Engagements du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Aube

- Participer aux instances du CLS et des groupes de travail en particulier sur l'axe 1 : enrichir l'offre médicale et l'axe 4 : innovation en santé,
- Favoriser la formation des médecins à la maîtrise de stage, accompagner les étudiants et internes en médecine dans l'offre de stage en ambulatoire notamment par l'association INFORMED,
- Participer à la mise en œuvre des synergies entre la MSP-U de TCM et la MSP de Romilly-sur-Seine,
- Participer aux actions sur la promotion et l'accompagnement des installations sur le territoire du CLS,
- Participer à la démarche de la responsabilité populationnelle.

PARTIE V – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

1 - Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature, soit à partir du 3 septembre 2019.

2 - Suivi du Contrat Local de Santé

Chaque année, le COPIL se prononce sur le degré de réalisation des axes et actions du contrat. Il est destinataire d'un bilan sous forme de tableau de bord.

- Chaque pilote de fiche action assure la communication, à l'équipe projet, des informations concernant les axes ou objectifs du contrat dont il a la charge.
L'équipe projet en assure la centralisation au sein du tableau de suivi.

Le suivi sera réalisé à l'aide d'un tableau de bord précisant :

- Le porteur de l'action,
- L'état d'avancement,
- Les difficultés rencontrées,
- Les bonnes pratiques identifiées,
- Les ressources mobilisées,
- Des indicateurs spécifiques liés au suivi permettant de mieux appréhender l'impact de l'action tout au long du contrat.

Ce tableau sera renseigné par l'équipe projet. Les difficultés pourront être présentées lors des rencontres.

Un bilan intermédiaire sera réalisé pour le COPIL à mi-parcours.

Un bilan final est transmis au COPIL 6 mois avant l'échéance du contrat.

3 - Suivi d'échéance à mi-parcours : second semestre 2021

Le CLS sera donc quinquennal.

Cette périodicité devrait permettre aux acteurs de porter leur action dans la durée et de constater, les premiers impacts. Toutefois tout au long du contrat, la dynamique partenariale doit rester active, le programme d'action en cohérence avec les réalités, les évolutions et problématiques constatées.

Pour maintenir l'échéancier et faire produire au contrat ses pleins effets, il est proposé :

- d'organiser à mi-parcours, au second semestre 2021, un temps d'« évaluation intermédiaire », permettant à tous les acteurs du CLS de se rencontrer, d'échanger en vue :
 - de constater les évolutions
 - d'identifier, s'il y a lieu, les nouvelles problématiques,
 - de dresser un 1^{er} bilan des réalisations,
 - d'échanger sur les adaptations à engager
 - de remobiliser les acteurs, le partenariat,
 - d'actualiser le CLS des dispositions légales ou réglementaires en cours.

Ce bilan intermédiaire devra permettre s'il y a lieu :

- De modifier la composition de sa gouvernance, y compris par un élargissement,
- De réajuster le programme opérationnel, les moyens mis en place et tous autres dispositifs permettant l'efficacité du CLS.

L'équipe projet du CLS sera chargée de proposer au COPIL un format de mise en œuvre adapté, souple et efficace.

4 - Evaluation du Contrat Local de santé

La démarche d'évaluation fait partie des moments clé de la « vie » du CLS.

Comme toute politique publique, il convient d'en connaître les effets, la réalité des réalisations et au final, ses impacts. Pour autant, c'est une démarche qui reste parfois difficile à conduire, compliquée à mettre en œuvre si elle n'est pas anticipée, préparée et partagée largement avec les partenaires de l'action. Elle doit aboutir avec efficacité sans devenir « une machine ».

Dans cet esprit, quelques principes guideront la démarche d'évaluation du CLS :

- Une évaluation menée dans une démarche conduite avec pragmatisme, adaptée aux réalités et contingences locales, simple, lisible et dans un objectif d'efficacité, conformément au cadre national s'il existe,
- Une évaluation partenariale, participative et coproduite par les acteurs locaux dans un objectif de remobilisation, de redynamisation,
- Une évaluation, avec création d'un nouvel outil de pilotage,
- Une évaluation, qui pourra si nécessaire être partielle, ciblée sur des champs thématiques identifiés comme prioritaires par la gouvernance,
- Une évaluation conduite sous forme de processus, ponctuée de jalons, d'allers-et-retour et continue avec, en finalité, la nécessaire adaptation du contrat aux réalités évolutives du quartier.

Pour se faire, l'équipe projet aura pour missions :

- En premier lieu, de proposer au comité de pilotage pour validation, une feuille de route de la démarche à conduire, soit la commande publique : périmètre et objectifs, méthodologie avec jalons ou étapes, format des productions intermédiaires, livrable et délais de réalisation,
- En second lieu, sur la base de ce cahier des charges acté par tous les signataires, de réunir les groupes de travail évaluation, par thématiques ou axes stratégiques en vue de collecter les données et les indicateurs renseignés, de formuler des questions évaluatives et produire le rapport intermédiaire pour le comité technique qui s'en saisira,
- Enfin, de produire un rapport évaluatif final pour le COPIL au terme du CLS.



5 - Pilotes du suivi et de l'évaluation

L'équipe projet est plus particulièrement en charge de ce suivi et cette évaluation. Elle doit pour autant pouvoir s'appuyer sur les référents des fiches action, qui sont les porteurs des opérations.

Fiches actions	Porteurs de l'action
Axe 1 Enrichir l'offre médicale	
Fiche-action 1.1 Visibilité de l'offre médicale	Ville de Romilly-sur-Seine Coordonnateur du CLS
Fiche-action 1.2 Romilly, ville d'accueil pour ses professionnels de santé	
Fiche-action 1.3 Une coordination renforcée du maillage territorial	
Axe 2 Romilly/Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé	
Fiche-action 2.1 • Sensibilisation et valorisation des données sur la qualité de l'air via la communication de Romilly sur Seine • Action de lutte contre les espèces allergisantes	ATMO Grand Est Chargée de mission et chargée de communication
Fiche-action 2.2 La santé environnementale, les perturbateurs endocriniens	Mutualité Française Grand Est Chargée de projet
Fiche-action 2.3 Sport sur ordonnance	Réseau Sport Santé Bien Être de Champagne Ardenne Directeur
Fiche-action 2.4 Forum santé	Chlorophylle Directrice
Fiche-action 2.5 Comment apprivoiser les écrans et les réseaux sociaux	ANPAA10 Chargée de prévention
Fiche-action 2.6 Education sensorielle et alimentaire	Maison de la Nutrition Directrice
Fiche-action 2.7 Agir et promouvoir la lutte contre les cancers	Commune de Romilly/Seine Elu délégué à la santé et le coordinateur
Fiche-action 2.8 Estime de soi : premier pas vers la santé et l'emploi	Chlorophylle Directrice
Fiche-action 2.9. Sensibilisation aux risques cardiovasculaires et liés au diabète	SOMUCO Directrice
Axe 3 Faciliter la vie des aidants	
Fiche-action 3.1 Accueil et accompagnement des aidants	Office des seniors du CCAS de Romilly Directeur
Fiche-action 3.2 Augmenter l'offre de répit des aidants : séances de relaxation	France Alzheimer Aube psychologue
Fiche-action 3.3 Meilleure coordination des acteurs intervenants dans le champ du grand-âge	Conseil départemental (Pôle des Solidarités)
Fiche-action 3.4 Diversification de l'offre de répit à destination des aidants	GHAM Directeur des Ehpad

Fiches actions	Porteurs de l'action
Axe 4 Ville de Romilly-sur Seine, territoire d'innovation en santé	
Fiche-action 4.1 Plan départemental en faveur des élèves Dys	Education Nationale Inspectrice de l'Education nationale ASH
Fiche-action 4.2 Responsabilité populationnelle auprès des Personnes atteintes de BPCO et de public en situation de précarité	ResP'Aube, Médecin coordonnateur
Fiche-action 4.3. Accompagner le développement des usages de la Télémédecine	Ville de Romilly sur Seine Elu délégué à la santé et le coordonnateur CLS
Fiche-action 4.4 Permanences de la Maison de l'adolescence de l'Aube à Romilly sur Seine	Maison de l'adolescence de l'Aube Directeur
Fiche-action 4.5 Déclic – équipe mobile d'entraide	Association Aurore Foyer Audois Chargé de mission du projet
Axe Transversal	
Fiche-action transversale Coordination du Contrat Local de Santé	Ville de Romilly-sur-Seine coordonnateur

6 - Révision du Contrat Local de santé

Le contrat est révisable par voie d'avenants.

De nouvelles actions concourant à la réalisation des objectifs du CLS II pourront être intégrées au contrat par voie d'avenants, après accord des cosignataires, notamment ceux engagés dans leur réalisation (à travers la mise en œuvre de moyens).

Signature du Contrat Local de Santé 2019 - 2023 – Ville de Romilly sur Seine

A Romilly-sur-Seine, le 3 Septembre 2019

Le Directeur de l'Agence Régionale
de Santé de Champagne-Ardenne

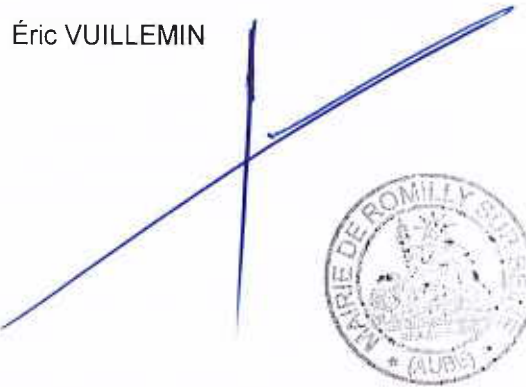
Christophe LANNELONGUE

Le Maire de ROMILLY SUR SEINE

Éric VUILLEMIN

Le Préfet de L'AUBE

Thierry MOSIMANN



Le Président du Département de l'Aube

Philippe PICHERY

Le Président du Conseil Régional
GRAND EST

Jean ROTTNER

Le Directeur Général de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube

Philippe LAGUITTON.

Pour le Recteur de l'Académie
Le Directeur académique des services
de l'Éducation nationale de l'AUBE

Frédéric BABLON

Le Président du Conseil de l'Ordre
Des Médecins de l'Aube

Michel VAN RECHEM

Le Directeur Général du Groupement
Hospitalier de Territoire champagne Sud

Philippe BLUA

ANNEXE 1 – Diagnostic territorial en santé

Rappel

- Définition Art. L. 1434-17 du CSP :
«Art. L. 1434-17 du Code de santé publique : *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social* ».
- Définition issue de la loi HPST 2009 :
« Le contrat local de santé est un outil de déclinaison du Projet Régional de Santé souple et modulable porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé Grand Est et par une collectivité territoriale ou leur regroupement, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ».

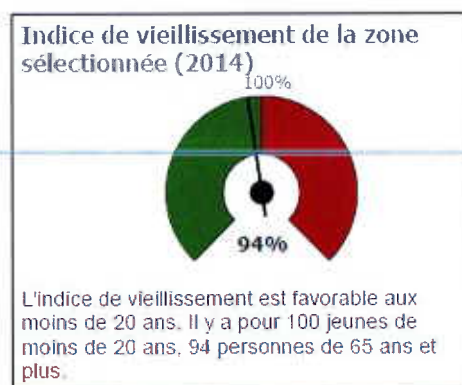
Démographie

Sur la ville de Romilly sur Seine, la démographie dynamique se conjugue avec un vieillissement et une paupérisation de la population :

- Romilly sur Seine est la 2^{ème} ville du département de l'Aube
- Avec une population de 14 303 habitants en 2014 la croissance démographique est positive entre 2009 et 2014 (+3,96%),
- La répartition des classes d'âges est plutôt homogène comparativement à 2009

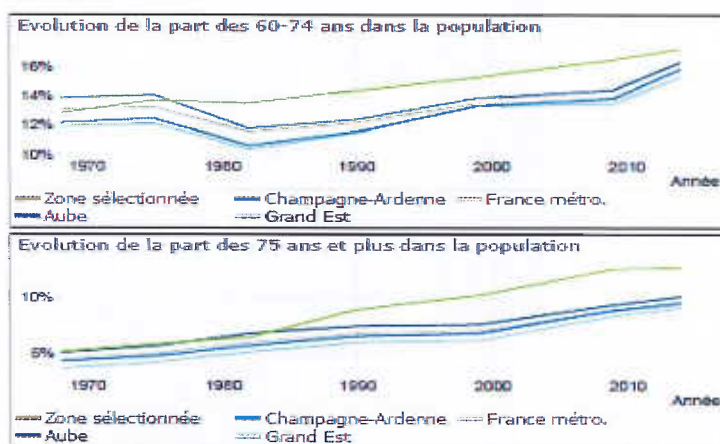
	2014	%	2009	%
Ensemble	14 303	100	13 758	100
0 à 14 ans	2 668	18,7	2 391	17,4
15 à 29 ans	2 278	15,9	2 360	17,2
30 à 44 ans	2 303	16,1	2 251	16,4
45 à 59 ans	2 776	19,4	2 751	20
60 à 74 ans	2 466	17,2	2 270	16,5
75 ans et +	1 813	12,7	1 735	12,6

- **L'indice de vieillissement** est favorable et la part des jeunes de moins de 20 reste supérieure à celle des plus de 65 ans,



Source Insee 2014

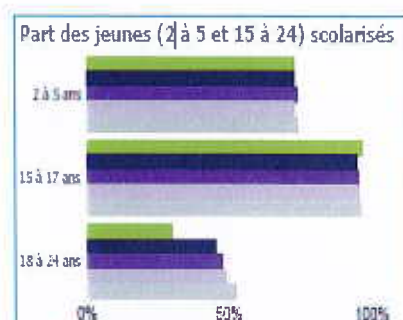
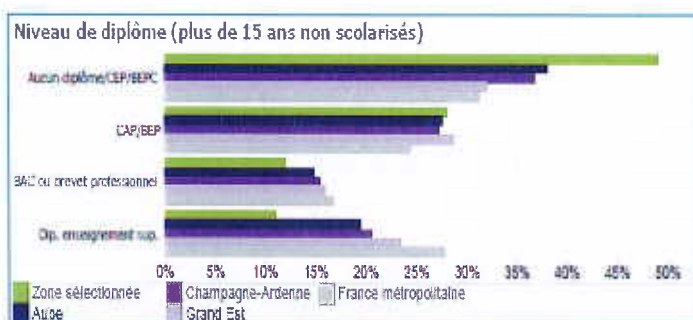
- Les courbes représentant **l'évolution de la population** suivent les tendances du département, de la région et du national. Cependant depuis les années 1980 l'écart est plus significatif pour la part des 60-74 ans et des plus de 75 ans,



- La part des familles monoparentales, des familles avec 3 enfants, et celle des ménages d'une personne sont supérieures aux autres niveaux de référence. Le constat est le même pour la part des retraités et le taux de chômage. En 2014, sur la zone sélectionnée, il y a 6,1 ouvriers pour 1 cadre.

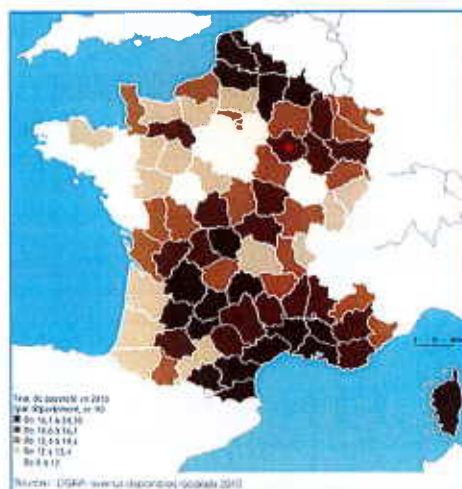
Facteurs sociaux économique (source Insee 2014)	Romilly	Aube	Grand Est	France
Part des familles monoparentales	19,0%	15,1%	14%	14,8%
Part des familles avec 3 enfants et plus de moins de 25 ans	12,1%	9%	8,6%	9,3%
Part des ménages d'une personne	41,3%	36,2%	34%	35,1%
Part des retraités	34,7%	30,1%	26,7%	27%
Taux de chômage 15-64 ans	27,1%	16%	14,1%	13,5%
Taux de chômage 15-24 ans	48,2%	33,1%	29,8%	29%
Ratio ouvriers/cadres	6,1	3,1	2,3	1,4

- 49% des + de 15 ans sortent du cursus scolaire sans diplôme, ils sont 38% dans le département et 32% en région Grand Est
- 30% des 18 et 24 ans poursuivent des études, en France ce taux est supérieur à 50%.



Situation socio-économique (source Insee 2014)	Romilly	Troyes Champagne Métropole
Revenu moyen des foyers fiscaux	16 409 €	23 325 €
Part de foyers fiscaux imposables	43,3 %	44 %
Part de la population couverte par le RSA		9,6 %

- Le territoire de l'Aube et du Sézannais figure parmi les plus pauvres de France métropolitaine,



Etat de santé de la population

- **L'espérance de vie** pour les hommes et les femmes inférieure à celle observée aux niveaux de référence

	CC des portes de Romilly	Aube	Grand Est	France
Espérance de vie hommes	74,6 ans	77,6 ans	78,2 ans	78,7 ans
Espérance de vie Femmes	83,4 ans	84,5 ans	84,3 ans	85,2 ans

Source CépiDc (Inserm)

- **La mortalité générale** est supérieure à ce qui est observé en France.
La Communauté de Commune de Romilly affiche un taux de mortalité de +24% pour les hommes et + 21% pour les femmes entre 2009 et 2013

	CC des portes de Romilly	France
Mortalité hommes	121	275 962
Mortalité Femmes	118	268 734

Source CépiDc (Inserm)

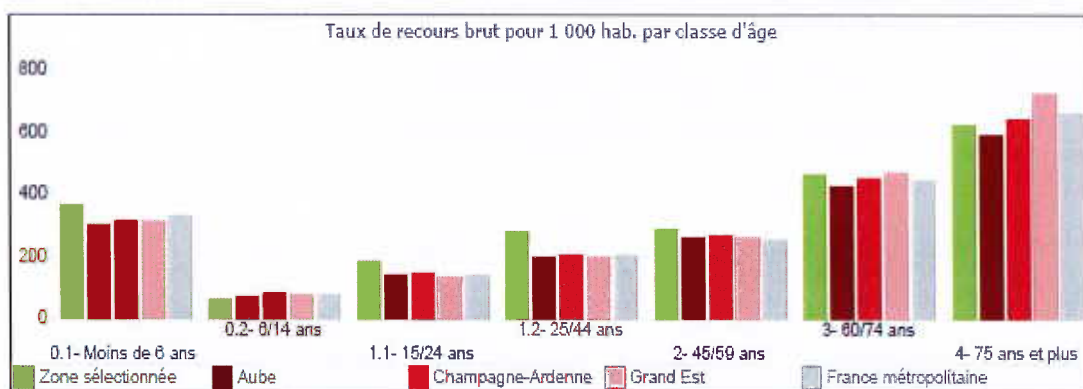
- **La part des bénéficiaires ALD (%)**

○ Romilly : 18,6 Aube : 17,2 Grand Est : 18,2 France : 17,6

- Une prévalence des affections longue durée plus élevée pour les hommes et les femmes sur la période 2014/2012 qu'aux niveaux national et départemental pour les cardiopathies valvulaires (+6,3%), qu'aux niveaux départemental, régional et national pour le diabète (+3,8%), qu'au niveau national pour les cancers (+1,4%)
- Une prévalence des affections longue durée plus élevée pour les hommes qu'au niveau départemental sur la période 2014/2012 pour les affections psychiatriques de longue durée (+1,9%)
- Une prévalence des affections longue durée moins élevée pour les hommes que le niveau national mais en constante évolution sur la période 2014/2012 pour les AVC (+1,6%),

- **La consommation de soins hospitaliers :**

- 4 629 séjours en 2016
- 2 934 patients en 2016
- Un recours aux soins hospitaliers plus important que les niveaux départemental, régional, national



- **Consommation de soins ambulatoires (source SNIIRAM-INSEE 2016)**

Part de bénéficiaires en soins ambulatoires (%)	Romilly	Aube	Grand Est	France
Médecins généralistes	88,5	84,8	84,2	83,6
Infirmiers	14,2	20,6	15	15,6
Chirurgiens-dentistes	32,7	32,8	37,6	34,3
Masseurs-Kinésithérapeutes	11,8	14,2	14,6	14,6

- Un recours aux médecins généralistes plus important qu'aux niveaux de référence
- A contrario un recours aux infirmiers et masseurs kinésithérapeutes moins importants

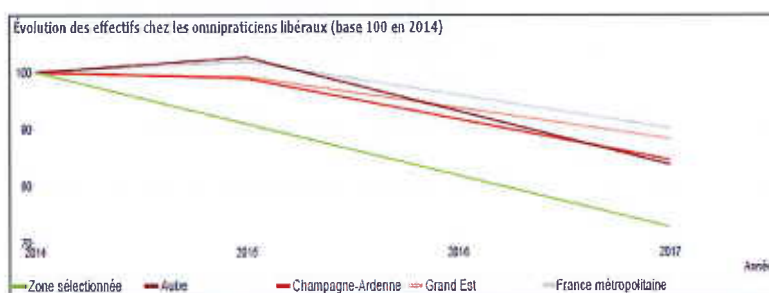
Offre de santé sur Romilly Sur Seine

- La démographie des professionnels de santé

- Sur la communes sont recensés (RPPS et ADELI 26/06/2018) :

10 médecins généralistes
14 infirmiers
11 masseurs –kinésithérapeutes
13 chirurgiens-dentistes
3 sages-femmes en activité libérale et 16 salariées
8 pharmacies/7 pharmaciens libéraux et 16 salariés

Les effectifs de professionnels tendent vers une évolution positive sauf pour la population des médecins généralistes.



- Agés des professionnels de santé du territoire

		Romilly	Aube	Grand Est	France
Médecins généralistes	Effectif	10	195	4 552	51 739
	Part de 55 ans et +	80%	55,4%	51,8%	52,3%
Infirmiers	Effectif	14	301	6 646	87 327
	Part de 55 ans et +	0%	17,6%	15,3%	19,1%
Masseurs kinésithérapeutes	Effectif	11	237	4 792	63 544
	Part de 55 ans et +	36%	14,8%	13,5%	17,9%
Chirurgiens-dentistes	Effectif	13	134	3 072	33 956
	Part de 55 ans et +	54%	41,8%	34,3%	35,8%

Source Siam/Erasmus 2017-SNIR 2016 RPPS et ADELI 26/06/2018

- 8 médecins généralistes de la ville ont plus de 55 ans

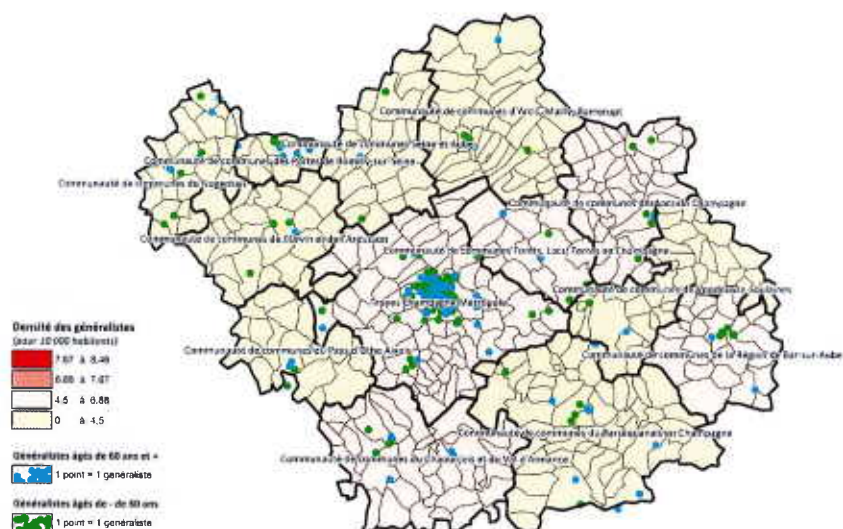
Effectifs des médecins spécialistes (Source RPPS 2017)

Spécialité	Type d'activité sur le territoire	Libéral	Salarié
Anesthésie-réanimation		1	2
Biologie médicale		-	1
Cardiologie et maladies vasculaires		2	3
Chirurgie générale		4	-
Chirurgie orthopédique et traumatologie		2	-
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique		1	-
Chirurgie urologique		2	1
Chirurgie viscérale et digestive		1	-
Dermatologie et vénéréologie		2	-
Gastro-entérologie et hépatologie		2	-
Gériatrie		-	1
Gynécologie-obstétrique		-	1
Gynécologie médicale		-	1
Médecine du travail		-	1
Neuro-chirurgie		1	-
O.R.L. et chirurgie cervico-faciale		-	1
Ophthalmologie		4	-
Pédiatrie		2	1
Psychiatrie		-	1
Radiodiagnostic		1	-
Réanimation médicale		-	1
Rhumatologie		1	-

Effectifs des autres paramédicaux (Source ADELI 2017)

Profession	Type d'activité	Autre actif	Libéral	Salarié
Audio-Prothésiste		1	-	2
Diététicien		-	2	3
Ergothérapeute		-	-	1
Infirmier		-	14	196
Manipulateur ERM		-	-	9
Opticien-Lunetier		5	-	10
Orthophoniste		-	3	1
Orthoptiste		-	1	-
Pédicure-Podologue		-	4	-
Psychologue		1	2	20
Psychomotricien		-	1	1
Technicien de laboratoire		-	-	28

L'offre de 1^{er} recours - densité des médecins généralistes :



Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires

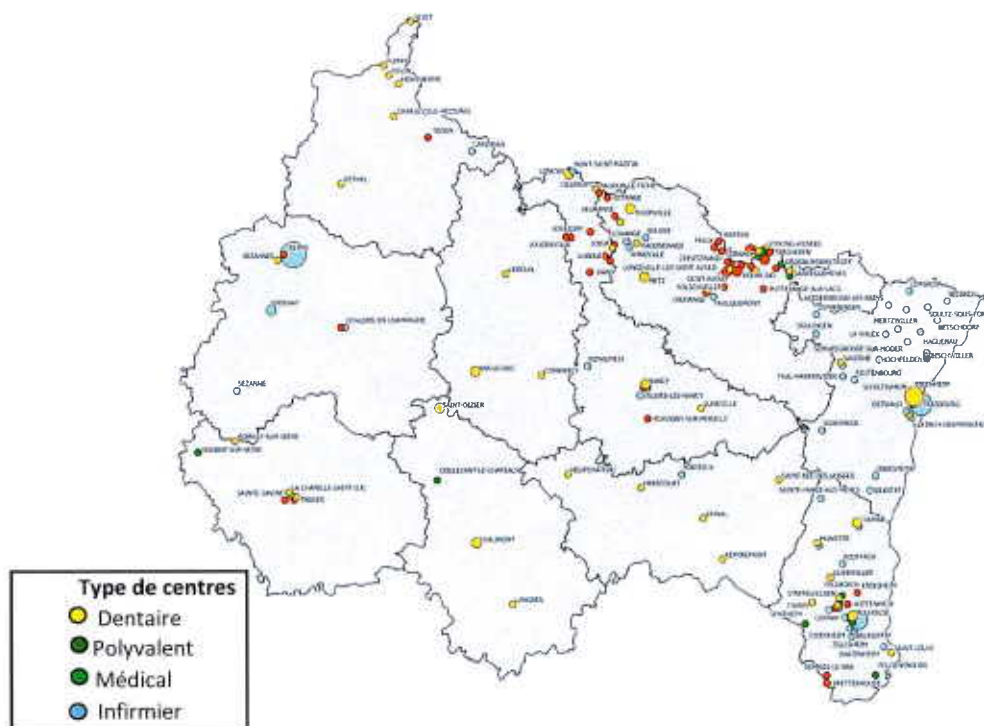
Dans l'Aube, 5 projets de MSP sont en cours et 9 déjà concrétisés :



La ville de Romilly accueille une MSP (maison de santé pluridisciplinaire) depuis 2014, permettant d'accueillir en un lieu unique : 5 médecins, 4 infirmiers, 2 sages-femmes, 2 chirurgiens-dentistes, 1 orthophoniste, 1 pédicures-podologues, 1 psychologue et 1 diététicien,

3 médecins généralistes sont engagés dans une démarche de formation des étudiants internes en médecine (Maitre de Stage Universitaire).

Les centres de santé (nombre de par commune en région Grand Est - mai 2017)



L'offre de soins hospitalière :

Les établissements de santé publics (Centre Hospitalier de Troyes, GHAM (Groupement Hospitalier Aube Marne), l'EPSMA, et les CH de Bar sur Aube et Bar sur Seine) sont regroupés en direction commune : les Hôpitaux Champagne Sud (HCS). Cette coopération initiale a été dynamisée par la création du GHT 3 qui intègre 5 EHPAD, l'ASIMAT, le GCS Plateforme d'Aval, la Mutualité Française, le CRRF Pasteur et renforce ainsi les filières de soins.

Le GHAM de Romilly dispose :

- Médecine polyvalente - cardiologie 31 lits
- Court séjour gériatrique 19 lits
- Soins palliatifs 5 lits et une équipe mobile
- Maternité 18 lits
- Hospitalisation à domicile HAD 40 places
- Un service d'urgences présence 24h/24
- Un SMUR et une antenne SMUR
- Un IRM est attendu pour 2019

La clinique privée des Pays de Seine permet un accueil

- 46 lits d'hospitalisation conventionnelle et 15 en ambulatoire, soit un total de 61 places.

Spécialités chirurgicales: urologie, ophtalmologie, orthopédie, traumatologie, stomatologie, digestive, réparatrice, cardiologie, angiologie, gastro-entérologie

Les 2 établissements participent à un pôle de santé public/privé dans le cadre d'une coopération. Ils partagent le plateau technique (bloc/SSPI) pour l'obstétrique et l'endoscopie, accueil des urgences chirurgicales et GIE Scanner.

- **L'offre médico-sociale :**

241 lits d'EHPAD :

- L'EHPAD du GHAM avec 79 lits
- L'EHPAD « Louis Pasteur » avec 80 lits dont 11 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- L'EHPAD « Les jardins de Romilly » avec 82 lits dont 11 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

6 places d'accueil de jour :

- 6 places d'accueil de jour situées à l'EHPAD « Louis Pasteur »

3 lits d'hébergement temporaire :

- 1 lit situé à l'EHPAD « Louis Pasteur »
- 2 lits situés à l'EHPAD « Les jardins de Romilly »

1 plateforme de répit

1 service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du GHAM de 130 places et de la Mutualité Française de 97 places

1 service d'hospitalisation à domicile (HAD) au GHAM

2 établissements permettent l'accueil d'adultes handicapés, 48 places y sont disponibles,

- **Des structures et associations intervenant en prévention et promotion de la santé :**

IREPS, CSAPA 10, Mission locale, CPAM 10, SOMUCO, Centre de planification et d'éducation familiale Romilly, Réseau Sport Santé Bien Etre, Maison des Adolescents de l'Aube, Chlorophylle, CCAS, RS10 athlétisme et triathlon.

- **La lutte contre Habitat indigne :**

Les politiques urbaines ont vocation à répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, notamment l'accession à un logement décent.

Un pôle Habitat, la MISSH (Mission inter-service santé Habitat) piloté par l'ARS permet de traiter, en lien avec la DDT et la préfecture, les situations de logement insalubre, indécents...

Action :

- Réunir tous les acteurs en relation avec l'habitat en général : ARS, DDT, préfecture, CAF, mairie, CCAS, pôle solidarité, association d'aide au logement d'urgence, de tutelle etc...
- Mettre en place de passerelles de communication
- Ouvrir d'un guichet unique au service SE de l'ARS
- Former des partenaires par l'ARS : police municipale, associations
- Créer l'outil Oriane-habitat pour le suivi des dossiers de plaintes
- Harmoniser la réponse des services de l'état et autres

10 signalements ont été reçus par l'ARS en 2018 (15 en 2017)

Santé Environnementale

- La qualité de l'air

Suite à la campagne de l'observatoire de la **Qualité de l'Air Intérieur (QAI)**, il est constaté une **forte concentration de polluants intérieurs dans les établissements recevant du public sensible**.

L'article R221-30 du code de l'environnement rend progressivement obligatoire la mise en œuvre par les propriétaires ou gestionnaires d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur, à partir :

Du 1^{er} janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches...), les écoles maternelles et élémentaires;

Du 1^{er} janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement du 2nd degré (collèges, lycées...);

Du 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements (sanitaires et sociaux prenant en charge les mineurs éloignés de leurs familles, pénitentiaires pour mineurs, piscines).

Ce dispositif consiste tous les 7 ans :

- À réaliser en interne une **évaluation des moyens d'aération**;
- Et, soit mettre en œuvre **un programme d'actions de prévention** (protocoles d'aérations en fonction des activités, choix des produits les moins émissifs...),
- Soit faire réaliser **une campagne de mesure de certains polluants** (CO₂, benzène...).

Des guides pratiques sont disponibles sur les sites des ministères de l'environnement et de la santé, et de l'ADEME, pour mettre en place ce dispositif.

- La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine :

L'eau est de bonne qualité. Toutefois, des teneurs excessives en chlore résiduel ont été constatées dans l'eau, ce qui peut générer à long terme, des risques sanitaires de par la formation de sous-produits de désinfection.

Les nitrates : la teneur moyenne est de 6,4 mg/l (la norme ne doit pas excéder 50mg/l)

Les pesticides : présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1ug/l

- Autre thème à investiguer : l'Ambroisie

L'Ambroisie est une espèce végétale allergisante nuisible

Sa propagation est de plus en plus importante

Mettre en place un réseau de sentinelles afin de détecter et éliminer les plants avant maturation serait un projet intéressant sous forme d'une convention régionale avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles)

Un arrêté préfectoral de lutte contre l'ambroisie a été rédigé le 20/06/2018

AXE 1

Enrichir la démographie médicale

Action.1.1.	Visibilité de l'offre médicale	
Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	La commune de Romilly-Sur-Seine
	Personne référente	Mme D'Agostino – Mr le Dr. Wasmer
Axe stratégique du CLS	Axe 1 - Enrichir la démographie médicale	
Contexte et enjeux locaux	Dans le cadre du renouvellement de CLS, le diagnostic de territoire a mis en avant une problématique de démographie médicale sur la ville de Romilly : -le constat d'une méconnaissance des professionnels de santé et de la population sur l'offre de soins (médecins généralistes et autres professionnels de santé), -le nombre de professionnels de santé (médecins, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes) est insuffisant pour répondre aux besoins de la population, -Les soins de kinésithérapie à domicile manquent pour les personnes fragiles à mobilité réduite, -La coordination des acteurs est à développer. L'objet est donc de proposer des solutions, dispositifs et outils permettant d'améliorer l'accès aux soins. L'action « visibilité de l'offre médicale » vise à améliorer la visibilité de l'offre médicale. Force est de constater que les professionnels de santé ne connaissaient pas forcément l'offre de soins de la ville. A l'exemple, le centre de santé SOMUCO, qui à l'origine était un centre de soins dentaires, est devenu polyvalent au printemps 2018, avec l'intégration de médecins généralistes. Cette nouvelle offre de soins n'est pas encore bien identifiée. En effet, certains praticiens hospitaliers ont eu des difficultés à orienter des patients vers un médecin généraliste. En travaillant sur plusieurs supports de communication, les professionnels de santé pourront identifier les ressources en santé de la ville.	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif)(lettre et chiffre)base liste des objectifs du PRS)	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☒ Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 04.0 - Augmenter le nombre de maisons de santé, d'équipes de soins primaires et de centres de santé et développer leur démarche qualité ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☒ Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Améliorer l'accès, la fluidité aux soins et l'accompagnement ambulatoire ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS	

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3	
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	
Objectifs spécifiques	Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre médicale existante pour les professionnels du territoire et la population	
Objectifs opérationnels	Elaboration d'un annuaire des professionnels de santé à l'échelle du PETR seine en plaine champenoise, avec un focus sur la commune, à destinations de professionnels Elaborer un cahier des charges Mise à jour de l'annuaire tous les deux ans Diffusion dans le bulletin municipal du listing des professionnels de santé	
Etapes de mise en œuvre – Description	Le « contenu » sera défini à partir d'un cahier des charges qui sera établi en accord avec les partenaires et notamment les ordres professionnels, dont les éléments principaux seront : -élaboration d'un cahier des charges, lettre de commande de l'action, à partager avec les partenaires comportant notamment la définition de la notion de professionnels de santé à prendre en compte, - le recensement des professionnels de santé du territoire : identification, coordonnées, localisation et références, classification par spécialités, - à l'échelle du PETR et avec un focus sur la commune, - diffusion auprès des ordres, sinon directement Livrable : le format et la mise en forme seront définis en validation avec les partenaires (probablement de type livret +fichier informatique).	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☒ Ponctuelle : Mise à jour en fonction des mouvements de professionnels de santé Début : 2020 Fin : 2023	
Partenaires de l'action	Ordres professionnels - ARS –CPAM- GHT/GHAM – P.E.T.R, tous acteurs sources d'information M. DR S.WASMER , M. M.MIGNOT	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	*Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	PETR, focus sur la ville de Romilly Sur Seine	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	ETP du coordonnateur
	<i>Financeurs et montants</i>	Commune de Romilly sur Seine

	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine) Aide technique du PETR et des acteurs partenaires Moyens logistiques communaux
Déterminants de santé visés	Système de soins ☒ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☒ Non
Politiques Publiques concernées	<i>PRS et Politique communale</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)

Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : (opérationnel) Nombre d'annuaire diffusé Nombre de mises à jour de l'annuaire Nombre de bulletins municipaux distribués comportant la liste Type de format de l'annuaire choisi pour son édition Nombre de partenaires associés dans l'action, Nombre d'actes collaboratifs de partenariat (rdv programmé, taux de participation) Indicateurs de résultat ou d'efficacité : (atteinte des résultats) Nombre de professionnels de santé ayant reçu l'annuaire Nombre de professionnels de santé ayant utilisé l'annuaire Méthode d'évaluation envisagée : Questionnaire permettant de recenser la connaissance, la notoriété et l'utilisation de ce support
Action 1.2	Romilly, ville d'accueil pour ses professionnels de santé

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	La commune de Romilly-Sur-Seine
	Personne référente	Mme D'Agostino – Mr le Dr. Wasmer
Axe stratégique du CLS	Axe 1 - Enrichir l'offre médicale	
Contexte et enjeux locaux	Dans le cadre du renouvellement de CLS, le diagnostic de territoire a mis en avant une problématique de démographie médicale sur la ville de Romilly. -le constat d'une méconnaissance des professionnels de santé et de la population sur l'offre de soins (médecins généralistes et autres professionnels de santé), -le nombre de professionnels de santé (médecins, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes) est insuffisant pour répondre aux besoins de la population, -Les soins de kinésithérapie à domicile manquent pour les personnes fragiles à mobilité réduite, -La coordination des acteurs est à développer. L'objet du travail des acteurs a donc été de travailler autour des thématiques permettant d'améliorer l'accès aux soins et de renforcer l'attractivité du territoire. Plusieurs réflexions ont été menées pour valoriser ce que la ville de Romilly pouvait apporter à des professionnels de santé souhaitant s'y installer. Les pistes retenues portent largement sur l'accueil des internes, ils forment un vivier et seront les médecins de demain, il est nécessaire de les capter et de les intégrer à la commune et, d'autre part, sur l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé.	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif)(lettre et	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☒ Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 01.0 - Augmenter le nombre d'installations dans les zones identifiées par les schémas cibles	

<u>chiffre)base liste des objectifs du PRS)</u>	territoriaux en accompagnant les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation ☒Axe 3 : Ressources humaines en santé Objectif 02.0 - Développer et diversifier les terrains de stage d'accueil des internes, en fonction de l'offre et des besoins du territoire, pour mettre en œuvre la réforme du 3e cycle sur les trois subdivisions ☐Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐Hors objectifs PRS ☐Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. ☐Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. ☐Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. ☒Hors PRSE 3
Objectif général (si indiqué)	Améliorer l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Objectifs spécifiques (si indiqué)	Renforcer l'attractivité du territoire en faveur des professionnels de santé
Objectifs opérationnels	<u>1. Informer les médecins sur la nécessité et l'intérêt à devenir maître de stage</u> Action de communication relayée par les Délégués de l'Assurance Maladie pour expliquer la formation de maître de stage des universitaires. <u>2. Organiser par la ville de Romilly un pot d'accueil pour les internes du GHAM</u> La ville de Romilly organise une réception pour accueillir les internes arrivant sur le territoire, ce moment qui se voudra convivial sera le signal fort d'une volonté d'intégration. <u>3. Elaborer et diffuser un livret d'accueil sur la ville recensant ses atouts et sur les dispositifs d'aides à l'installation versées par l'ARS et le Conseil Départemental de l'Aube</u> <u>4. Organiser des rendez-vous pour mutualiser les revues de dossiers entre les internes en exercice libéral et hospitalier.</u> Les Maîtres de Stages du GHAM et en médecine libérale organiseront ses rdv ponctuellement pour fédérer les internes et décloisonner le lien ville-hôpital. <u>5. Mettre à disposition des logements pour les professionnels de santé</u> La ville de Romilly propose de mettre à disposition des logements type maisons ou appartements, à proximité de l'hôpital. Elle favorisera également le rapprochement du GHAM avec les bailleurs en vue de trouver des solutions locatives. <u>6. Apporter une aide financière à l'installation pour les médecins et orthophonistes</u> Ce dispositif local complémentaire aux aides nationales, régionales s'adresse aux médecins généralistes, spécialistes et aux professionnels en tension (orthophonistes par exemple)

	7. <u>Organiser un rdv annuel thématique entre professionnels de santé</u> La ville de Romilly se propose d'organiser, chaque année à date fixe, un rdv des professionnels de santé au tour d'une thématique, en vue de fluidifier les relations entre acteurs, décloisonner les représentations, créer et renforcer l'esprit de communauté locale et à cette occasion de diffuser des dernières actualités, innovations en santé. 8. <u>Adhérer à INFORMED</u> La ville de Romilly, en adhérant à INFORMED, entend accompagner les actions de l'association dans la mise en place de projets d'envergure tels que l'accompagnement des internes en médecine et des nouveaux médecins sur le territoire, la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à vocation universitaire et la délocalisation dans le département de l'Aube des études de médecine, et plus spécifiquement l'accueil d'internes en stage sur le territoire de Romilly-sur-Seine
Etapes de mise en œuvre – Description	1. <u>Informers les médecins sur la nécessité et l'intérêt à devenir maître de stage</u> - Prise de contact par les délégués de l'Assurance Maladie - RDV physique en cabinet pour faire la promotion du dispositif et en expliquer les modalités 2. <u>Organiser par la ville de Romilly un pot d'accueil pour les internes du GHAM</u> La ville de Romilly organise une réception pour accueillir les internes arrivant sur le territoire, plusieurs fois par an 3. <u>Elaborer et diffuser un livret d'accueil sur la ville recensant ses atouts et sur les dispositifs d'aides à l'installation versées par l'ARS</u> La ville de Romilly réalise un livret, en format a5, L'Ars transmettra les éléments de langage concernant les dispositifs d'aide à l'installation Le livret sera diffuser lors du pot d'accueil des internes, au cours des différentes manifestations, et mis en ligne sur le PAP'S 4. <u>Mutualiser les revues de dossiers entre les internes en exercice libéral et hospitalier.</u> Les Maîtres de Stages du GHAM et en médecine libérale organiseront ses rdv ponctuellement pour fédérer les internes et décloisonner le lien ville-hôpital. 5. <u>Mettre à disposition des logements pour les professionnels de santé</u> La ville de Romilly propose de mettre à disposition des logements communaux type maisons ou appartements, à proximité de l'hôpital. Elle favorisera également le rapprochement du GHAM avec les bailleurs en vue de trouver des solutions locatives. 6. <u>Apporter une aide financière à l'installation pour les médecins et orthophonistes</u> La ville de Romilly octroie une aide financière de 500€ par mois Pour un exercice à temps plein voir ½ temps Le professionnel de santé s'engage à exercer 3 ans Durée maximale de versement 5 ans Ce dispositif local complémentaire aux aides nationales, régionales s'adresse aux médecins généralistes, spécialistes et aux professionnels en tension (orthophonistes par exemple) 7. <u>Organiser un rdv annuel thématique entre professionnels de santé</u> La ville de Romilly se propose de co-organiser avec l'ARS, la CPAM chaque année à date fixe, un rdv des professionnels de santé autour d'une thématique. 8. <u>Adhérer à INFORMED</u> La ville de Romilly a délibéré et adhéré à Informed

Durée de l'action	☒ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☒ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023	
Partenaires de l'action	La ville de Romilly - Le GHAM – Le CDOM – la CPAM – les médecins généralistes libéraux – l'ARS – INFORMED - Bailleurs – professionnels de santé du territoire (orthophonistes...) – Conseil Régional- Conseil Départemental	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	*Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	La ville de Romilly Sur Seine	
Financement	Budget global prévisionnel	Ville : nbre de conv install x500x12 : 30 000 ETP coordination et M.MIGNOT Adhésion informed CPAM -dispositifs
	Financeurs et montants	CPAM Ville de Romilly ARS Conseil régional CD via une prime de sujétion versée aux internes (stage médecine générale)
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Moyens logistiques
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale	

	☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	<i>PRS, politique communale de santé</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Recenser le nombre de participants au pot d'accueil</i> <i>Recenser le nombre de réunions de « staff internes en médecine libérale et hospitalière »,</i> <i>Recenser le nombre de solutions logements mises en œuvre, logements loués et bénéficiaires</i> <i>Recenser le nombre de rdv annuels thématiques des professionnels de santé</i> <i>Recenser le nombre de conventions communales d'aide à l'installation signées</i> <i>Recenser le nombre de plaquettes éditées, distribuées</i> <i>La durée du conventionnement INFORMED</i> <i>La satisfaction des professionnels</i> Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <i>Nombre de nouvelle installation de professionnels de santé,</i> <i>Nombre de terrain de stage en médecine générale</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Questionnaires, tableaux de bord</i>

Action 1.3	Une coordination renforcée du maillage territorial
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	La commune de Romilly-Sur-Seine
	Personne référente	Mme D'Agostino – M. Wasmer
Axe stratégique du CLS	Axe 1 - Enrichir l'offre médicale	
Contexte et enjeux locaux	Dans le cadre du renouvellement de CLS, le diagnostic de territoire a mis en avant une problématique de démographie médicale sur la ville de Romilly : l-e constat d'une méconnaissance des professionnels de santé et de la population sur l'offre de soins (médecins généralistes et autres professionnels de santé), - le nombre de professionnels de santé (médecins, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes) est insuffisant pour répondre aux besoins de la population, - Les soins de kinésithérapie à domicile manquent pour les personnes fragiles à mobilité réduite, - La coordination des acteurs est à développer L'objet a donc été de travailler autour des thématiques permettant d'améliorer l'accès aux soins et de renforcer l'attractivité du territoire. La ville de Romilly Sur Seine est très attentive à la santé de ses habitants. Elle s'investit dans les champs du soin, du médico-social et de l'éducation. Au cours des différents échanges partenariaux, il a été constaté que l'offre de soins n'est pas bien identifiée, ni par les professionnels, ni par les usagers. La réflexion des partenaires s'est orientée sur comment faire du lien entre ces différentes structures et ainsi créer un maillage territorial. Un dispositif, la CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, pourrait être une réponse à cette « absence » de coordination. Les CPTS reposent sur une coordination de l'offre de soins avec pour objectif d'assurer la continuité des soins : • Garantir l'accès à un médecin traitant • Organiser une réponse aux soins urgents qui relèvent de la ville • Proposer des actions de prévention • Favoriser le maintien à domicile • Et selon l'instruction N°DGOS/R5 /2016/392 du 2/12/2016 et le dernier rapport IGAS, cet exercice s'organise sur l'échelle d'un territoire couvrant entre 20 000 et 100 000 habitants.	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☒ Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 06.0 - Accompagner la diversification d'une offre de soins non programmés de premier recours lisible et adaptée aux besoins des territoires ☒ Axe 3 : Ressources humaines en santé Objectif 07.0 - Renforcer les coopérations des professionnels de santé pour réduire les délais d'accès aux soins ☒ Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Améliorer l'accès, la fluidité aux soins et l'accompagnement ambulatoire ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément.	

	☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3	
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population	
Objectifs spécifiques	Coordonner les acteurs des différents champs	
Objectifs opérationnels	Mener une étude de faisabilité pour évaluer la pertinence d'un dispositif de coordination CPTS	
Etapes de mise en œuvre – Description	- Rencontre avec la chargée de mission de l'URPS Médecins libéraux pour lui présenter le projet - Evaluation par la chargée de mission de l'URPS Médecins libéraux du potentiel du projet et organisation d'une étude de faisabilité - Mobilisation des professionnels de santé par la ville de Romilly sur Seine - Travaux de concertation pour élaborer la cartographie et le diagnostic qui apporteront un cadrage pour la faisabilité du projet - Restitution	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☒ Ponctuelle : Début : second semestre 2019 Fin : 2020	
Partenaires de l'action	L'ARS – l'URPS ML – ville de Romilly sur Seine	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Territoire à adapter	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS : financement de l'étude via l'accord cadre de marchés subséquents Si pérennisation du dispositif CPTS, financement conventionnel via l'ACI
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales)	

	☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s) : améliorer la coordination entre acteurs, professionnels de santé pour construire un parcours de soins plus efficient pour les patients
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☒ Non
Politiques Publiques concernées	<i>PRS</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)

Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Lancement d'une étude de faisabilité</i> <i>Nombre de professionnels mobilisés</i> <i>Typologie des professionnels</i> <i>Nombre de professionnels ayant participé à l'étude</i> <i>Niveau d'implication des professionnels dans l'étude</i> Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <i>Préconisations issues de l'étude</i> <i>Degré de satisfaction des professionnels</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Tableau de bord</i> <i>Les comptes rendus</i> <i>Questionnaire de satisfaction</i>
--	---

AXE 2

**Romilly sur Seine, ville active
en faveur des bons comportements en santé**

Action 2.1	- Sensibilisation et valorisation des données sur la qualité de l'air via la communication de Romilly/Seine - Action de lutte contre les espèces allergisantes
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	ATMO Grand Est
	Personne référente	Alix Charton Estelle Danelon (chargée de communication)
Axe stratégique du CLS	Axe 2 : Romilly/Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé	
Contexte et enjeux locaux	En matière de santé environnement, force est de constater l'occurrence, chaque année, de pics de pollution de l'air (trafic routiers, chauffage, industrie, agriculture...) ajoutés à la pollution chronique, de fond, qui a un impact sur la santé des habitants. Il apparaît important de faire connaître ces problématiques aux habitants du territoire et de leur transmettre les bonnes pratiques à mettre en place au quotidien afin de limiter leur exposition. L'objet du travail des acteurs a donc été de travailler autour des risques liés à l'environnement permettant d'améliorer les compétences des professionnels de santé, du grand public et de certains acteurs en lien avec les questions environnementales. Plus particulièrement, sur: - la qualité de l'air intérieur et extérieur - l'Ambroisie dont la présence a été déclarée en 2018 à quelques kilomètres de Romilly-sur-Seine Par ailleurs, en France, les pollens sont responsables de réactions allergiques chez près de 20 % de la population. A l'horizon 2050, l'OMS estime que 50% de la population pourrait être affectée par au moins une maladie allergique. Un traitement individuel représente un coût avoisinant les 1 500 euros. La population est de plus en plus demandeuse d'une meilleure prise en charge des problèmes d'allergie et de pollens. Plus un épisode allergique est pris tôt, plus son traitement est léger et efficace. Dans ce contexte, ATMO Grand Est propose deux outils complémentaires de suivi de la saison pollinique : - Les bulletins pollens issus des comptages de pollens déposés sur les capteurs. Ces bulletins sont diffusés de manière hebdomadaire pendant la saison pollinique, une semaine après l'exposition. Ils renseignent notamment sur le risque allerge-pollinique de la semaine avec identification de l'arbre ou l'herbacée émettant le plus de pollens et fournissent des bonnes pratiques à adopter en cas d'allergie. - L'outil Pollin'air, réseau participatif de citoyens pour la surveillance des espèces à risque allergique. C'est une plate-forme numérique (disponible sur www.pollinair.fr) sur laquelle les sentinelles bénévoles signalent en temps réel et de manière géolocalisée les stades de pollinisation des plantes qu'elles observent dans leur environnement proche.	

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☒ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☒ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. ☐ Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Objectifs spécifiques	Améliorer la qualité de l'air
Objectifs opérationnels	- 1/ <u>Diffusion sur les sites internet</u> (de la ville et des associations sportives) de <u>l'indice quotidien de la qualité de l'air</u> via un widget disponible et récupérable sur le site internet d'ATMO Grand Est http://www.atmo-grandest.eu/lair-dans-ma-ville - 2/ <u>Adhésion au réseau d'alerte</u> : Inscription de la ville et des associations sportives engagées sur le thème Sport et Santé à l'alerte pollution d'ATMO Grand Est afin d'être destinataires <u>des alertes</u> en cas de pic de pollution http://www.atmo-grandest.eu/sabonner. - 3/ <u>Formation et sensibilisation des acteurs référents locaux</u> ATMO Grand EST peut sur demande assurer une explication auprès de personnes relais au sein de la ville ou des associations sportives afin de leur permettre de s'approprier l'information et de comprendre rapidement les bulletins à venir. - 4/ <u>Communication aux habitants de message de sensibilisation</u> : En cas de pic, la ville communiquerait sur ses panneaux avec un court texte à identifier. Fourniture de court texte d'ATMO Grand Est sur des éléments de vulgarisation concernant les pics de pollution aux particules, en ozone, aux pollens ou de rappel de bonnes pratiques sur la mobilité, l'interdiction du brulage des déchets verts ou tout autre sujet « air » via les supports papiers ou numériques de la ville ou des associations sportives. Il est préférable d'identifier une communication hors période de pic afin de garantir un message plus serein auprès du grand public.
	- 5/ <u>RESEAU POLLIN'AIR</u> a. Identification de structures impliquées ou relais de l'action Pollin'air (écoles, EHPAD, officines, associations, ville...) b. Promotion du dispositif par les relais de l'action auprès du grand public, de leurs résidents ou de leurs membres c. Identification de sentinelles par les relais identifiés auparavant avec accompagnement par ATMO Grand Est d. Formation des sentinelles bénévoles à la surveillance pollinique par ATMO Grand Est

	BULLETINS POLLENS - e. Promotion des bulletins pollens et ambroisie émis de façon hebdomadaire par ATMO Grand Est sur la quantification des grains de pollens présents dans l'air à partir du capteur de Troyes. Bulletins disponibles sur le site d'ATMO Grand Est et inscription possible pour le recevoir par mail (http://www.atmo-grandest.eu/donnees-pollens). La collectivité de Romilly sur Seine peut relayer l'information sur son site internet et faire un lien vers la page d'inscription aux bulletins du site d'ATMO GE. Les pharmaciens pourraient également assurer cette promotion et faire le relai de l'information (voir avec l'IRPS des pharmaciens). - 6/ <u>Terre d'avenir</u> Organisation d'une <u>conférence « Respirer, est-ce bon pour la santé ? »</u> Air extérieur, air intérieur, chacun est au quotidien confronté à la pollution de l'air. Les chiffres qui font l'actualité peuvent effrayer et nous n'avons parfois aucune notion de ce que nous respirons chaque jour. Terre d'avenir propose une conférence, où chacun sera confronté à sa perception grâce à un système de boîtiers de vote, une conférence ludique et interactive pour mieux comprendre les risques, les acteurs et les enjeux pour notre santé au quotidien ! - 7/ <u>Repérage de l'Ambroisie</u> Dans le cadre du Plan Régional de lutte contre l'Ambroisie, le FREDON de Champagne Ardenne se propose d'organiser une formation d'une 1/2 journée (mai ou juin) en direction des acteurs, notamment des agents des collectivités, au repérage de cette plante nuisible pour la santé. Le pollen émis par l'ambroisie est hautement allergisant pour l'homme et entraîne diverses réactions allergiques, l'apparition ou l'aggravation de l'asthme, rhinite, trachéite, conjonctivite, urticaire.
Étapes de mise en œuvre – Description	ATMO : Prise de contact préalable avec la personne responsable de la communication au sein de la ville de Romilly sur Seine Identification d'associations susceptibles de se porter relais des informations à diffuser (via les sites internet ou publications papier) Proposition d'articles à intégrer dans le magazine ou sur le site internet de la ville ou des associations Pour le déploiement de Pollin'air, il s'agira dans un premier temps de recenser les établissements et les réseaux de citoyens souhaitant intégrer un réseau de sentinelles des pollens. Ces personnes seront ensuite formées avant d'alimenter le dispositif. Terre d'avenir : - Mobilisation partenariale - Communication au grand public - Réalisation de la conférence FREDON : - Mobilisation partenariale et des services municipaux - Mettre en place la formation
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023
Partenaires de l'action	Ville de Romilly sur Seine, associations sportives, jardiniers, l'association Chlorophylle, les associations de marcheurs, les professionnels de l'agriculture, gestionnaires des espaces verts ARS

Public visé	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☒ De la culture/Loisirs ☒ Autre (Précisez) : gestionnaires des espaces verts
Territoire d'intervention	Romilly sur Seine	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	ETP agent communal
	<i>Financeurs et montants</i>	Le budget relatif à la valorisation de l'information sur la qualité de l'air est pris en charge par ATMO Grand Est CPOM ARS FREDON CA Convention subvention ARS/DREAL/Conseil Régional-TERRE AVENIR
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Ressources humaines ATMO Grand Est Moyens logistiques communaux
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☒ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☒ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	

	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☐ Oui ☒ Non
Politiques Publiques concernées	<i>PRSE</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Intégration du widget de qualité de l'air sur le site internet de la ville</i> <i>Organisation des temps de rdv et de réunions, et de formation</i> <i>Mise en place d'un réseau de sentinelles</i> Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <i>Nombre d'alertes à la pollution diffusées pour le territoire</i> <i>Nombre de publications sur le site internet et dans le magazine de la ville</i> <i>Nombre d'adhésion associative au réseau</i> <i>Nombre de réunion de formation, de sensibilisation réalisée</i> <i>Nombre d'acteurs présents aux réunions</i> <i>Nombre de temps de rdv, de réunions</i> <i>Nombre de participants aux rdv, réunions</i> <i>Nombre d'action de communication</i> <i>Absence de l'ambroisie dans les espaces verts publics</i> <i>Nombre de signalement de la plante</i> <i>Nombre de sentinelles recrutées</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Tableau de bord, bilan</i>

Action 2.2	La santé environnementale, les perturbateurs endocriniens
-------------------	--

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	MUTUALITE FRANCAISE GRAND EST
	<i>Personne référente</i>	Mme Clara CHWATACZ, Chargée de projet
Axe stratégique du CLS	Axe 2 - Romilly /Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé	
Contexte et enjeux locaux	Dans le cadre du renouvellement de CLS, les acteurs se sont questionnés sur les risques environnementaux du quotidien. Par ailleurs, dans le cadre des actions du contrat de ville, certains partenaires s'étaient interrogés devant l'émergence d'une certaine précocité de l'adolescence dès la fin des classes primaires. L'objet du travail des acteurs a donc été de travailler autour des risques liés à l'environnement permettant d'améliorer les compétences des professionnels de santé, du grand public et de certains acteurs en lien avec les questions environnementales. Plus particulièrement, - la présence des perturbateurs endocriniens, sur lesquels le grand public entend de nombreuses informations sans toujours savoir comment les appréhender et donc agir en conséquence. Présidée par Laurent MASSON, la Mutualité Française Grand Est rassemble près de 160 mutuelles, qui protègent plus de 2,4 millions de personnes, soit 42% de la population. Organisme privé à but non lucratif, elle est reconnue d'Utilité publique. Elle déploie 545 rencontres santé sur le territoire régionale chaque année. 157 services de soins et d'accompagnement proposent une offre de santé globale sur l'ensemble du territoire. Véritable mouvement social, elle fonde son action sur le respect de la dignité des personnes, la solidarité, la démocratie, l'indépendance et la responsabilité. Elle représente et défend les mutuelles et leurs adhérents, anime et coordonne la vie mutualiste régionale, apporte des services aux mutuelles (formation, communication) et met en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de leurs adhérents et de la population. La Mutualité Française Grand Est est partie prenante du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE). A ce titre, elle est Responsable opérationnel de l'axe « Renforcer les connaissances et les compétences du grand public et des populations sensibles sur les questions de santé environnement » et pilote de l'action « Renforcer les connaissances du grand public sur les perturbateurs endocriniens et valoriser les alternatives ».	

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <i>(lettre et chiffre)base liste des objectifs du PRS)</i>	☒ Axe 1 : Prévention Objectif 01.6 - Maîtriser les risques environnementaux : Mettre en place un programme de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens notamment en direction des futurs parents et notamment des femmes enceintes ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. ☒ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement ☐ Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Objectifs spécifiques	Améliorer la qualité de l'air intérieur
Objectifs opérationnels	Informier et Former aux risques environnementaux du quotidien, plus particulièrement au : Repérage et prévention des polluants polémiques
Etapes de mise en œuvre – Description	Conférence-débat suivie de 4 ateliers hebdomadaires en 2020 : ▪ Conférence-débats relative aux perturbateurs endocriniens : Identifier les perturbateurs endocriniens et leurs effets Trouver des solutions alternatives pour s'en protéger ▪ Atelier 1 : Polluants intérieurs Identifier les sources de pollution intérieure Déjouer les messages des industriels ▪ Atelier 2 : Produits d'entretien Prendre conscience des produits utilisés au quotidien Confectionner des produits économiques et sains ▪ Atelier 3 : Cosmétiques Connaitre les composants des produits de sa salle-de-bains Découvrir des alternatives pour prendre soin de soi au naturel ▪ Atelier 4 : Alimentation et contenants Apprendre à lire les étiquettes alimentaires Repérer les messages marketing Choisir des ustensiles et contenants de cuisine sains
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☐ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : à préciser Début : 2019 Fin : 2023
Partenaires de l'action	GHAM, les professionnels de santé en périnatalité, la commune de Romilly-sur-Seine, structure d'insertion, crèche multi accueil, Education Nationale, Département/PMI, RIAM, Acteurs sociaux et médico-sociaux, CCAS, mutuelles

Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	*Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	La ville de Romilly-sur-Seine	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	4 000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	FIR ARS : 4 000 € sur 1 an
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition moyens logistiques et outils de communication de la ville
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☒ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la	☒ Oui ☐ Non	

lutte contre les inégalités sociales de santé ?	
Politiques Publiques concernées	PRSE
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☒ Oui sous forme d'ateliers ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Organisation d'une conférence Nombre de personnes mobilisées Nombre de personnes participantes à la conférence Nombre d'acteurs touchés Indicateurs de résultat ou d'efficacité : Nombre d'acteurs invités Méthode d'évaluation envisagée : Tableaux de bord

Action 2. 3	Sport sur ordonnance
--------------------	-----------------------------

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Réseau Sport Santé Bien Être de Champagne Ardenne
	Personne référente	Guillaume DELIOT
Axe stratégique du CLS	Axe 2 - Romilly sur Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé	
Contexte et enjeux locaux	Ce projet est destiné aux personnes en situation de fragilité, éloignées des actions de promotion de la santé, notamment liées à la pratique d'une activité physique régulière. Le diagnostic territorial a permis de mettre en évidence : La part des bénéficiaires (ALD %) • Romilly : 18,6 • Aube : 17,2 • Grand Est : 18,2 • France : 17,6 • Une prévalence des affections longue durée plus élevée pour les hommes et les femmes sur la période 2014/2012 qu'aux niveaux national et départemental pour les cardiopathies valvulaires (+6,3%), qu'aux niveaux départemental, régional et national pour le diabète (+3,8%), qu'au niveau national pour les cancers (+1,4%) • Une prévalence des affections longue durée plus élevée pour les hommes qu'au niveau départemental sur la période 2014/2012 pour les affections psychiatriques de longue durée (+1,9%) - Une prévalence des affections longue durée moins élevée pour les hommes que le niveau national mais en constante évolution sur la période 2014/2012 pour les AVC (+1,6%). L'activité physique n'a plus de preuve à faire quant à son utilisation dans la prévention du capital santé. Elle permet notamment de réduire considérablement le risque d'aggravement ou de rechute de certaines pathologies chroniques (40% de rechute en moins pour le cancer du sein). Le but de ce projet est donc de permettre au Médecin d'orienter des personnes ayant certaines pathologies chroniques vers une reprise d'activité physique adaptée à leur état de santé. Pour cela, cette fiche action appuie la mise en place du protocole Grand Est Prescri'mouv. L'activité physique adaptée en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus est par ailleurs valorisée dans le cadre de la conférence des financeurs. En effet, ce dispositif piloté par le Département de l'Aube a pour finalité de développer une « prévention globale » entendue comme la gestion active et responsabilisée de son « capital autonomie » par chaque personne ou groupe de personnes. Son principe d'action est de laisser l'initiative de la mise en œuvre aux acteurs de terrain qui réalisent les actions, tout en leur donnant un cadre et des objectifs. Aussi, dans le cadre de la conférence des financeurs, les acteurs de terrain qui réalisent des actions sur la thématique de l'activité physique adaptée à destination des personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient d'un soutien financier. Ils peuvent orienter un certain nombre de personnes âgées vers le dispositif PRESCRIMOUV.	

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☒ Axe 1 : Prévention Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Accompagner le déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Un cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer l'état de santé de population Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d'agir de la population en matière de santé
Objectifs opérationnels	Mettre en œuvre des actions d'information et communication spécifiques sur le territoire pour faciliter la pratique d'activité physique et sportive adaptée favorable à la santé des habitants de Romilly sur Seine : mobilisation des professionnels de santé et clubs sportifs (rencontre avec les structures sportives du territoire, participation à différentes manifestations sportives, par exemple). Mettre en œuvre le parcours labélisé « Prescri'Mouv » en développant et diversifiant les créneaux en direction des publics entrant dans le dispositif
Etapes de mise en œuvre – Description	Le Réseau Sport Santé Bien Etre (RSSBE), opérateur missionné par l'ARS aura à charge la mise en œuvre : - de la promotion du sport sur ordonnance - du parcours de labélisation Prescri'mouv - du suivi du sport sur ordonnance Soit, en lien avec les différents acteurs concernés : - la mise en œuvre d'actions d'information et communication spécifiques - l'information des structures les conditions de labélisation et sur les stages de formation en Activité Physique Adaptée (calendrier et programmes), - l'évaluation de la condition physique, - la proposition d'un programme sportif adapté - l'orientation vers l'activité physique adaptée et la structure sportive disposant de créneaux accessibles et compatibles avec l'état de santé du patient - l'orientation vers le médecin traitant pour une prescription d'activité physique ou sportive dans le cadre de Prescri'mouv Dans ce cas, le patient sera pris en charge par un éducateur sportif formé dans une structure labellisée (clubs sportifs, associations proposant de l'activité physique, municipalité) et sécurisée, pour une pratique sportive régulière, adaptée et progressive. La commune contribuera : - aux actions de promotion locale du dispositif (animation, action de relais, communication) - aux activités sportives encadrées par des agents formés et diplômés, - à une mobilisation des médecins généralistes pour orienter les patients dépendant du protocole Prescri'mouv vers l'activité physique sur prescription.

	Une labélisation sera mise en place pour identifier les structures souhaitant s'investir dans le protocole Prescri'mouv.	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023	
Partenaires de l'action	Municipalité, service de prévention du CCAS, RSSBE, le centre aquatique des 3 vagues, ADMR, Pension de famille de Romilly sur seine, associations sportives, ARS, DDCSPP, Conseil Départemental, CAF	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (18 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Ville de Romilly-sur-Seine	
Financement	Budget global prévisionnel	CPOM RSSBE FIR ARS COMMUNE DE ROMILLY SUR SEINE CAF Autres
	Financeurs et montants	ARS : Dans la limite de 1 000 euros par an par créneaux labélisés en cours pour favoriser la réduction du coût à charge des patients, en fonction des budgets disponibles 1500€ par an pour les actions de promotion/communication mis en œuvre par la ville : animations, impression des documents, temps de distribution
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Matériels spécifiques, réseau partenarial, structures sportives
	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
Déterminants de santé visés	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail	

	Environnement social ☒ Intégration sociale ☒ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☒ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	PRS
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Développement du partenariat - Nombre de nouveaux créneaux labélisés Prescri'Mouv - Taux de fréquentation des séances Indicateurs de résultat ou d'efficacité : - Nombre et profil de personnes orientées par les professionnels de santé vers un Bilan Médico-sportif (recensement par types de professionnels) - Nombre et profil des personnes ayant bénéficié d'un Bilan Médico-sportif - Nombre de séances réalisées par structures proposant de l'activité physique adaptée - Nombre et profil des participants aux séances (dont celles souffrant de pathologie incluse dans le dispositif Prescri'Mouv) - Coût réel à charge du patient déduction faite des financements attribués - Evolution des comportements - Satisfaction des participants Méthode d'évaluation envisagée : - Tableau de bord - Feuilles de présence aux activités - Observation et entretiens

	- Pass (Parcours d'Activité Sport Santé) de suivi du patient
--	--

Action 2.4	Forum Santé	
Typologie de l'action	Nouvelle action Action expérimentale Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	CHLOROPHYLLE
	Personne référente	Sandrine SIMONOT
Axe stratégique du CLS	Axe 2 - Romilly sur Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé	
Contexte et enjeux locaux	Notre association œuvre depuis 2006 à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en très grande difficulté à travers un chantier d'insertion. Pour atteindre les objectifs sociaux et décliner un parcours d'insertion, l'association utilise trois supports d'activité : le maraîchage biologique, l'entretien des espaces verts/ travaux d'environnement, ainsi qu'un nouveau support depuis 2017, le potager du Château de la Motte-Tilly. Au regard du public accueilli, un accompagnement socioprofessionnel adapté à la personne et global est mis en place (l'accompagnement porte sur les difficultés sociales et sur les potentiels professionnels). Il se fait en étroite collaboration avec les partenaires sociaux. Pour cela, tout au long du parcours des actions spécifiques sont proposées qui permettent de prendre en compte les personnes de manière globale dans leur démarche de recherche de santé, de renforcement de la confiance en soi ou de repères sociaux. Depuis plus de 10 ans, sont mises en place des actions de prévention et de promotion de la santé au sein de la structure Le contexte économique de Romilly explique fortement l'accroissement des phénomènes de précarisation d'une partie de la population. Différents facteurs sociaux économiques observés (famille monoparentale, allocataires RSA...) sont supérieurs aux moyennes départementales et régionales. Ces indicateurs socio-économiques globaux placent le territoire dans une position défavorable au regard des indicateurs santé. C'est pourquoi, il apparaît important de pouvoir proposer, sur la ville, au bénéfice de toute la population, notamment à destination du public fragile et éloigné de la santé, un moment privilégié dans l'année, un lieu d'échange et d'information où chacun et chacune peut, librement et gratuitement, venir rencontrer les principaux acteurs locaux agissant en matière de prévention et d'éducation à la santé.	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☒ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 06.0 - Accompagner la diversification d'une offre de soins non programmés de premier recours lisible et adaptée aux besoins des territoires ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Objectif 07.0 - Renforcer les coopérations des professionnels de santé pour réduire les délais d'accès aux soins ☐ Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Améliorer l'accès, la fluidité aux soins et l'accompagnement ambulatoire ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS	

Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Romilly S/Seine	
Financement	Budget global prévisionnel	17 500 € sur 5 ans
	Financeurs et montants	FIR ARS : 17 500 €
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Ville de Romilly, Chlorophylle
Déterminants de santé visés	Système de soins ☒ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☒ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées	PRS	

Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Nombres de personnes touchées Caractéristiques des personnes touchées Satisfaction des personnes touchées Nombre de réunions mises en place Nombre de partenaires mobilisés Type de partenaires Nombre d'actions mises en place Typologie des actions mises en place Modalités de partenariat Indicateurs de résultat ou d'efficacité : Nombre d'acteurs ayant co-construit un projet en commun Nombre d'acteurs déclarant mieux connaître les acteurs et leurs missions suite à la mise en place du CLS Nombre de personnes qui déclarent avoir renforcé leurs connaissances en matière de santé Typologie de connaissances acquises Nombre de personnes qui ont engagé des démarches pour leur santé Typologie des démarches engagées Méthode d'évaluation envisagée : Tableau de bord Questionnaire Quizz à remplir

Action 2.5	Comment apprivoiser les écrans et les réseaux sociaux
-------------------	--

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	ANPAA10
	Personne référente	Noémie MORLET – Chargée de prévention
Axe stratégique du CLS	Axe 2 - Romilly sur Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé	
Contexte et enjeux locaux	Le temps d'exposition est en constante progression. Des études montrent que les adultes passent en moyenne 5h07 par jour devant les écrans (3h10 il y a 10 ans). Les jeunes passent eux 4h11 par jour devant les écrans (1 h de plus qu'il y a 10 ans) Les écrans font partie intégrante de nos activités de tous les jours : que ce soit pour consulter les réseaux sociaux, rechercher une information sur internet, regarder la télévision ou un film sur ordinateur, ou encore jouer aux jeux vidéo. Rares sont les moments où les yeux ne se posent pas sur un écran. Existant avant leur naissance, les écrans font partie du monde familier de chacun aujourd'hui. Cependant, un usage non contrôlé peut entraîner des conséquences sur la santé. Les médecins et psychologues alertent sur les troubles du comportement et de l'attention qu'ils observent de plus en plus chez les bébés et les jeunes. Une exposition massive et précoce aux écrans empêcherait le cerveau de se développer normalement. Une étude menée en 2018 par des chercheurs canadiens sur 4 520 enfants de 8 à 11 ans avaient relevé un lien très net entre le temps passé sur les écrans et les performances des enfants : les enfants qui passaient plus de 2 heures par jours devant leur écran avaient de moins bonnes capacités cognitives notamment de concentration et de mémorisation. Pour les adolescents et les adultes, des constats ont montré un lien entre l'utilisation des écrans et entre autres des réseaux sociaux et des jeux-vidéos et la baisse de l'activité physique. Cette sédentarité peut engendrer des risques sur la santé comme l'obésité, diabète ou problème cardiaque. La lumière bleue émise par les écrans (ordinateurs, tablettes, télévisions) a un impact néfaste sur le sommeil. Cela entraîne des effets sur la santé physique et mentale : baisse des résultats scolaires, troubles du métabolisme, problème de santé mentale (dépression, anxiété, isolement, absentéisme, harcèlement, etc) L'explosion des pratiques numériques a redéfini les défis de la parentalité et bouleversé les dynamiques familiales. À l'ère numérique, il est important de réfléchir collectivement à appréhender ces nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une convention EN/ARS est en cours d'écriture, relative à la promotion de la santé en faveur des élèves au niveau départementale. 2 axes stratégiques sont déclinés dans cette convention : - l'observation de la santé et des besoins des jeunes scolarisés - déploiement du parcours éducatif de santé dans chaque établissement du département. Cette convention a pour objectif d'orienter une politique départementale en matière de promotion de la santé auprès des jeunes scolarisés en s'appuyant sur des indicateurs de santé territorialisés, et, de contribuer à la promotion de la santé des élèves sur des thématiques prioritaires dont la lutte contre les addictions et l'usage des écrans.	

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☒ Axe 1 : <u>Prévention</u> Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Objectifs spécifiques	- Améliorer la coordination des acteurs du territoire - Renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d'agir de la population en matière de santé
Objectifs opérationnels	- A partir de septembre 2019, mettre en place un groupe de suivi et de pilotage qui assurera la mise en œuvre de l'action et sa coordination sur le territoire de Romilly/Seine coordonné par l'ANPAA10. - A partir de septembre 2019, réaliser un état des lieux sur l'usage et les pratiques des écrans et des réseaux sociaux auprès de la population du secteur en s'appuyant sur les structures impliquées dans le projet - A partir de 2020, mettre en place une formation auprès des professionnels (santé, social, éducatif) du secteur, sur l'usage des écrans et des réseaux sociaux sur la ville de Romilly : comment accompagner sur les usages des écrans. - A partir de 2020, organiser des sensibilisations et temps d'échanges des professionnels et animateurs du secteur sur l'usage des écrans et la prévention possible en fonction du public (enfant, adolescent, adultes). - De 2020 à 2023, mettre en place des actions éducatives en direction de la population du secteur (enfants, adolescents, familles...) au regard de l'état des lieux réalisé en début de projet.
Etapes de mise en œuvre – Description	- Dans le cadre du groupe de suivi et de pilotage : Recensement des actions existantes sur le territoire – une enquête en ligne pourra être faite, reprenant les besoins des professionnels du secteur sur la thématique, les actions déjà mises en œuvre afin d'assurer une cohérence. Ce groupe de travail aura pour objectif de coordonner les différentes actions mises en place sur le secteur. - Etat des lieux des besoins des jeunes (scolarisés ou non) et des adultes (dont les familles) en lien avec les écrans. - L'état des lieux concernant les élèves scolarisés sera réalisé et coordonné par la DSDEN. - Formation des professionnels des secteurs : éducatif, sociaux, médico-sociaux, animation, insertion... une formation de 2jours sera proposée sur le secteur afin d'apporter des informations sur l'usage des écrans, les risques et la prévention possible en fonction des

	publics visés. La formation sera portée par l'ANPAA10 en lien avec les partenaires spécialisés (OPPELIA/Alt10, CMP, AROEVEN) - La formation à destination du personnel de l'Education nationale sera envisagée en concertation avec l'ICTD et l'IEN de circonscription - Mise en place de temps d'échanges des professionnels et animateurs du secteur sur l'usage des écrans : les séances seront adaptées en fonction des besoins des participants et pourront porter soit sur de l'échange autour de cas pratiques (pour favoriser l'accès aux soins notamment) soit sur les actions de prévention possibles à mettre en place. Les animations de ces temps pourront être faites par l'ANPAA10 et l'Alt10, en co-animation avec des partenaires en fonction des thèmes abordés (enfance, adolescence, famille, précarité...) - Actions de sensibilisation auprès des publics. Différentes actions seront mises en place à destination des jeunes, familles.... <u>Actions EAJ :</u> - Mise en place d'une exposition sur les addictions à l'EAJ et les différents établissements scolaires de Romilly sur un mois - Mise en place d'après-midi de sensibilisation à l'EAJ sous forme de jeux, de quizz, de diffusion de films à raison d'une fois par semaine - Mise en place de temps d'échanges à l'EAJ avec des jeunes et des acteurs de la prévention sur les addictions (addictologues, ANPAA, Alt10, BPDJ...) en groupe et de façon individuelle pour ceux qui le désirent - Mise en place de soirées de sensibilisation à destination des parents avec des jeux, des quizz, et de temps d'échanges autour de la thématique avec les différents partenaires de la prévention sur les addictions (BPDJ, addictologues, psychologues...). Ces temps pourront auprès de partenaires différents - Mise en place d'interventions scolaires (à préciser suite au diagnostic élaboré auprès des élèves) - en écoles primaires par l'ANPAA10 et l'Alt10 autour de la thématique de la place des écrans dans la vie et la gestion des émotions - dans les collèges et lycées de Romilly par les animateurs de l'EAJ/PIJ avec des supports pédagogiques Des temps d'accompagnements des animateurs pourront être proposés si besoin par l'IREPS autour de techniques et d'outils d'animations. Ces interventions auprès des jeunes seront coordonnées avec les temps parents. - Mise en place d'une soirée « théâtre-forum » à destination du tout public, jeunes et parents. - Des temps forts comme des Défis « La dizaine pour apprivoiser les écrans » pourront être proposés sur le secteur. Dans ce cas des liens seront faits avec les associations sportives, culturelles et de loisirs du secteur afin de proposer d'autres alternatives aux écrans, positives pour la santé. - Intégrer la prévention des addictions aux écrans dans les ateliers d'accompagnement à la parentalité et à la scolarité du Service de Prévention du CCAS et notamment auprès des habitants du Quartier Prioritaire de la Ville de Romilly sur Seine.
--	--

	Une communication spécifique sera faite sur le secteur autour des points de consultations possibles : CSAPA 10 et CJC notamment (Consultations Jeunes Consommateurs), Maison de l'adolescence....	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ <u>Pluriannuelle</u> : ☐ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023	
Partenaires de l'action	Service de prévention du CCAS. Service Enfance Animation Jeunesse (EAJ) de la commune. Education Nationale. Conseil départemental (PMI...) . CMP. Professionnels de santé, GHAM de Romilly, Mission Locale. Ecole de la 2 ^{ème} chance. Structures sociales et d'insertion, OPPELIA/Alt10. BPDJ. AOREVEN. Maison de l'adolescence, Parents d'Ado, Associations sportives, culturelles et de loisirs du secteur. Liste non exhaustive qui pourra être complétée au fur et à mesure de l'avancement du projet	
Public visé	☒ <u>Jeunes enfants (0 à 6 ans)</u> ☒ <u>Enfants (7 à 11 ans)</u> ☒ <u>Adolescents (12 à 15 ans)</u> ☒ <u>Jeunes Adultes (16 à 25 ans)</u> ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ <u>De la prévention et de la promotion de la santé</u> ☒ <u>De l'éducation/la formation</u> ☒ <u>De la culture/Loisirs</u> ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Ville de Romilly-sur-Seine	
Financement	<i>Budget global prévisionnel pour 2019</i>	19 150€ Répartis ainsi : *Temps de travail ANPAA10 : - coordination du projet : 30h/an - animation des temps de réunions (6 réunions sur l'année : 2h de préparation/Compte-rendu/coordination partenaires + 2h de réunion : 6 x 4h = 24h/an - Temps d'échanges avec les professionnels de terrain : 4 x 3h = 12h - Interventions auprès des publics : 60h/an Soit 126h x 75€* = 9450€ (*tarif équipe prévention : frais de structure et de personnel inclus) *1 formation de 2j : 1350€ x 2 = 2700€ *Frais de déplacements : 1000€ *Soirée théâtre forum/prestation : 2000€ *Prestation de services partenaires extérieurs, matériel... : 4000€ Partenaires : Alt10 : Répartis ainsi : * Estimation de 3 heures d'intervention par semaine (hors vacances scolaires) sur 36 semaines auprès du public ciblé et des professionnels 3h x 36 x 45 €* = 4860 € (par an) (*tarif équipe prévention : frais de structure et de personnel inclus)
	<i>Financeurs et montants</i>	FIR ARS : 19 150 € par an sur 5 ans

	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine) Moyens logistiques et matériels communaux
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	<i>PRS</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☒ Oui ☐ Non (Précisez)

Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Nombres de personnes touchées</i> <i>Caractéristiques des personnes touchées</i> <i>Satisfaction des personnes touchées</i> <i>Nombre de réunions mises en place</i> <i>Nombre de partenaires mobilisés</i> <i>Type de partenaires</i> <i>Nombre d'actions mises en place</i> <i>Typologie des actions mises en place</i> Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <i>Nombre d'acteurs ayant co-construit un projet en commun</i> <i>Nombre d'acteurs déclarant mieux connaître les acteurs et leurs missions suite à la mise en place du CLS</i> <i>Nombre de personnes qui déclarent avoir renforcé leurs connaissances en matière d'addictions</i> <i>Typologie de connaissances acquises</i> <i>Nombre de personnes qui déclarent avoir renforcé leurs compétences en matière de santé</i> <i>Nombre de personnes déclarant avoir entrepris un changement en matière d'addiction</i> <i>Typologie des changements déclarés</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Questionnaire N, N+1</i>
---	--

Action 2.6	Education sensorielle et alimentaire				
Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)				
Porteur	<table border="1"> <tr> <td><i>Structure :</i></td><td><i>Maison de la Nutrition</i></td></tr> <tr> <td><i>Personne référente</i></td><td><i>Justine PIERRARD</i></td></tr> </table>	<i>Structure :</i>	<i>Maison de la Nutrition</i>	<i>Personne référente</i>	<i>Justine PIERRARD</i>
<i>Structure :</i>	<i>Maison de la Nutrition</i>				
<i>Personne référente</i>	<i>Justine PIERRARD</i>				
Axe stratégique du CLS	Axe 2 - Romilly/Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé				
Contexte et enjeux locaux	Enquête Obépi : L'obésité infantile étant plus fréquente en présence d'une obésité parentale, et la prévalence de l'obésité chez l'adulte dans la région Champagne-Ardenne étant bien au-delà de la moyenne nationale et ayant le plus augmenté au cours des 15 dernières années (8.5% en 1997 à 20.9% en 2012), la prévalence de l'obésité infantile dans notre région a peu de chances de diminuer spontanément au cours des prochaines années. Aussi, selon les observations des acteurs du territoire le Bien manger, la lutte contre l'obésité sont deux sujets restant préoccupant, d'autant plus chez les familles en situation de précarité et disposant de faibles moyens financiers. Si l'on considère que chaque personne conditionne ses choix alimentaires en fonction de son état psychologique, physiologique, de ses affects, selon sa culture, ses croyances, de sa vie quotidienne, alors on peut envisager l'éducation sensorielle et alimentaire en complément à l'éducation nutritionnelle. Il s'agit d'adopter une approche globale et non stigmatisante pour les publics évitant certains messages hygiénistes et injonctifs, ceci pouvant contribuer à augmenter les inégalités sociales de santé en alimentation.				
Lien avec le Projet Régional de Santé	☒ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 06.0 - Accompagner la diversification d'une offre de soins non programmés de premier recours lisible et adaptée aux besoins des territoires ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Objectif 07.0 - Renforcer les coopérations des professionnels de santé pour réduire les délais d'accès aux soins ☐ Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Améliorer l'accès, la fluidité aux soins et l'accompagnement ambulatoire ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS				
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3				
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé				
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d'agir de la population en matière de santé				

	Rendre effectif l'accessibilité financière et géographique aux offres liées à la santé et aux loisirs
Objectifs opérationnels	1/ Engager un travail partenarial et d'adhésion sur le territoire. 2/ Mettre en place des réunions de coordination entre les partenaires tout au long du projet. 3/ Mettre en place une formation dans chaque milieu de vie des enfants (école, cantine, centre de loisirs, associations...) à destination des professionnels. 4/ Co-animer une séance d'éducation alimentaire et/ou sensorielle auprès des enfants et dans leurs différents milieux de vie (école, cantine, périscolaire..) par les professionnels formés. 5/ Mettre en place un temps d'échanges auprès des parents dans les différents lieux de vie, 6/ Tout au long de l'année, proposer des paniers de légumes à prix préférentiels à destination d'un public en situation de précarité, notamment lors du marché hebdomadaire du vendredi matin. 7/ Inviter ces bénéficiaires à participer aux différents temps d'échanges et de rencontres autour de l'alimentation et de la cuisine proposés par Chlorophylle 8/ Animer des temps d'échanges sur le thème de l'alimentation lors du marché hebdomadaire (initiation au jardinage, atelier gustatif....). 9/ Mettre en place, des visites du jardin biologique et d'atelier jardinage ouvert aux écoles de Romilly. 10/ Mettre en place des animations durant la semaine du goût. 11/ Décliner au travers de la livraison des repas en restauration scolaire des écoles primaires publiques, les recommandations nutritionnelles du GEMRCN. 11/ Distribuer de petits déjeuners au sein des écoles primaires publiques volontaires dans le cadre de l'opération «petit déjeuner à l'école». 12/ En complémentarité et cohérence des actions alimentation, proposer des créneaux d'activité physique pour les enfants et adultes.
Etapes de mise en œuvre – Description	-Rencontre des différents partenaires -Signature des différents engagements -Mise en place des formations : - Programme de formation « 5 sens et alimentation» ✓ Partie 1 : la tridimensionnalité de l'alimentation ✓ Partie 2 : la construction du comportement alimentaire ✓ Partie 3 : l'éducation nutritionnelle ✓ Partie 4 : l'éducation alimentaire, du champ à l'assiette ✓ Partie 5 : l'éducation sensorielle, sensibilisation à la dégustation ✓ Partie 6 : évolution des pratiques -Mise en place des animations auprès des enfants -Communication auprès des parents -Mise en place d'action auprès des parents -Réunion de coordination <u>Pour les actions portées par l'association Chlorophylle</u> -Mise en place <u>des « paniers »</u> : Les bénéficiaires sont envoyés par les partenaires de l'action sociale, l'emploi, l'insertion, sur critères d'appartenance au RSA, DEFM longue durée, minimum vieillesse. Les familles participent à hauteur de 23 % du prix du panier (2 Euros par panier soit 8 Euros par mois) et à hauteur de 50 % pour le prix de l'adhésion à l'association (10 Euros). Et -Mise en place, au centre commercial ROBESPIERRE <u>au cœur du QPV</u>, d'un <u>stand de vente de légumes</u>, plusieurs matinées de l'année, en période de forte production, (vendredis de 9h à 12h), associés à <u>des temps d'animation</u>, lors du marché pour promouvoir le jardinage : soupe, atelier cuisine

	-Mise en place de <u>visites du jardin biologique</u> et <u>d'ateliers jardinage</u> pour les écoles de Romilly. -<u>Réalisation d'action</u> : ateliers jardinage, dégustations de légumes biologiques et animations sur le thème "Des gaz à effets de serre dans mon assiette" seront proposés aux écoles et adaptés selon les âges, également programmés avec le collège le Noyer Marchand en lien avec les personnes âgées de la Maison de Retraite MONNARD, atelier transition énergétique à la médiathèque intercommunale, animation avec le relai des assistantes maternelles situé et le centre d'éveil PICASSO sur le QPV <u>Actions portées par la ville</u> : - Mise en place des animations durant la semaine du goût, par les animateurs des services Education, Enfance/Jeunesse. -Application des recommandations nutritionnelles du GEMRCN pour la livraison des repas en restauration scolaire des écoles primaires publiques dans le cadre du marché de fourniture des repas en liaison froide. Les grammages recommandés et la périodicité d'utilisation des aliments dans les menus (sur une période de 20 jours) sont scrupuleusement appliqués. -Distribution de petits déjeuners au sein des écoles primaires publiques volontaires dans le cadre de l'opération «petit déjeuner à l'école ».	
Durée de l'action	Pluriannuelle Début : 2019 Fin : 2023	
Partenaires de l'action	Ville de Romilly-sur-Seine (service Education, Service périscolaire et restauration, Service Enfance Jeunesse), Service de prévention CCAS, Conseil Départemental (PMI) CCPRS le RIAM, Association Chlorophylle, SOMUCO, Education Nationale dont le REP, section athlétisme du club omnisports...	
Public visé	☒ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☒ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Commune de Romilly-sur-Seine	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Environ 39 000 € sur 3 ans Chlorophylle : 2500 Euros par an,
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS dans le cadre du CPOM de la MN et DRAAF FIR ARS : 1 000 euros par an par créneaux labélisés en cours pour favoriser la réduction du coût à charge des patients CGET/Ccprs dans le cadre de la politique de la ville
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Personnels formés mis à disposition par les employeurs Moyens logistiques

		ETP agents et salariés
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☒ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☒ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autres	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées	PNNS, PRS, politique communale de Restauration scolaire	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Nombres de personnes touchées Caractéristiques des personnes touchées Satisfaction des personnes touchées Nombre de réunions mises en place Nombre de partenaires mobilisés Type de partenaires Nombre d'actions mises en place Typologie des actions mises en place Indicateurs de résultat ou d'efficacité : Nombre d'acteurs ayant co-construit un projet en commun	

	<i>Nombre d'acteurs déclarant mieux connaître les acteurs et leurs missions suite à la mise en place du CLS</i> <i>Nombre de personnes qui déclarent avoir renforcé leurs connaissances en matière d'alimentation</i> <i>Typologie de connaissances acquises</i> <i>Nombre de personnes déclarant avoir entrepris un changement en matière de nutrition</i> <i>Typologie des changements déclarés</i>
--	---

Action 2.7	Agir et promouvoir la lutte contre les cancers	
Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	<i>La commune de Romilly-Sur-Seine</i>
	Personne référente	<i>Mme D'Agostino – Mr le Dr. Wasmer</i>
Axe stratégique du CLS	Axe 2 - Romilly /Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé	
Contexte et enjeux locaux	Le diagnostic territorial de santé identifie sur la commune une surmortalité en matière de cancer (une prévalence des affections plus élevée pour les hommes et les femmes qu'au niveau national pour les cancers +1,4%). C'est notamment pour cette raison que depuis plusieurs années, les infirmières du dispositif ASALE de la Maison de santé Pluridisciplinaire organisent, en partenariat avec la commune et l'association RS 10, une Marche Rose, pendant le mois « octobre rose ». Cette action est renforcée par le partenariat avec l'Antenne de Troyes du CRCDC Grand Est. Par ailleurs, la Ligue nationale contre le cancer a organisé en 2017 et 2019, également, une action de sensibilisation autour du cancer du côlon. Depuis plusieurs années, ces manifestations se sont amplifiées et démultipliées (participation de jeunes à la course la Parisienne, stand une jonquille pour Curie,...). Devant toutes ces initiatives, leurs succès grandissant, les acteurs ont souhaité mettre en place un nouveau projet, plus fédérateur, coordonnant toutes ses actions au bénéfice d'une plus grande lisibilité et donc visibilité du grand public. L'objectif est également de renforcer les consultations au GHAM	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☒ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien	

	☒ Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Objectifs spécifiques	Améliorer la coordination des acteurs du territoire Renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d'agir de la population en matière de santé
Objectifs opérationnels	- Mettre en place des réunions de coordination réunissant les différents acteurs du territoire, - Etablir un calendrier partenarial des différentes manifestations, - Diffuser les supports de communication existants des différentes campagnes de prévention auprès des habitants, - Mettre en place des actions d'éducation pour la santé (d'informations) auprès de la population, - et Organiser différentes manifestations de mobilisation autour de la thématique : - Marche Rose à destination des + de 60 ans (copilotée, avec la structure d'IDE ASALE de la MSP) - La « romillonne » à destination des jeunes adultes (pilotée par le service enfance jeunesse) - Côlon Tour (piloté par la ligue contre le cancer) Plus spécifiquement, peuvent être évoqués : ■ <u>CRCDC Grand Est antenne de Troyes</u> : -Former les personnels sociaux et médico - sociaux et les bénévoles associatifs sur la démarche de prévention des cancers (du sein et colorectal) pour démultiplication en actions secondaires avec la population. - Spécifiquement pour le dépistage du cancer du col de l'utérus / DOCCU : Information grand public en soirée et Action de formation des professionnels de santé (objectif fin 2019 début 1^{er} trimestre 2020). La commune mettra à disposition des moyens logistiques et la mobilisation des acteurs, professionnels de santé du territoire. Une action de sensibilisation sera, ensuite, reconduite chaque année, sous une forme à définir avec les acteurs en cohérence avec les autres interventions. ■ <u>CPAM</u> : -Phoning à destination des femmes qui n'auraient pas fait leur dépistage du cancer du sein suite à la réception de la deuxième relance (action qui devrait se dérouler durant l'année). ■ <u>La Ligue contre le cancer</u> : - Réalisation d'actions de prévention sur le dépistage du cancer Colorectal en mars. D'autres actions de prévention, notamment « journées Tabac », « sensibilisation sur les bienfaits et méfaits du soleil » pourront être organisées. L'action des partenaires sera organisée et coordonnée.
Etapes de mise en œuvre – Description	Réunion de coordination entre tous les acteurs Elaboration d'un calendrier des manifestations Diffusion des supports de communication Mise en place des différentes actions de sensibilisation Mise en place de la formation d'acteurs relais

	☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	<i>PRS</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☒ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus <i>Nombre de réunions de coordination mises en place</i> <i>Nombre et type de partenaires présents aux réunions</i> <i>Satisfaction des partenaires</i> <i>(nature des documents formalisant le partenariat (charte, convention...))</i> <i>Nombre d'actions réalisées</i> <i>Type d'actions réalisées</i> <i>Nombre de participants à chaque action</i> <i>Profils des participants (âge...)</i> <i>Satisfaction des participants</i> <i>Nombre d'actions de communication (article presse...)</i> <i>Nombre des tests de participants ou de Romillons retournés à CRCDC</i> <i>Nombre de bulletins renseignés lors marche rose</i> Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <i>Nombre de personnes qui déclarent avoir renforcé leurs connaissances en matière de cancer</i> <i>Typologie de connaissances acquises</i> <i>Nombre de personnes qui ont engagé des démarches pour leur santé</i> <i>Typologie des démarches engagées</i> <i>Evolution du nombre de consultations au GHAM, auprès d'Asalé, des sages-femmes de la MSP</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Tableau de bord, questionnaire, réunion bilan</i> <i>Quizz de connaissance</i>

Action 2.8	Estime de soi : premier pas vers la santé et l'emploi
Typologie de l'action	Nouvelle action Action expérimentale Action Innovante Action existante (adaptation)
Porteur	Structure : CHLOROPHYLLE Personne référente Sandrine SIMONOT
Axe stratégique du CLS	Axe 2 - Romilly/Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé
Contexte et enjeux locaux	Notre association œuvre depuis 2006 à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en très grande difficulté à travers un chantier d'insertion. Pour atteindre les objectifs sociaux et déclinier un parcours d'insertion, nous utilisons trois supports d'activité : le maraîchage biologique, l'entretien des espaces verts/ travaux d'environnement, ainsi qu'un nouveau support depuis 2017, le potager du Château de la Motte-Tilly. Au regard du public que nous accueillons, nous mettons en place un accompagnement socioprofessionnel adapté à la personne et global (l'accompagnement porte sur les difficultés sociales et sur les potentiels professionnels). Il se fait en étroite collaboration avec les partenaires sociaux. Pour cela, nous proposons tout au long du parcours des actions spécifiques qui permettent de prendre en compte les personnes de manière globale dans leur démarche de recherche de santé, de renforcement de la confiance en soi ou de repères sociaux. Nous menons depuis plus de 10 ans des actions de prévention et de promotion de la santé au sein de notre structure. En France, les inégalités sociales de santé entre groupes sociaux, entre territoires et entre hommes et femmes sont une réalité. Ces inégalités mènent à des conduites à risques empêchant une insertion aussi bien sociale que professionnelle. L'Agence Régionale de Santé mentionne dans son Plan Stratégique Régional de Santé qu'entre la santé et l'emploi, il n'y a qu'un pas. Entre un état global de santé faible et un taux de chômage important, le territoire de Romilly-sur-Seine nécessite une attention particulière. Un diagnostic de santé partagé réalisé sur la commune en 2009 a montré de nombreux problèmes relatifs à la santé. Les comportements à risques peuvent devenir des freins pour l'insertion sociale et professionnelle des adultes (grande précarité, tabagisme, consommation d'alcool, de produits psychoactifs, mal-être, alimentation et sport, hygiène de vie). Le projet imaginé se positionne comme l'opportunité de reprendre confiance en soi, sortir de son isolement pour pouvoir se réinsérer dans la vie active. Afin de répondre à ces problématiques et besoins, le projet propose à un public mixte (hommes et femmes) de 25 à 50 ans en situation de précarité, d'acquérir des compétences psychosociales dans le but, à terme, de réinsertion professionnelle.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☒ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 06.0 - Accompagner la diversification d'une offre de soins non programmés de premier recours lisible et adaptée aux besoins des territoires ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Objectif 07.0 - Renforcer les coopérations des professionnels de santé pour réduire les délais d'accès aux soins ☐ Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Améliorer l'accès, la fluidité aux soins et l'accompagnement ambulatoire ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Objectifs spécifiques	Renforcer le lien social, l'interaction sociale
Objectifs opérationnels	Dans la perspective de soutenir l'insertion socioprofessionnelle des publics en situation de précarité (et plus particulièrement les femmes), notre association souhaite mettre en place une action en direction de personnes exclues du marché de l'emploi et combinant par ailleurs un certain nombre de problématiques associées (rupture familiale, situation de monoparentalité, isolement social, précarité économique, absence de mobilité, problème de santé...). L'accompagnement vise à leur permettre, dans un premier temps, de reprendre confiance en leurs capacités : il s'agit de sortir du repli sur soi que peuvent causer l'absence de vie professionnelle et les difficultés de la vie. Parallèlement à ce travail sur elles-mêmes, les participantes sont amenées à se projeter et à renouer avec un projet d'activité, adapté à leur situation et à leurs contraintes. Il s'agit pour ces personnes de renforcer l'image et l'estime d'elles-mêmes par le biais d'expériences valorisantes et d'échanges collectifs. Mettre en place des séances collectives sur le thème de l'estime de soi, animée par des professionnels à destination du groupe de personnes volontaires.
Etapes de mise en œuvre – Description	L'action, 4 modules, réalisés sur 2 semaines en octobre, plus 1 accompagnement professionnel vise au développement de l'autonomie et de la motivation dans les démarches d'intégration professionnelle, culturelle et sociale. Et, de façon plus générale, grâce au support « image de soi, cette action cherche à faire réfléchir et évoluer les personnes sur l'identité qu'elles se donnent, mais aussi qu'elles renvoient à autrui dans leur présentation et leur image physique. Au préalable les personnes sont invitées à une réunion d'information collective. Une réunion de présentation de l'action aux partenaires locaux (CCAS, Coup de main, Foyer Aubeois...) est organisée en amont afin d'échanger sur le profil des personnes susceptibles d'être positionnées. Une réunion bilan avec les participants et les partenaires est organisée après l'action avec une remise de bon d'achat dans un magasin de vêtement. <u>4 ateliers sont proposés :</u> <u>Atelier " Prendre soin de sa santé" (2h) :</u> Intervention de Mr Faucheron de la MSA, afin de sensibiliser les personnes sur la nécessité de prendre soin de sa santé au quotidien et l'outiller pour s'engager dans une démarche pro active de santé. <u>Atelier expression (12h):</u> Cet atelier mené par Esta WEBSTER a pour objectif d'amener les personnes à se positionner et occuper l'espace grâce à des jeux d'improvisation. Il vise aussi à lever l'appréhension liée à la prise de parole grâce à des exercices de mise en scène. <u>Atelier "Image de soi/ estime de soi" (7h) par une conseillère en image et une coiffeuse professionnelle :</u> L'idée est de conseiller les femmes sur la meilleure manière de prendre soin de leur apparence, à travers des conseils sur le style vestimentaire, le maquillage et la coiffure, pour qu'elles mettent toute leur chance de leur côté face à un recruteur (Comment adapter leur comportement aux entreprises choisies ?

	Comment donner une bonne « première impression?, Comment augmenter leurs chances d'intéresser l'entreprise ?..). <u>Atelier "Mieux comprendre l'entreprise" Intervention de l'association EGEE :</u> L'objectif est d'apporter aux femmes et à l'ensemble des salariés une meilleure connaissance de l'entreprise, de cerner les exigences professionnelles, de démystifier et mieux préparer les entretiens d'embauche... Chaque participant se verra proposer un entretien de simulation d'embauche afin de les aider dans leur démarche d'insertion. Cette action sera engagée en parallèle de celle menée par l'accompagnatrice socioprofessionnelle de Chlorophylle qui assurera l'accompagnement individualisé des bénéficiaires (travail sur le projet professionnel, CV, lettre de motivation...). L'articulation des modes de traitement individualisé et collectif s'appuiera sur un travail partenarial garantissant la cohérence et la complémentarité des stratégies pédagogiques.	
Durée de l'action	Annuelle : Début : 2019	Pluriannuelle : Fin : 2023
Partenaires de l'action	Cette action est menée en partenariat avec les structures locales : CCAS, le foyer Aubeois, l'association Coup de main, Centre Médico-Social conseil départemental, Pôle emploi, MSA, Mission locale, service de prévention... pour un groupe de 15 personnes	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Romilly S/Seine	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i> 19 500 € sur 5 ans	ARS : 3900 / CGET : 3900 / CC : 1800 / MSA : 2100
	<i>Financiers et montants</i> Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Ville de Romilly, Chlorophylle
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...) ☐ Environnement physique (air, sol, eau, aménagement du territoire ...)	

	☐ Condition de travail
	Environnement social ☒ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	PRS / Politique de la ville
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☒ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Nombre d'ateliers Nombre de participants Mobilisation des partenaires Indicateurs de résultat ou d'efficacité : Acquisition des compétences psychosociales liées à l'insertion professionnelle Méthode d'évaluation envisagée : Entretiens avec les salariés bénéficiaires

Action 2.9	Sensibilisation aux risques cardiovasculaires et liés au diabète	
Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	SOMUCO
	<i>Personne référente</i>	Isabelle CAMES Directrice générale
Axe stratégique du CLS	Axe 2 - Romilly /seine, ville active en faveur des bons comportements en sante	
Contexte et enjeux locaux	Vous devez expliquer les constats faits à Romilly - Amener le public à une meilleure prise de conscience des risques liés à sa santé - Faciliter l'accès à la prévention, à l'éducation à la santé et l'offre de soin	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif)	☒ Axe 1 : Prévention Objectif 02.1 - Développer l'éducation thérapeutique du patient : Améliorer l'accès à une offre d'éducation thérapeutique notamment pour les pathologies les plus fréquentes	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☒ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement	
Objectif général	- Développer une information pour le public sur les facteurs de risques, le dépistage et la prise en charge du diabète et des maladies cardiovasculaires - Prévenir de l'apparition des maladies cardiovasculaires et du diabète par l'animation d'un atelier diététique ; - Réaliser un dépistage du diabète à la demande des personnes qui en expriment le besoin	
Objectifs spécifiques	Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	
Objectifs opérationnels	Accroître et relayer l'information santé sur le dépistage du diabète et les risques cardiovasculaires. Mobiliser les partenaires	
Etapes de mise en œuvre – Description	- Mise à disposition de brochures d'information à l'accueil - Animation d'un atelier informatif conduit par des professionnels de santé sur le thème du diabète et des maladies cardiovasculaires - Orientation du patient vers la structure adéquate - Dépistage du diabète selon un protocole défini (consentement du patient, réglementation lié à l'hygiène...)	
Durée de l'action	☒ Ponctuelle	
Partenaires de l'action	GHAM-UTEP, CCAS, Mission Locale du Nord-Ouest Aubeois, les associations caritatives, sportives et les structures d'insertion.	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :

Territoire d'intervention	Romilly Sur Seine et son agglomération	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	800 euros par an sur 5 ans
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS FIR
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	vos moyens techniques
Déterminants de santé visés	Système de soins ☒ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☒ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☒ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail	
	Environnement social ☒ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées	PRS – parcours diabète	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Nombre de brochures distribuées par an Nombre de dépistage et d'orientation réalisé sur demande et toute l'année Nombre de personne assistant à l'atelier	

	Profil des personnes (âge, sexe) Nombre de structures ayant eu connaissance de l'atelier Bénéfice perçu (satisfaction).
--	---

AXE 3

Faciliter la vie des aidants

Action 3.1.	Accueil et accompagnement des aidants
--------------------	--

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : Office des seniors du CCAS de Romilly
	Personne référente M. Maxime MIGNOT – M. le Dr. WASMER
Axe stratégique du CLS	AXE 3 - Faciliter la vie des aidants
Contexte et enjeux locaux	Le diagnostic territorial de santé pose le constat d'une population de personne âgée élevée : INSEE 2014 60/75 ans : 17.2% - Plus de 75 ans : 12.7 % Les courbes représentant l'évolution de la population suivent les tendances du département, de la région et du national. Cependant depuis les années 1980 l'écart est plus significatif pour la part des 60-74 ans et des plus de 75 ans. Face aux défis du grand âge, la famille, les aidants se trouvent souvent confrontés à la nécessité d'une prise en charge, qu'ils n'avaient ni prévue, ni anticipée et dont les considérants leur sont peu familiers, pour dire parfois, complètement nouveaux. Dans ce contexte, l'accompagnement de la personne aidante revêt une importance primordiale qui va déterminer la qualité, le niveau de prise en charge de l'aîné, pour dire parfois son devenir, son espérance à vivre, longtemps et en toute dignité. C'est pourquoi, il est indispensable d'apporter à l'aidant une information locale, de qualité, appropriée et un accueil à la mesure de ses attentes et de ce défi. Aussi, de nombreux acteurs existent sur le territoire. Ils œuvrent chacun dans leur domaine, leur champ d'action spécifique avec compétence et dévouement. Pour autant, le plus souvent, le réflexe de la famille est de se tourner vers l'interlocuteur du quotidien, sa mairie. C'est pourquoi, l'Office des seniors se propose, dans le cadre du contrat local de santé, en articulation avec les acteurs existants, de renforcer ses missions d'accompagnement, en contribuant à améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre d'aide existante pour les aidants familiaux et dans son utilisation.

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <i>(lettre et chiffre)base liste des objectifs du PRS)</i>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☒ Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☐ Hors PRSE 3
Objectif général <i>(si indiqué)</i>	Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Objectifs spécifiques <i>(si indiqué)</i>	Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre existante sur la prise en charge des aidants Accompagner les aidants dans l'utilisation de l'offre
Objectifs opérationnels	Créer et diffuser un support de communication répertoriant les différents dispositifs d'aides, d'offres disponibles sur le territoire Mettre en place un lieu unique d'accueil, d'information, d'orientation pour les aidants
Etapes de mise en œuvre – Description	1/support de communication : - Elaboration du cahier des charges de l'action - Mise en place et partage avec le groupe de travail partenarial - Identification de l'ensemble des types d'aides, dispositifs, offres existants du territoire - Conception et rédaction du fascicule - Publication, diffusion, notamment dans le magazine municipal Il est également prévu de l'actualiser et le renouveler. Démarrage : phase conception -2 nd semestre 2019, rédaction et édition 2020 2/ Mise en place du lieu unique d'accueil : Mise à disposition d'un lieu dédié à l'accueil (bureau au RDC du CCAS), sur rdv individuel d'un temps d'écoute et d'accompagnement, d'information, Mise en contact avec les partenaires des champs social et médico-social.
Durée de l'action	☐ Annuelle ☒ Pluriannuelle ☐ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023
Partenaires de l'action	Département (circonscription d'action locale, MAIA) ,ARS , GHAM/ HAD, EHPAD privés, CCAS, ville de Romilly-sur-Seine, REGEMA, ADMR, France ALZHEIMER, Professionnels de santé
	☐Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐Enfants (7 à 11 ans) ☐Adolescents (12 à 15 ans) *Préciser si professionnels : ☒Médical ☒Paramédical ☒Médico-social ☒Social

	☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :Maison de justice, curatelle, bailleurs..	☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Romilly-sur-Seine	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	ETP agent CCAS :748 €
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Moyens logistiques
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☒ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment(<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils	☒ Oui ☐ Non	

directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	
Politiques Publiques concernées	PRS, politique du département, de la commune de Romilly-sur-Seine
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Création du support, Nombre de support diffusé, Nombre de destinataires Nombre de rdv pris et tenus Nombre et typologie de l'orientation, type d'information Indicateurs de résultat ou d'efficacité : Evolution du nombre de personnes sollicitant un rdv d'accueil Taux de satisfaction des aidants sur l'existence du lieu d'accueil Nombre de partenaires ayant reçu du public ainsi orienté Méthode d'évaluation envisagée : Tableaux de bord, de suivi Questionnaire auprès des aidants

Action 3.2	Augmenter l'offre de répit des aidants : séances de relaxation	
Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	France Alzheimer Aube
	Personne référente	Heinrich Myriam (psychologue)
Axe stratégique du CLS	AXE 3 - Faciliter la vie des aidants	
Contexte et enjeux locaux	- un repérage et une prise en charge tardive de l'entourage d'une personne vieillissante en perte d'autonomie. - le coût et les modalités de transport limitent certaines prises en charge. - l'offre de service existante est méconnue - les aidants sont souvent seuls face à la perte d'autonomie d'un proche vieillissant. - les aidants manquent de temps et de lieux de répit.	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <i>(lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</i>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☒ Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3	
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	
Objectifs spécifiques	Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre existante sur la prise en charge des aidants Accompagner les aidants à l'utilisation de l'offre	
Objectifs opérationnels	Mettre en place des séances de sophrologie à destination des aidants et des aidés	
Etapes de mise en œuvre – Description	Description	
	Les intervenants : Les séances de sophrologie seront assurées par un professionnel de ce domaine, Madame Coëffier Sylvette. Les ateliers de mobilisation cognitive seront assurés par la psychologue et l'AMP de France Alzheimer Aube. Le lieu : Ces séances devront avoir lieu dans le même bâtiment, mais dans deux salles différentes (bâtiment « neutre », sans connotation médicale à Romilly, par exemple salle de la MEFER). La durée des séances : Chaque séance durera 2h comprenant 1h30 d'activité durant laquelle les aidants seront séparés de leur aidé, et 30 min pour un goûter tous ensemble qui permettra les échanges entre les deux groupes.	

	La fréquence des séances : Nous envisageons une séance tous les quinze jours pour que cela ait une réel incidence sur le bien-être des aidants (environ 25 séances par an). Elles se dérouleront le même jour et aux mêmes horaires. Le groupe : Cette action est à destination des aidants familiaux assurant à domicile la prise en charge d'un proche devenu dépendant. Il pourra, s'il le souhaite, venir accompagné de son aidé pour chacune de ces séances. Le groupe comptera une dizaine d'aidants (autant d'aidés, ou un peu moins en fonction des souhaits des aidants d'être accompagnés de l'aidé). L'accessibilité à ce service : Pour que tous les aidants potentiellement intéressés puissent venir, nous ne demanderons pas de participation financière aux familles. Un service de transport sera proposé et assuré par France Alzheimer Aube pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion. Étape de mise en œuvre : - Recherche d'un lieu répondant à nos critères, validé également par la sophrologue. - Mise en place d'un calendrier d'intervention - Communication : sollicitation des partenaires du secteur (mairie de Romilly-sur-Seine, CCAS, Accueil de jour, Croix Rouge, article dans le journal local, affiches et flyers, travailleurs médico-sociale, site internet de France Alzheimer Aube et site « Bien vivre senior dans l'Aube »,...) - Rencontre préalable des familles par la psychologue de France Alzheimer Aube (analyser la demande, vérifier que la situation de groupe est possible pour l'aidant et l'aidé, expliquer le dispositif, répondre aux questions pour diminuer les possibles craintes...) - Mise en place des séances			
Durée de l'action	☐ Annuelle ☒ Pluriannuelle ☐ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023			
Partenaires de l'action	Sylvette Coëffier (sophrologue), ville de Romilly-sur-Seine, partenaires de la plateforme de répit			
	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="523 1238 965 1547"> ☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : </td> <td data-bbox="965 1238 1402 1547"> *Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) : </td> </tr> </table>	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	*Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :	
☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	*Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :			
Territoire d'intervention	Ville de Romilly sur Seine			
Financement	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="523 1626 762 1933" rowspan="3">Budget global prévisionnel</td> <td data-bbox="762 1626 1402 1933"> Budget par an (25 séances): - location de deux salles au MEFER : 1100 € - intervention de la sophrologue (devis en pièce jointe) 2750 € - intervention de France Alzheimer Aube (horaire salariés, entretiens préalables, essence) : 2400 € - communication : flyers, affiches : 100 € - achat du goûter : 200 € budget global : 6550 € </td> </tr> <tr> <td data-bbox="762 1933 1402 1998"> Financiers et montants FIR ARS : 6 550 € par an sur 5 ans </td> </tr> </table>	Budget global prévisionnel	Budget par an (25 séances): - location de deux salles au MEFER : 1100 € - intervention de la sophrologue (devis en pièce jointe) 2750 € - intervention de France Alzheimer Aube (horaire salariés, entretiens préalables, essence) : 2400 € - communication : flyers, affiches : 100 € - achat du goûter : 200 € budget global : 6550 €	Financiers et montants FIR ARS : 6 550 € par an sur 5 ans
Budget global prévisionnel	Budget par an (25 séances): - location de deux salles au MEFER : 1100 € - intervention de la sophrologue (devis en pièce jointe) 2750 € - intervention de France Alzheimer Aube (horaire salariés, entretiens préalables, essence) : 2400 € - communication : flyers, affiches : 100 € - achat du goûter : 200 € budget global : 6550 €			
	Financiers et montants FIR ARS : 6 550 € par an sur 5 ans			

	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine) Pour l'atelier de mobilisation cognitive France Alzheimer Aube dispose déjà du matériel nécessaire
Déterminants de santé visés	Système de soins ☒ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☒ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail
	Environnement social ☒ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	PRS, politique du département, de la commune de Romilly-sur-Seine
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Nombre de participants à chaque séance Assiduité des participants d'une séance sur l'autre. Profil des participants Nombre de séances réalisées Niveau d'implication des partenaires Satisfaction des partenaires Indicateurs de résultat ou d'efficacité : Nombre d'aidants ayant intégrés le réseau d'aide à la suite de cette action Nombre de participants se déclarant moins isolés Bénéfices perçus

	<i>Evolution du nombre de bénéficiaires tout au long du programme</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Témoignage en début et fin d'action portant sur les questions : de recours à l'aide extérieur, au ressenti de la charge en tant qu'aidant, aménagement des temps de répit. Les entretiens seront réalisés par la psychologue de France Alzheimer Aube. Echelle de pénibilité de Zarit en début et fin d'action</i>
--	--

Action 3.3	Meilleure coordination des acteurs intervenants dans le champ du grand-âge	
Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	<i>Conseil Départemental</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>Pôle des Solidarités</i>
Axe stratégique du CLS	Axe 3 - Faciliter la vie des aidants	
Contexte et enjeux locaux	L'accompagnement de la personne âgée ou en situation de handicap relève d'une multiplicité d'acteurs. Cela représente une difficulté pour les usagers et les proches à s'y retrouver dans l'enchevêtrement d'acteurs et de structures, de même que pour de nombreux professionnels qui sont en première ligne. L'articulation de tous ces dispositifs au travers d'une coordination effective fait partie des actions menées dans le cadre des schémas permettant d'œuvrer à travailler à une vision efficiente autour de ces thématiques à forts enjeux. Cette coordination est également la clé du succès pour : • un parcours de vie coordonnée autour de la personne âgée ou en situation de handicap • Limiter/éviter le recours aux urgences, aux hospitalisations • Contribuer à l'amélioration de l'offre en santé (décloisonner) • Permettre de mieux programmer les services par la connaissance de la population et l'anticipation des besoins • Rendre un meilleur service aux usagers/patients <u>Certaines problématiques identifiées par les acteurs locaux et qui font suite au diagnostic réalisé :</u> • Un repérage et une prise en charge tardive de l'entourage d'une personne vieillissante en perte d'autonomie • Le coût et les modalités de transport limitent certaines prises en charge • L'offre de service existante est méconnue • Les aidants sont souvent seuls face à la perte d'autonomie d'un proche vieillissant	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☒ Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3	
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	

Objectifs spécifiques	• Rendre plus lisible et plus visible l'offre existante en renforçant les connaissances et les compétences des professionnels sur la prise en charge du vieillissement. • Renforcer la coordination des acteurs des différentes structures et intervenants impliqués dans la prise en charge. • Accompagner les aidants à une meilleure prise en charge de l'aidé
Objectifs opérationnels	• Communiquer sur les dispositifs existants en faveur des personnes âgées et en situation de handicap • Mise en place des tables tactique MAIA • Améliorer le repérage de la fragilité des personnes âgées • Mettre en place des formations à destination des aidants • Mener une étude sur la pertinence de l'offre itinérante et à domicile • Mettre en place une démarche de responsabilité populationnelle à destination des PA et PH
Etapes de mise en œuvre – Description	• <u>Poursuivre la communication par :</u> ✓ la création d'un plan de communication en direction des proches aidants ✓ Alimentation du site internet «Séniors bien vivre dans l'Aube» ✓ Mise en place de nouveaux vecteurs de communication • S'appuyer sur la démarche de la responsabilité populationnelle et les tables tactique MAIA qui permettront par ailleurs à ces acteurs d'échanger sur les différents dispositifs qu'ils mettent en place. Des boucles « repérages-adressage » pourront être formalisées en vue d'améliorer le parcours des personnes. • L'évolution de l'offre pourra prendre la forme de formations à destination des aidants avec l'appui de la plateforme de répit et en lien avec les travaux initiés dans le cadre de l'aide aux aidants mis en place par le Conseil départemental • Une offre itinérante et à domicile sera éventuellement à étudier afin de lever les freins logistiques notamment dans le domaine du répit des aidants.
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023
Partenaires de l'action	Acteurs publics et privés agissant dans le cadre du Bien vieillir (HCS, MAIA, Régéma, ResP'Aube, Unité PA/PH)- CD10 – La conférence des financeurs
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) : * Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Romilly sur Seine
Financement	Budget global prévisionnel Financeurs et montants La conférence des financeurs via la mobilisation d'acteurs de proximité Art 51 innovation

	Autres ressources mobilisables <i>(Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☒ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☒ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☒ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées	• Adaptation de la société au vieillissement de la population • Projet régional de Santé • Schéma gériatrique départemental	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☒ Oui ☐ Non (Précisez)	

Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<u>Indicateurs de processus :</u> • Nombre de partenaires participants aux instances de coordination (MAIA, responsabilité populationnelle...) • Typologie des partenaires • Nombre de campagne de communication, Taux de fréquentation aux ateliers d'aide aux aidants • Pourcentage de la population ciblée ayant fait l'objet d'une action de dépistage • Taux de fréquentation aux ateliers d'aide aux aidants • Pourcentage de la population ciblée ayant fait l'objet d'une action de dépistage • Taux de fréquentation aux ateliers d'aide aux aidants • Pourcentage de la population ciblée ayant fait l'objet d'une action de dépistage • Nombre d'aidants formés • Nombre d'aidants déclarants avoir acquis de meilleures connaissances et compétences pour une meilleure prise en charge de l'aidé <u>Indicateurs de résultat :</u> • Pourcentage de la population cible ayant eu une évaluation de ressources • Nombre d'hospitalisation via les urgences pour la population ciblée • Nombre de passages aux urgences pour la population ciblée • Nombre de cas coordonnés par les gestionnaires <u>Méthode d'évaluation envisagée :</u> • Tableau de bord • Comptes rendus de réunion
---	---

Action 3.4	Diversification de l'offre de répit à destination des aidants	
Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	GHAM
	<i>Personne référente</i>	Mr HANIN
Axe stratégique du CLS	Axe 3 - Faciliter la vie des aidants	
Contexte et enjeux locaux	Le soutien des proches aidants constitue un enjeu fort. Il vise à mieux connaître et mieux reconnaître le rôle des aidants dans la société. L'épuisement des aidants, notamment lorsque la personne aidée est atteinte d'une maladie neurodégénérative, amène à des situations de crise et induit des hospitalisations. Des places d'hébergement temporaire sont déjà existantes sur le territoire de Romilly sur Seine mais aucune ne disposant d'une habilitation à l'aide sociale.	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☒ Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Structurer et mettre en œuvre une politique active en direction des proches aidants, en assurant une meilleure évaluation de leurs besoins, en adaptant les dispositifs et en les faisant connaître ☒ Axe 5 : Autonomie et social Objectif 06.0 - Au moins 50% des aidants repérés par les professionnels accèdent à une offre de services adaptés à leur besoin ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3	
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	
Objectifs spécifiques	Développer l'offre de répit	
Objectifs opérationnels	Proposer des places d'hébergement temporaire avec une habilitation aide sociale	
Etapes de mise en œuvre – Description	Solliciter l'ARS et le CD pour une transformation de place d'hébergement permanent en place d'hébergement temporaire Sous réserve des procédures de droit commun du PRIAC	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023	

Partenaires de l'action	ARS – Conseil Départemental	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☐ Médical ☐ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Romilly sur Seine	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Financement par redéploiement de crédits
	<i>Financeurs et montants</i>	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte	☒ Oui ☐ Non	

contre les inégalités sociales de santé ?	
Politiques Publiques concernées	• Adaptation de la société au vieillissement de la population • Projet régional de Santé • Schéma gériatrique départemental
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<u>Indicateurs de processus :</u> <i>Implication des partenaires</i> <i>Satisfaction des partenaires</i> <i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de participants aux réunions</i> <i>Moyens de communication sur cette nouvelle offre</i> <u>Indicateurs de résultat :</u> <i>Nombre de places transformées</i> <i>Nombre de personnes ayant bénéficié de cette nouvelle offre</i>

AXE 4

Romilly sur Seine, territoire d'innovation en santé

Action 4.1	Plan départemental en faveur des élèves Dys
-------------------	--

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)				
Porteur	<table> <tr> <td>Structure :</td><td>Education Nationale</td></tr> <tr> <td>Personne référente</td><td></td></tr> </table>	Structure :	Education Nationale	Personne référente	
Structure :	Education Nationale				
Personne référente					
Axe stratégique du CLS	AXE 4 – Romilly sur Seine, territoire d'innovation en santé				
Contexte et enjeux locaux	6 à 8% des élèves présentent des troubles du langage et des apprentissages, dont 1 à 2% sous des formes sévères, 4 à 5% sont dyslexiques, 3% dyspraxiques, 2% dysphasiques. Ces troubles sont durables. Ils ont des conséquences importantes sur la vie quotidienne et la scolarité de l'enfant. Ces troubles perturbent les apprentissages entraînant l'élève dans la spirale de l'échec, alors qu'il est capable de réussir, provoquent la perte de la confiance et l'estime de soi et ont des retentissements psychologiques parfois très graves. Mise en place d'un plan d'actions départementales : - Information/formation sur les troubles « DYS » pour les enseignants du cycle 3. - Repérage des élèves susceptibles d'être « DYS » en CM1, CM2 et 6^{ème} - Formation de « personnes ressources », et diffusion des pratiques pédagogiques et adaptation pour l'aide aux élèves Dys - Création d'un site départemental - Création d'un mi-temps de chargé de mission « DYS » Face à ces enjeux et, au regard de l'existence de ce nouveau dispositif départemental particulièrement innovant, la commune de Romilly-sur-Seine a souhaité accompagner la démarche en mobilisant les acteurs et professionnels de santé concernés, dans un contexte de profession en forte tension pour les orthophonistes.				
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☒ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS				
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.				

		Convention aide financière communale à l'installation (500 euros mensuel)
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Moyens logistiques communaux et acteurs
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☒ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☒ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Condition de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non	
Politiques Publiques concernées	PRS, Parcours enfants et adolescents PDL contre les DYS, politique communale de santé	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)	

Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Nombre de test réalisés</i> <i>Nombre de mesures PAP ou autres mises en œuvre</i> <i>Nombre de diagnostics orthophonistes réalisés,</i> <i>Nombre de rdv d'acteurs de mobilisation</i> <i>Nombre de terrains de stage réalisés</i> <i>Nombre de solutions logements offertes</i> <i>Nombre d'écoles de formation contactées</i> Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <i>Nombre d'enfants repérés, nombre d'enfants repérés pris en charge</i> <i>Nombre d'orthophonistes installés</i> <i>Nombre de convention financière communale signée</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Tableaux de bord, tests, réunions</i>
--	--

Action 4.2	Responsabilité populationnelle auprès des personnes atteintes de BPCO et de public en situation de précarité	
Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☒ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	ResP'Aube,
	Personne référente	Dr Moretto
Axe stratégique du CLS	Axe 4 – Ville de Romilly-sur Seine, territoire d'innovation en santé	
Contexte et enjeux locaux	Une démarche de responsabilité populationnelle engagée sur le territoire de l'Aube : Le GHT de l'Aube et du Sézannais a été retenu, conjointement avec quatre autres GHT dans le cadre d'un groupe animé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), par le Ministère de la Santé suite à sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt IPEP (Incitation pour une Prise en Charge Partagée) Dans ce cadre, il est proposé aux professionnels de santé des cinq territoires pilotes, dont celui de l'Aube, de s'inscrire dans une démarche de responsabilité populationnelle. Cette approche consiste à identifier, sur un territoire, des populations présentant une problématique de santé spécifique, à stratifier cette population pour affiner l'analyse de ses besoins de santé, et de co-construire avec les acteurs du territoire un programme clinique permettant d'agir de façon coordonnée. Cette démarche concerne des populations cliniques, correspondant à des pathologies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque, BPCO...), ou selon des critères socio-économiques, telles que les personnes en situation de précarité et personnes âgées et/ou en situation de handicap. Les constats suivants confirment la pertinence d'actions à mener selon les méthodes de responsabilité populationnelle à destination des personnes atteintes de BPCO et des personnes en situation de précarité : Pourquoi choisir la BPCO ? • Maladie chronique, potentiellement grave avec altération de la qualité de vie des patients • Associée ou compliquant d'autres pathologies (comorbidités : en moyenne 5 comorbidités pour un patient BPCO), qui aggravent le pronostic • Coûteuse (hospitalisations itératives notamment recours aux urgences, oxygénothérapie, patients en ALD) Combien sont concernés ? • La BPCO est un « tueur silencieux » : méconnue, insidieuse, généralement découverte trop tardivement • Probablement plus de 3,5 millions de personnes, soit 6 à 8 % de la population adulte Française, est touchée par la BPCO (jusqu'à 10% dans certaines études) => 18000 à 30000 personnes pour le GHT • 3 % des décès en France • En 2030, la BPCO sera en France la 4ème cause de mortalité • La région Grand Est a un taux de mortalité et d'hospitalisation de la BPCO supérieur de 20% à la moyenne nationale • Croissance liée au tabagisme, qui progresse surtout chez les femmes • ==> cause de santé publique	

	Par ailleurs, le diagnostic territorial en santé met en avant un niveau de pauvreté affirmé sur Romilly sur Seine (26%). La part des familles monoparentales (19%), des familles avec 3 enfants (12,1%) et celle des ménages d'une personne (41,3%) sont supérieures aux niveaux de référence départemental, régional et national. En 2014, le ratio ouvriers/cadres est de 6.1. Le revenu moyen des foyers fiscaux s'élève à 16 409 €. Le taux de chômage atteint 27,1% de la population. Dans la tranche d'âge des 15-24 ans, 48,2% sont chômeurs. 49% des + de 15 ans sortent du cursus scolaire sans diplôme, 30% des 18 et 24 ans poursuivent des études, en France ce taux est supérieur à 50%.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☒ Axe 1 : Prévention Objectif 01.0 - Faire passer la part des fumeurs quotidiens sous la barre des 20% Objectif 02.1 - Développer l'éducation thérapeutique du patient : Améliorer l'accès à une offre d'éducation thérapeutique notamment pour les pathologies les plus fréquentes Objectif 02.1 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Doubler le nombre de collectivités territoriales adhérant à la charte « villes actives ou départements actifs du programme national nutrition santé » Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Accompagner le déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies Objectif 03.0 - Améliorer l'information et la connaissance du public en s'appuyant sur les campagnes nationales de prévention pour les maladies chroniques Objectif 03.2 - Renforcer la promotion de la santé bucco-dentaire : Promouvoir la santé bucco-dentaire, auprès des aidants professionnels et non-professionnels, du secteur sanitaire et médico-social, pour les personnes en situation de handicap Objectif 03.4 - Renforcer la promotion de la santé bucco-dentaire : Promouvoir l'accès à la prévention et aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de précarité Objectif 03.5 - Renforcer la promotion de la santé bucco-dentaire : Améliorer le maillage territorial de l'offre de soins bucco-dentaire ☒ Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 02.0 - Promouvoir et accompagner la mise en œuvre des protocoles de coopération dans le champ ambulatoire Objectif 03.1 - Chaque équipe de soins primaires et/ou communauté professionnelle territoriale de santé intègre dans son projet de santé un volet prévention et parcours des patients porteurs de maladies chroniques ☒ Axe 3 : Ressources humaines en santé Objectif 07.0 - Renforcer les coopérations des professionnels de santé pour réduire les délais d'accès aux soins ☒ Axe 4 : Parcours Objectif 07.0 - Améliorer la prévention et la prise en charge des affections respiratoires notamment de la broncho pneumopathie chronique obstructive ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☒ Axe 7 : Innovation Objectif 03.0 - Être en capacité d'échanger et de partager des données structurées entre professionnels de santé ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément.

	CCAS Education nationale Services de la ville : éducation à la santé, sport... Les différents ordres (médecin, infirmier...)	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Romilly-sur-Seine	
Financement	Budget global prévisionnel	
	Financeurs et montants	Art 51 FIR ARS
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☒ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☒ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☒ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☒ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☒ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☒ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☒ Intégration sociale ☒ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	

	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	• Ma santé 2022 • Projet régional de Santé dont PRAPS • Parcours patients souffrant de maladies chroniques
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☒ Oui ☐ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : • Nombre de personnes ayant fait l'objet d'une séance d'éducation/formation • Nombre de réunions des comités cliniques, scientifiques et techniques/an • Nombre et typologie des professionnels présents • Nombre de personnes ayant fait l'objet d'une action de dépistage • Nombre d'actions du BUS BPCO • Nombre de programme clinique partagé élaboré • Nombre de protocoles cliniques élaborés • Satisfaction de la population et des professionnels Indicateurs de résultat ou d'efficacité • Evolution du nombre de personnes diagnostiquées, • Evolution du nombre de personnes diagnostiquées précocement • Nombre de patients inclus dans un protocole de coopération ou dans un protocole de suivi à domicile • Réduction du recours aux urgences ou à l'offre de soins hospitalière • Evolution du nombre de personnes ayant un médecin traitant Méthode d'évaluation envisagée : • Tableau de bord • Questionnaire de satisfaction

Action 4.3	Accompagner le développement des usages de la Télémédecine
-------------------	---

Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☒ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Ville de Romilly sur Seine
	Personne référente	
Axe stratégique du CLS	Axe 4 – ville de Romilly sur Seine, territoire d'innovation en Santé	
Contexte et enjeux locaux	- Le constat d'une méconnaissance des professionnels de santé et de la population sur l'offre de soins (médecins généralistes et autres professionnels de santé) - Le nombre de professionnels de santé (médecins, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes) est insuffisant pour répondre aux besoins de la population - La ville de Romilly accueille une MSP (maison de santé pluridisciplinaire) depuis 2014, permettant d'accueillir en un lieu unique : 5 médecins, 4 infirmiers, 2 sages-femmes, 2 chirurgiens-dentistes, 1 orthophoniste, 1 pédicures-podologues, 1 psychologue et 1 diététicien. 3 médecins généralistes sont engagés dans une démarche de formation des étudiants internes en médecine (Maitre de Stage Universitaire). L'offre de soins hospitalière Le GHAM de Romilly dispose : Médecine polyvalente - cardiologie 31lits Court séjour gériatrique 19 lits Soins palliatifs 5 lits et une équipe mobile Maternité 18 lits Hospitalisation à domicile HAD 40 places EHPAD Un service d'urgences présence 24h/24 Un SMUR et une antenne SMUR Un IRM est attendu pour 2019 La clinique privée des Pays de Seine permet un accueil : 46 lits d'hospitalisation conventionnelle et 15 en ambulatoire, soit un total de 61 places. Spécialités chirurgicales: urologie, ophtalmologie, orthopédie, traumatologie, stomatologie, digestive, réparatrice, cardiologie, angiologie, gastro-entérologie Les 2 établissements participent à un pôle de santé public/privé dans le cadre d'une coopération.	

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☒ Axe 3 : Ressources humaines en santé Objectif 07.0 - Renforcer les coopérations des professionnels de santé pour réduire les délais d'accès aux soins ☒ Axe 4 : Parcours Objectif 04.0 - Faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☒ Axe 7 : Innovation Objectif 01.0 - Renforcer l'offre régionale de télémédecine tout en la rendant lisible, accessible et intégrée dans les pratiques médicales ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
Objectifs spécifiques	Développer les usages de la télémédecine
Objectifs opérationnels	<u>Avant la mise en œuvre</u> • Identifier un lieu pouvant accueillir la TLM • Identifier les acteurs de la TLC • Définir le public cible • Définir le SI et le matériel • Former les professionnels de santé • Fixer l'organisation des TLC avec les différents acteurs, cadrage des TLC • Informer le public de cette nouvelle offre <u>Objectifs opérationnels</u> • Faciliter et consolider le maintien de l'offre de proximité • Diversification de l'offre médicale • Répondre aux besoins de consultations inopinées • Limiter le recours aux urgences
Etapes de mise en œuvre – Description	<u>Etapes de mise en œuvre de la TLM :</u> • Répondre à l'AAP Développer des lieux de téléconsultation • Accord de financement • Mise en œuvre : ouverture du lieu, formation, communication auprès de la population
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023
Partenaires de l'action	Ville de Romilly-sur-Seine – ARS – CPAM – professionnels de santé- Conseil Départemental 10 – CDOM - Hôpitaux Champagne Sud

Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☐ Adolescents (12 à 15 ans) ☐ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☐ Médico-social ☐ Social ☐ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Romilly sur Seine	
Financement	Budget global prévisionnel	7000 € par lieu de consultation
	Financeurs et montants	AAP FIR ARS : 4 000 € par lieu de consultation Conseil Départemental 10 via les financements télémédecine en EHPAD déjà réalisés
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins ☒ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☒ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☒ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) ☐ Conditions de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	

	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	PRS
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Respect du Calendrier de mise en œuvre - Nombre de professionnels formés - Type de lieu d'installation Indicateurs de résultat ou d'efficacité : - Nombre de téléconsultations - Ratio consultation classiques/Nombre de téléconsultations - Taux du temps médical dégagé pour les PS - Taux de téléconsultations annulées par le patient - Taux d'actes réfutés par l'infirmier lors de l'évaluation préalable - Taux de satisfaction des PS - Taux de satisfaction des patients - Connaissance de l'offre Méthode d'évaluation envisagée : - Enquête qualitative - Tableau de bord - Entretien avec les professionnels - Bilan des dépenses assurance maladie - Fiche évaluation patient

Action 4.4	Permanences de la Maison de l'adolescence de l'Aube à Romilly sur Seine
------------	--

Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Maison de l'adolescence de l'Aube
	Personne référente	Yann VILLANNE
Axe stratégique du CLS	Axe 4 – Ville de Romilly sur Seine, territoire d'innovation en santé	
Contexte et enjeux locaux	- La Maison de l'adolescence est implantée à Troyes depuis 2011. Certains adolescents des territoires ruraux n'ont pas les moyens de transport leur permettant de venir nous rencontrer seuls. - Le nouveau cahier des charges des MDA (Circulaire n°5899-SG du 28 novembre 2016, art 7) demande d'organiser la mobilité des équipes pour aller au-devant des adolescents. - Le choix des implantations s'est fait en 2017 lors d'une large consultation auprès des équipes des circonscriptions du Département, des municipalités concernées et des services de santé scolaire. Une permanence mensuelle est proposée à Romilly sur Seine un lundi par mois depuis novembre 2017. En 2018, 11 permanences au Rased Gambetta ont été mises en place, 15 rendez-vous pour 10 familles différentes ont été proposés. Cette permanence fonctionne bien, les partenaires ont intégré l'outil, les familles se déplacent. Par ailleurs, le diagnostic territorial en santé pose les constats suivants : Le repérage, l'accompagnement tardif et le manque de coordination autour des jeunes en mal être conduit certains à une souffrance psychique. Le niveau de pauvreté est affirmé sur Romilly sur Seine (26%). La part des familles monoparentales (19%), des familles avec 3 enfants (12,1%) et celle des ménages d'une personne (41,3%) sont supérieures aux niveaux de référence départemental, régional et national. En 2014, le ratio ouvriers/cadres est de 6.1. Le revenu moyen des foyers fiscaux s'élève à 16 409 €. Le taux de chômage atteint 27,1% de la population. Dans la tranche d'âge des 15-24 ans, 48,2% sont chômeurs. 49% des + de 15 ans sortent du cursus scolaire sans diplôme, 30% des 18 et 24 ans poursuivent des études, en France ce taux est supérieur à 50%. Au vu des éléments du diagnostic territorial en santé et compte-tenu de l'affluence actuelle de la permanence de la MDA, une deuxième permanence par mois apparaît nécessaire.	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☒ Axe 4 : Parcours Objectif 01.1 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Mettre en œuvre, dans les lieux de vie des enfants et des adolescents, un plan d'actions coordonnées visant leur bien-être et leur développement ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS	

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. ☒ Hors PRSE 3	
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	
Objectifs spécifiques	Déployer un parcours en faveur des jeunes en souffrance psychique	
Objectifs opérationnels	- Créer un réseau partenarial sur le territoire. - Proposer une permanence mensuelle supplémentaire à Romilly-sur-Seine à destination des 11/21 ans et/ou des parents et/ou des professionnels en charge des adolescents.	
Etapes de mise en œuvre – Description	- Rencontre des différents partenaires et communication autour de l'offre proposée - Organiser les rencontres sur rendez-vous soit à la permanence soit dans le collège de secteur soit à domicile s'il n'y a pas d'alternative - Mise en place de temps d'écoute - Orientation si besoin	
Durée de l'action	☐ Annuelle : ☒ Pluriannuelle : ☐ Ponctuelle : Début : 2019 Fin : 2023	
Partenaires de l'action	Toutes les structures présentes sur le territoire : CMP, CMS, Etablissements scolaires, Centres sociaux/MJC, ville de Romilly sur Seine, mission locale, prévention, Accueil jeunes...	
Public visé	☐ Jeunes enfants (0 à 6 ans) ☐ Enfants (7 à 11 ans) ☒ Adolescents (12 à 15 ans) ☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (>65 ans) ☒ Professionnels* ☐ Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : ☒ Médical ☒ Paramédical ☒ Médico-social ☒ Social ☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☒ De l'éducation/la formation ☒ De la culture/Loisirs ☐ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Romilly sur Seine	
Financement	Budget global prévisionnel	5 160 €
	Financeurs et montants	ARS : 2 375 € par an sur 5 ans Département de l'Aube 1 920 € MSA 500 € Maison de l'adolescence de l'Aube 365 €
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Véhicule de transport, supports de communication
Déterminants de santé visés	Système de soins ☒ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)	

	☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité
	Mode de vie ☒ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☒ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie ☒ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire</i>) ☐ Conditions de travail
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	<i>Plan Territorial de Santé Mentale</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Nombre et typologie des partenaires impliqués</i> <i>Nombre de venues, d'entretiens</i> <i>Assiduité dans l'accompagnement</i> <i>Profil des jeunes/parents accueillis</i> Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <i>Nombre d'orientations par les professionnels du territoire</i> <i>Nombre de nouveaux partenaires</i> <i>Nombre et typologie des réponses apportées aux problèmes des jeunes</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Fiche individuelle</i> <i>Tableau de bord</i>

Action 4.5	Déclic : équipe mobile d'entraide	
Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☐ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	CSAPA 10 - Association Aurore Foyer Aubeois
	Personne référente	Yohan AVISS
Axe stratégique du CLS	Axe 4 – Ville de Romilly-sur Seine, territoire d'innovation en santé	
Contexte et enjeux locaux	L'accès aux soins est l'un des droits fondamentaux de chaque personne. Pourtant, nombre de personnes en situation d'exclusion ne bénéficient pas toujours de traitements adaptés en dépit de leur état de santé. Ce sont des personnes qui sont exclues de tout parcours de soins. En effet, le CSAPA de l'Aube fait le constat qu'il n'accède pas toujours précocement aux personnes en situation de souffrance psychique et/ ou d'addiction. Ainsi, de nombreuses personnes en souffrance ne sont pas connues des services de soins. Ces personnes se retrouvent isolées, repliées sur soi et éloignées des structures de soins. Pour répondre à cette problématique l'association Aurore Foyer Aubeois a mis en place un nouveau dispositif dénommé Déclic et a déposé en date du 22 janvier 2019, une lettre d'intention au titre article 51. Le projet résulte d'une réflexion, conduite conjointement par le bailleur Troyes Habitat et l'association Aurore Foyer Aubeois. Et s'inscrit aujourd'hui dans la démarche de l'association comme une offre globale à l'ensemble des bailleurs publics. Déclic est une équipe mobile ,1 binôme constitué d'un travailleur social et d'un pair. L'équipe mène des actions de médiation, suite aux signalements faits les bailleurs sociaux. L'objectif est de repérer des personnes en très grande difficultés, et dites invisibles, afin de recréer du lien et de leur permettre un retour aux soins. Il s'agit d'une aide à l'accès aux soins pour des personnes qui en sont très éloignées afin d'éviter les hospitalisations et le recours aux urgences tardif. Pour se faire le dispositif travaille en lien avec, l'EPSMA, les équipes du pôle des solidarités du conseil départemental et REGEMA. Résultats : 44 signalements 20 retours au soin.	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☒ Axe 5 : Autonomie et social Objectif 03.0 - Construire un cadre méthodologique pour développer les actions de prévention et de promotion de la santé adaptées aux publics en difficulté ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☐ Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☒ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Œuvrer pour une meilleure qualité sanitaire des bâtiments	

	Environnement social ☒ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☒ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	<i>Plan Territorial de Santé Mentale PDLHI Plan pauvreté</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Nombre et typologie des partenaires impliqués Fiche de poste travailleur social et profil du pair Durée moyenne d'accompagnement Assiduité dans l'accompagnement Satisfaction des bénéficiaires et des professionnels</i> Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <i>Nombre de médiations Nombre de personnes touchées Nombre et typologie de démarche de soins engagée Type d'accompagnement proposé Nombre de personnes suivies Nombre de dossiers d'ouverture de droits effectués Taux de retour aux soins Taux d'hospitalisation L'évolution du taux de retour aux soins d'une année sur l'autre L'évolution du nombre de médiation d'une année sur l'autre</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Tableau de bord Diagramme</i>

AXE TRANSVERSAL

Coordination du Contrat Local de Santé de Romilly-Sur-Seine

Action transversale	Coordination du contrat local de santé de Romilly-sur-Seine	
Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action Innovante ☒ Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure : Personne référente	Ville de Romilly-sur-Seine L.d'AGOSTINO
Axe stratégique du CLS	Axe transversal au CLS	
Contexte et enjeux locaux	Le CLS est un instrument de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé sur un territoire de proximité et à ce titre, il : - structure une démarche de planification en santé. - est un outil de coordination, d'articulation et de gouvernance qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux du territoire et de peser sur les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant de façon convergente les ressources sur ce territoire. - se caractérise par sa dimension intersectorielle en permettant d'associer aux acteurs de la santé, les acteurs de l'éducation, de la politique de la ville et de la cohésion sociale, la population et les élus. Sa traduction nécessite : - une fonction d'animation et de coordination locale pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. - pour le rendre accessible, lisible, et par la même d'être incarné par un référent envers la population, les professionnels et les signataires,	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	☐ Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. ☐ Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. ☐ Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. ☐ Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. ☐ Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. ☐ Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. ☐ Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. ☐ Organisation de l'offre Choisissez un élément. ☐ Hors objectifs PRS ☒ Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	☐ Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé ☐ Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé ☐ Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien ☒ Hors PRSE 3	
Objectif général	Améliorer l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	
Objectifs spécifiques	Impulser et coordonner la dynamique autour du Contrat local de santé de Romilly sur Seine	
Objectifs opérationnels	- Organiser techniquement les différentes réunions du CLS (gouvernance) - Suivre le plan d'actions et veiller au respect du calendrier - Remplir les outils de suivi des actions et du CLS - Conduire l'évaluation du CLS	

	☒ Jeunes Adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (>65 ans) ☐ Professionnels* ☒ Autre (Précisez) : partenaires	☒ De la prévention et de la promotion de la santé ☐ De l'éducation/la formation ☐ De la culture/Loisirs ☒ Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Romilly sur Seine	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	28 692 €
	<i>Financeurs et montants</i>	Ville de Romilly-sur-Seine et Communauté de Communes des portes de Romilly : 12 692 soit ½ ETP existant ARS FIR : 16 000 € par an sur 5 ans Pour l'évaluation, 10 jours d'accompagnement par IREPS ou Cabinet à déterminer en 2022
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Moyens logistiques et matériel des collectivités
Déterminants de santé visés	Système de soins ☐ Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) ☐ Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Efficacité et sécurité	
	Mode de vie ☐ Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) ☐ Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie ☐ Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) ☐ Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire</i>) ☐ Condition de travail	
	Environnement social ☐ Intégration sociale ☐ Empowerment (<i>participation des habitants</i>) ☐ Normes et climat social	
	Contexte économique et politique ☐ Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins de la population ☐ La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques ☐ Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation	

	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	☒ Oui ☐ Non
Politiques Publiques concernées	<i>PRS, Politique communale</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	☐ Oui ☒ Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Mise en œuvre du Po du CLS Engager une démarche proactive en matière de santé Signature du CLS</i> Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <i>Nombre d'actions portées en direct réalisées Nombre de rdv techniques annuels ars Nombre de rdv acteurs, Nombre de réunions groupes de travail, cotech Nombre de réunions de copil Nombre de notes d'enjeux rédigées Nombre d'actions de veille réalisées Nombre d'informations du CLS (actualité, calendrier)diffusées Nombre de bilans, reporting réalisés Nombre d'actions de communication Nombre d'avenants, clause de revoyure activée</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Grille, tableau de reporting, listing et bilan, calendrier à créer</i>

